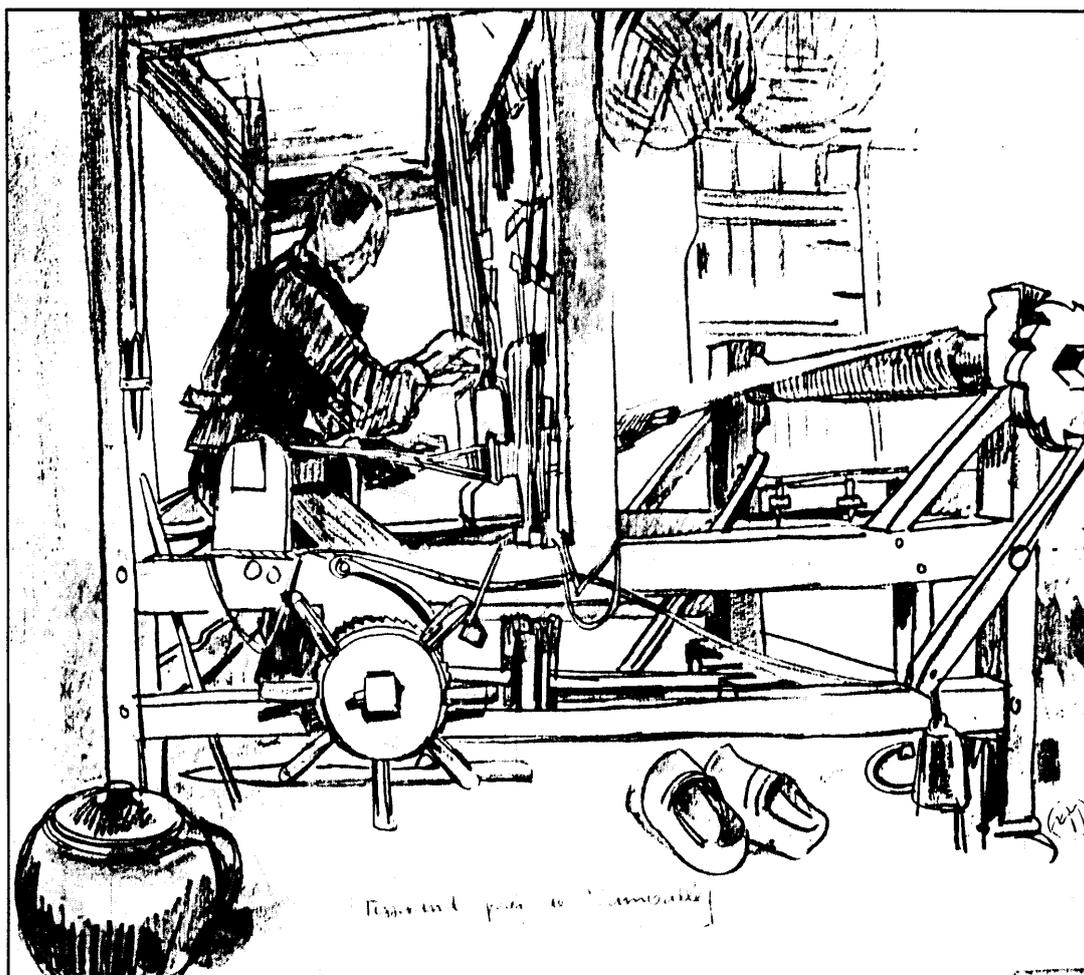


L'histoire du lin et du chanvre dans les campagnes - Pays de Bécherel



Dessin de Mathurin MEHEUT

Pays Touristique de Brocéliande

Janvier 2006

Dossier réalisé par Benoît Bougeard

*Projet cofinancé par L'union Européenne dans le cadre du programme **Leader +**
En partenariat avec la Communauté de communes de Bécherel, le musée des vieux
métiers de Tinténiac et l'écomusée de Montfort.*



Sommaire

1. Présentation de l'industrie des toiles dans son contexte historique

- 1.1 Introduction
- 1.2 De nouveaux besoins
- 1.3 De nouveaux marchés
- 1.4 Des conditions climatiques favorables
- 1.5 Présence d'un sol adapté
- 1.6 Main d'œuvre abondante
- 1.7 Centres et spécialités
- 1.8 L'organisation du travail
- 1.9 La vente et l'exportation
- 1.10 Les crises et la décadence
- 1.11 La fin des toiles bretonnes

2 Culture et transformation du lin et du chanvre en toile – travaux divers exigeant une nombreuse main d'œuvre

- 2.1 Calendrier
- 2.2 Différentes étapes

3 Lin et chanvre, un enjeu de territoire

- 3.1 Une approche territoriale alliant patrimoine, tourisme, bien-être et culture
- 3.2 Une proposition de diversification des récoltes
- 3.3 Le lin et la santé

4 L'industrie textile au pays de Brocéliande

4.1 Bécherel

- Période d'expansion économique (16^{ème} et 17^{ème} siècles)
 - Les anciennes maisons de tisserands
 - Le marché
 - Un commerce difficilement quantifiable
- Le déclin du commerce toilier (19^{ème} siècle)
 - La pénurie de lin, de chanvre et de graines de lin
 - Le déclin dû à l'apparition des métiers mécaniques et des tissus synthétiques
 - Listes électorales de 1810
 - Election des conseils municipaux (1831-1840)
 - Dénombrement de population (1836-1936)

4.2 Une activité textile dont tout un territoire a profité

- Cardroc
- La Chapelle-Chaussée
- Les Iffs
- Irodouër
- Miniac-sous-Bécherel
- Romillé
- Saint-Brieux-des-Iffs
- Saint-Pern
- Langan
- Montauban de Bretagne
- Médréac
- Plélan-le-Grand
- Paimpont
- Montfort-sur-Meu

Présentation de l'industrie des toiles dans son contexte historique

INTRODUCTION

Tenter de faire revivre l'ancienne l'industrie bretonne des toiles de lin et de chanvre peut surprendre, tant est ancrée dans les esprits l'image d'une économie bretonne avant tout basée sur l'agriculture.

Il faut rappeler qu'entre le 16^{ème} et le 18^{ème} siècle, la Bretagne a compté parmi les plus grandes provinces toilières de France et a même figuré à leur tête à la fin du 17^{ème} siècle, qu'elle a fourni au 16^{ème} siècle la majeure partie des toiles à voiles qui ont équipé la marine européenne ; et qu'enfin, les toiles bretonnes représentaient plus de 12 % en valeur de la masse des marchandises de toute nature chargées à Cadix à la fin du 17^{ème} siècle pour approvisionner l'Amérique espagnole, qui constituait alors le marché le plus prestigieux et le plus profitable pour l'industrie européenne.

Depuis longtemps sans doute, les paysans bretons cultivaient le lin et le chanvre pour leurs besoins personnels (draps de lit, chemises, sacs...), mais ces raisons ne suffisent pas à justifier l'élan qui voit le jour dès le 15^{ème} siècle à Locronan, pour la fabrication des toiles.

De nouveaux besoins

A partir du Moyen Âge, le développement économique entraîne une hausse croissante des besoins en toiles. La population, qui augmente et dont le niveau de vie s'élève, demande des toiles de lin fines pour l'habillement (chemises, caleçons), la table (nappes, serviettes) et le coucher (draps de lit, toile pour oreillers), alors que les toiles de chanvre, plus grossières mais plus solides, permettent de fabriquer des matelas, des sacs pour emballer les marchandises qui circulent en « balles », « ballots » ou « fardeaux » et des voiles pour les barques et navires de plus en plus nombreux à sillonner les mers.

Cette industrie textile, qui va permettre à la Bretagne de prospérer jusqu'au 19^{ème} siècle, comptant alors pour l'une des régions les plus riches de France, avait pour aboutissement des négoce lointains, puisque la toile bretonne parvenait jusqu'en Amérique du Sud.

De nouveaux marchés

Les Grandes Découvertes entraînent l'apparition de nouveaux débouchés dans les colonies espagnoles et portugaises d'Amérique. La riche clientèle coloniale réclame des toiles de lin, légères, souples et fraîches à la peau en climat tropical. Au 18^{ème} siècle, les Antilles importeront des toiles de chanvre pour l'habillement des esclaves noirs. Le marché américain, très convoité, devient l'objet d'une âpre concurrence entre les manufactures européennes, dont celles de Bretagne se tireront souvent à leur avantage.

C'est pour gagner quelques suppléments indispensables que paysans et paysannes, élargissant le cadre de travail domestique, ont filé et tissé à la pièce, pour des

marchands aux vues hardies. Mais il y avait en Bretagne d'autres circonstances propices au développement de cette proto-industrie :

1- Des conditions climatiques favorables

En facilitant la culture du lin et du chanvre, les conditions climatiques bretonnes ont grandement favorisé l'implantation d'une intense activité toilière. Le climat dominant, doux et humide, convient bien à la culture du lin et du chanvre : semé en avril et récolté en juillet, ils ne risquent pas de subir de gelées, au moins dans les régions côtières. Ils bénéficient par ailleurs des pluies de printemps, lesquelles sont indispensables pour permettre la croissance et empêcher que les tiges ne deviennent trop sèches et trop dures. L'humidité favorise également le rouissage (après avoir arraché les tiges, on les plonge dans l'eau pendant plusieurs jours afin de séparer plus facilement la fibre de la partie ligneuse), le blanchiment des fils et des toiles et le tissage : le fil tendu sur le métier risque moins de casser. Le climat breton, humide et doux, est donc propice à la culture du chanvre et surtout du lin.

2- Présence d'un sol adapté

Il faut également au chanvre et surtout au lin des sols fertiles : le lin épuise le sol au point qu'on ne peut pas le semer dans la même terre avant un délai de six à huit ans. Or la Bretagne possède sur sa côte nord, et jusque dans le bassin de Rennes, des placages de loess, provenant des fonds marins de la Manche asséchée au quaternaire. Ces terres, très fines et naturellement calcaïques, ont été encore enrichies au cours des siècles par les apports d'amendement calcaire et d'engrais marins (goémon).

3- Main d'œuvre abondante

Le plus solide support à l'industrie toilière, c'est bien la main d'œuvre abondante, terriblement docile, invitée au travail par la misère et prête à tous les esclavages. En effet, la culture et le travail des fibres textiles exigent une main d'œuvre abondante. Il faut deux à trois sarclages pour le lin, effectués par les femmes et les enfants, soit 25 à 30 journée de travail par hectare. L'arrachage du lin, opération lente et pénible, demande également beaucoup de bras, hommes et femmes réunis. De mêmes, les opérations de transformation, c'est-à-dire le peignage, le broyage, l'espilage et surtout le filage (à titre informatif, il faut de huit à dix fileuses pour alimenter un métier à tisser), requièrent une main d'œuvre nombreuse. Or nous savons que la Bretagne était déjà densément peuplée à la fin du Moyen Âge, avec en moyenne 24 habitants au km².

Si la densité humaine représente l'un des substrats sur lesquels se base l'avènement d'une industrie des toiles en Bretagne, elle se retrouve renforcée par cette même activité – le développement du commerce, et surtout la prospérité relative que cela induit, ayant de fortes répercussions sur la démographie. Ainsi, la population de la Bretagne aurait fortement augmenté au 16^{ème} et 17^{ème} siècle, passant de 1 250 000 habitants en 1500 à 2 200 000 en 1680, soit une hausse de 76 %. La toile semble avoir joué un rôle important dans cet accroissement de la population : dans le Léon toilier, les baptêmes doublent au 17^{ème} siècle. Grâce aux ressources complémentaires apportées par la toile, la population, bien nourrie, a pu mieux résister aux maladies.

Le rôle bénéfique de la toile apparaît nettement sur les cartes de répartition de la population. Sur celle dressée par Jean Kerhervé pour les années 1426-1430, les futures régions toilières sont faiblement peuplées. Sur la carte de 1696, due à Alain

Croix, elles se distinguent par des fortes densités, résultat de l'expansion des 16^{ème} et 17^{ème} siècles.

Centres et spécialités

Il est un peu arbitraire de découper la province en divers centres de production, car il n'était presque aucun canton breton où l'on ne travaillât lin et chanvre, ne fut-ce que pour la consommation familiale. Mais on peut distinguer, au moins par leurs spécialités, quelques régions où la production était particulièrement intense et donnait lieu à un commerce d'exportation considérable¹.

Le plus grand centre de fabrication des toiles était la petite région située au Sud de Saint-Brieuc, autour des petites villes de Quintin, Uzel, Loudéac, Moncontour. Il y avait là une quarantaine de paroisses qui vivaient presque exclusivement de cette industrie (au 19^{ème} siècle, 150 000 personnes vivaient de l'industrie textile dans le département des Côtes d'Armor). La spécialité de ce grand centre était celle des toiles fines dites « bretagnes », produit de luxe et de demi-luxe essentiellement destiné à l'exportation (2/3 de la production bretonne de toiles).

Une autre région de production importante était le Léon, autour de Saint-Pol, Morlaix et Landerneau. Elle avait pour spécialité les toiles blanches à demi-fils dites « roscoves », les toiles à carreaux dites « gingas », et les « morlaix » proprement dites, qui étaient, paraît-il, des toiles de ménage excellentes pour les draps de lit, les serviettes et les chemises. En somme, le centre léonard fabriquait surtout des produits de bonne qualité pour l'usage courant ; de grosses fortunes se sont alors bâties sur ce commerce. Les fruits de la croissance ne sont pas investis dans des demeures familiales mais dans des édifices religieux, pour la gloire de Dieu et le prestige de la paroisse. Un vrai chapelet d'Enclos Paroissiaux porte témoignage à la fois de la générosité des tisserands et de la justesse du goût des artistes.

Tout autre était la spécialité des tisserands qui se groupaient dans l'actuel département d'Ille-et-Vilaine, autour de Rennes, de Fougères et de Vitré. Là, c'était le tissage de chanvre et la fabrication de toiles à voiles qui occupaient l'activité des métiers. Rennes fabriquait les grosses toiles à voiles appelées « noyales » ; Vitré de petites toiles à voiles. Enfin, beaucoup d'autres centres épars participaient également à la production bretonne : le pays nantais, de Dinan, de Bécherel, de Tinténiac, de Guingamp, de Locronan... Dès le 16^{ème} siècle, on voit ainsi apparaître dans les registres portuaires anglais les « Runbelowe canevas » (déformation du nom de Romillé, près de Rennes) et, à un niveau plus modeste, celles de Fougères.

La matière première de cette industrie des toiles venait des plateaux fertiles de la Bretagne du Nord, le Léon, le Trégorrois, le pays de Dinan. La graine de lin dégénérait très vite dans le sol armoricain, si bien que les paysans bretons faisaient venir leur semences des pays de la Baltique. Les navires les déchargeaient à Saint-Brieuc, à Saint-Malo, à Roscoff, à Pontrieux.

C'est sous la forme de fils que les producteurs de lin livraient leur matière première aux fabricants de toile. Les premières préparations du lin et du chanvre (le broyage, le teillage, le filage), étaient autant d'occupation pour les gens de la ferme aux heures laissées libres par la culture. Elles procuraient un précieux complément de ressources à une population nombreuse de journaliers et de servantes, et

¹ Voir annexe 1

certainement ont-elles contribué à retenir dans le pays, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, une main d'œuvre agricole très abondante.

La vente des fils se faisait dans les foires et les marchés. Les transports occupaient donc une place prépondérante dans l'industrie de la toile. Le transport du lin, à dos de cheval, donnait lieu à une grande activité, d'autant plus délicate que les routes étaient souvent en piteuse état (à la fin du 18^{ème} siècle, les Chouans ont détruit de nombreux ponts, ce qui nuisait, voire empêchait, toute circulation).

L'organisation du travail

L'industrie bretonne de la toile était essentiellement domestique et rurale. Les tisserands, pour la plupart cultivateurs, cherchaient dans le tissage des toiles, métier accessoire, un indispensable complément de ressources (pluri-activité). Ce sont, ou bien des fermiers qui ont chez eux un ou deux domestiques s'occupant à filer et à tisser lin et chanvre, ou bien des journaliers agricoles qui emploient les longues veillées d'hiver à fabriquer des pièces de toile. La première condition est la plus répandue dans le pays de Rennes, la seconde dans la région de Quintin, Uzel et Loudéac. La fabrication de la toile était donc presque inséparable de la culture ; elle était une activité surajoutée, destinée à compenser l'insuffisance de la production agricole. Aussi, à cette époque, rares sont les paysans qui ne travaillent pas la fibre textile. A ce titre, l'abbé Kerleveo signale qu'en Bretagne on trouve presque autant de filandières que de femmes, lesquelles peuvent gagner jusqu'à cinquante centimes, dans les bons jours.

Naturellement, la valeur économique de ce mode de production était très grande, les frais de fabrication se réduisant à presque rien – c'est pourquoi le manufacturier ne pouvait songer à rivaliser avec le tisserand rural dont la famille suffisait à faire toutes les façons. Le tisserand, habitué à une existence assez dure et souvent misérable, n'était pas gourmand ; sa frugalité réglait son bénéfice². Voilà le fait essentiel qui explique à la fois la solidité de l'industrie paysanne de la toile et son extraordinaire pouvoir de résistance aux crises. A partir du milieu du 18^{ème} siècle, au moment où la toile bretonne commence à perdre sa réputation de qualité, c'est son exceptionnel bon marché qui lui permet de subir, sans tomber, les assauts de la concurrence étrangère. Pour autant, la condition du tisserand est relativement précaire, d'autant qu'il reste à la merci des marchands de toile du pays : ces marchands qui achetaient la toile aux producteurs et qui la revendaient en gros pour l'exportation. Les marchands étaient tout naturellement les maîtres du marché. Disposant de capitaux, ils faisaient volontiers des avances aux tisserands qui passaient ainsi sous leur tutelle.

Apparaît alors une véritable bourgeoisie marchande. Après 1650, les marchands se font appeler « Sieur de... ». L'endogamie est très présente dans les familles de marchands de toile : « conservation d'un patrimoine », prestige par les mariages avec la noblesse et la bourgeoisie (exemple : Guillaume Le Deist de Botidoux, marchand toilier, qui donne une dot de 60 000 livres à sa fille). Cette bourgeoisie naissante se traduit aussi par une instruction de ses membres. La nécessité de correspondre avec les armateurs-exportateurs, de connaître les bases de calcul, va pousser les marchands à s'instruire pour acquérir une certaine culture et une

² Au 19^{ème} siècle, le tisserand gagnait en moyenne cinq francs par semaine, soit 250 francs par an, alors que le salaire annuel moyen de l'ouvrier français variait entre 492 et 587 francs (Gabriel Hanotaux, Histoire de la Nation Française, t. X, p. 344).

ouverture d'esprit (on pourra, par exemple, trouver l'encyclopédie de Diderot chez certains marchands).

Ce sont ces commerçants, et non les fabricants, qui formaient alors la bourgeoisie des petits centres urbains. Dans ces villes, les belles maisons du 18^{ème} siècle, aux nobles façades de granit, sont les demeures des marchands de toiles. Au niveau du patrimoine civil, le domaine congéable interdisait la construction de maison de plus d'un étage ; elles devaient par ailleurs n'être recouvertes que de paille ou de litière (l'équivalent de la chaume). Une grande partie des marchands de toile vont passer par-dessus cette règle et construire ces grandes et belles demeures que l'on retrouve aujourd'hui à Quintin, Uzel, Bécherel... Leurs maisons ne seront pas démolies et ils n'auront pour la plupart qu'à payer une taxe au seigneur, qui est proportionnelle à la qualité des nouveaux édifices. Un certain type d'architecture s'introduit peu à peu par le biais des marchands. Ils vont reprendre une architecture vue à St Malo, classique et dite « à la française », toute en symétrie.

A l'opposé des marchands qui affichaient leur réussite, les tisserands composaient le prolétariat misérable. A la moindre crise, c'était parmi eux que s'abattait la misère, avec ses corollaires que sont la disette et l'épidémie.

D'autres contraintes pesaient sur les tisserands : celles qui résultaient du régime d'étroite réglementation économique auquel était soumise l'industrie de la toile bretonne. Cette réglementation datait du siècle précédent. Le 27 juin 1676, Colbert avait fait publier un arrêt du Conseil d'Etat « portant règlement pour les longueurs, largeurs et qualité des toiles qui se fabriquent en Bretagne. » De plus, à cette époque, la famille de Colbert a des intérêts dans l'industrie des toiles également présente dans le Nord de la France (manufacture de laine) ; il met donc en place des règles strictes sur la production toilière, de manière à la réglementer. Pour obtenir une balance commerciale excédentaire et supplanter la concurrence, le pouvoir royal impose un label de qualité aux productions françaises. Le règlement de 1676 marque le début officiel de la manufacture des toiles « Breagnes ». Pour prouver leur qualité, les toiles seront désormais marquées avec du noir de tabac, et l'ensemble du travail des tisserands devra être contrôlé et uniformisé. Depuis cette date, ce sont des règles calquées sur les prescriptions de cet édit qui feront loi jusqu'à la Révolution. Une foule d'agents, depuis l'intendant jusqu'aux « commis de la marque », étaient préposés à la surveillance des toiles, pour sauvegarder la qualité traditionnelle de la production bretonne. Des pénalités très graves – confiscation des pièces de toile, amende, bannissement, galères – punissaient les infractions au règlement. Et plus le 18^{ème} siècle avance, plus la réglementation devient tracassière et compliquée. Néanmoins, à partir de 1750, à mesure que les édits deviennent plus rigoureux, leur exécution perd de sa rigueur. Leur mise en application concrète eût exigé trop de fonctionnaires et trop d'argent. Sous des apparences de contraintes très dures, c'est donc un régime de quasi liberté qui tendit à prévaloir dans la fin du 18^{ème} siècle, mais cette liberté profitait surtout aux marchands. L'administration était réduite à exercer sa surveillance sur les produits facilement contrôlables des petits marchés urbains ; et comme les peines édictées étaient graves, c'était une misère de plus qui s'abattait sur les tisserands.

La vente et l'exportation

Une fois fabriquée, la toile était vendue par les tisserands aux riches négociants qui passaient leur vie à se rendre d'un marché à un autre. Les pièces de toile étaient ensuite dirigées vers un certain nombre de ports d'où partaient les expéditions pour

l'étranger, car c'était par mer que s'opérait la très grande majorité des sorties. Au 18^{ème} siècle, et encore au début du 19^{ème} siècle, quatre ports bretons avaient le privilège d'exporter directement les toiles : Morlaix, Landerneau, Nantes et Saint-Malo.

Les débouchés de la toile bretonne étaient nombreux et lointains. La toile était le fret de retour habituel des navires de l'Europe septentrionale, lesquels venaient en Bretagne débarquer des bois et de la graine de lin : de Saint-Malo, particulièrement, des toiles partaient sur les vaisseaux hollandais, suédois, danois et prussiens. L'Angleterre fut aussi, durant tout le 18^{ème} siècle, une très bonne cliente. Les navires anglais venaient débarquer à Morlaix des draperies et repartaient avec des toiles léonardes.

Mais la plus grande partie des exportations bretonnes se faisaient sur l'Espagne ; une solidarité économique intense lia, sous l'Ancien Régime, le royaume ibérique à la Bretagne. Les navires bretons apportaient dans les ports espagnols du blé et des toiles, et les ports bretons recevaient d'Espagne des laines (la balance commerciale était d'ailleurs largement favorable à la Bretagne). Le plus souvent, les destinées de ces toiles étaient très lointaines : Cadix en réexpédiait sur les colonies espagnoles d'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale. Les voyages étaient longs, pouvant durer jusqu'à quinze à seize mois, quelque fois deux ans, mais ils étaient si avantageux qu'ils rapportaient souvent jusqu'à douze millions en espèces, et jamais moins de six à sept. Cependant, en temps de guerre comme en temps de paix, ce commerce ne se faisait jamais sans risque, bien que les espagnols encourageaient les étrangers à commercer avec les Indes espagnoles. Alors on employait des noms supposés ou étrangers, tant sur les lettres que sur les adresses, dans la crainte qu'elles ne soient interceptées. Malgré toutes les inquiétudes qu'il cause, ce commerce est bien établi et permet à l'industrie des toiles bretonnes de tourner à plein régime. Chaque année, 20 à 30 millions de mètres de toiles sont produits pour alimenter le marché.

A deux francs cinquante l'aune, c'étaient près de sept millions au minimum que rapportaient en Espagne, dans chaque année de paix, les seules toiles dites « bretagnes ». Mais en 1779, les droits d'entrée de nos toiles dans les ports d'Espagne et des colonies espagnoles passèrent de 5 % à 20 ou 25 %, ce qui entraîna une diminution dans la fabrique des toiles.

Les crises et la décadence

C'est pour le temps de paix seulement que les chiffres témoignent de la grande prospérité de l'industrie linière et chanvrière ; mais dès qu'une guerre gêne le trafic, c'est la crise, d'autant plus aiguë que le fabricant de toiles breton n'a aucun moyen de la supporter sans misère.

Les premières crises datent du règne de Louis XIV. Les guerres contre la Hollande et contre l'Espagne empêchent l'arrivée des graines de lin et ferment le marché espagnol. En 1741, les documents signalent la grande misère des ouvriers en toiles, due au défaut de travail. L'hiver de 1766 est particulièrement dur : beaucoup de tisserands désertent leur métier. C'est alors la décadence, entraînant un véritable processus de « clochardisation » de l'ancienne population de fileuses et de tisserands qui tombent dans la misère, la mendicité et sont finalement contraints

d'émigrer³. Un chiffre éloquent : en un siècle, de 1836 à 1936, la région toilière des Côtes d'Armor perd de 50 à 60 % de sa population, et cela malgré un taux de natalité qui reste élevé, comme dans toute la Bretagne.

Les tisserands atteints par les crises de chômage⁴ successives vont fournir aux jours révolutionnaires ainsi qu'aux bandes chouannes le personnel nécessaire pour les émeutes et l'insurrection qui viendront plus tard. La région centrale de la Bretagne (Sud des Côtes d'Armor et Nord du Morbihan) et la région orientale (Est du département d'Ille-et-Vilaine), contrées de première importance au point de vue textile, sont les régions chouannes par excellence⁵.

Pourtant, à partir du milieu du 19^{ème} siècle, la décadence de l'industrie bretonne des toiles se précise pour d'autres raisons que les accidents fortuits des guerres. De tous côtés, des plaintes s'élèvent contre la concurrence nouvelle de l'étranger (toiles de Hambourg, de Silésie, d'Angleterre et de Hollande).

Cependant, en dépit des concurrences croissantes, un relèvement remarquable a lieu dans le dernier tiers du siècle. Pour qu'une décadence irrémédiable frappe l'industrie bretonne de la toile, il faudra que le développement du machinisme permette de fabriquer encore à meilleur marché que le frugal tisserand des paroisses bretonnes. Ce sera l'œuvre du 19^{ème} siècle.

La fin des toiles bretonnes

L'industrie bretonne ne mourra que de mort lente. Grâce à diverses circonstances favorables, particulièrement aux mesures protectionnistes décidées par le gouvernement de la Restauration en 1814, l'industrie des toiles va connaître dix années de grande prospérité. La production des toiles reprend de plus belle. La révolte des colonies espagnoles d'Amérique menace un important débouché extérieur, mais le marché régional s'étoffe par l'accroissement de la population et les progrès de l'aisance. D'autre part, d'après le rapport Benoiston de 1842, le gouvernement lui-même était un bon client pour nos fabricants de textiles : « Cette industrie n'est pas sans intérêt pour la Bretagne. Certes, c'est bien quelque chose d'avoir à fournir de draps et de chemises une partie des soldats d'une armée de 300 000 hommes ; c'est bien quelque chose que d'approvisionner de voiles une marine de 2 à 300 vaisseaux ; quand la moindre frégate n'exige pas moins de 20 à 25 000 mètres de toiles et d'en avoir 2 à 300 000 à fabriquer par an. » Cette remarque concerne plus particulièrement la fabrication dinannaise de la toiles à voile.

Les Anglais ont inauguré la filature et le tissage mécanique du lin, mais la Bretagne résiste par ses salaires étonnamment bas. Il faudra les perfectionnements continus

³ D'après l'annuaire des Côtes-du-nord (aujourd'hui Côtes d'Armor) de 1836, il y avait à cette époque 37 000 mendiants et 43 000 indigents dans le département. Cette situation se retrouve dans toutes les zones de production toilière, y compris en Ille-et-Vilaine.

⁴ Courrier de Jean-Marie Morice (marchand de toiles dans les Côtes d'Armor), en 1812 : « la misère est ici à son comble. Les deux dernières récoltes ont été mauvaises, les fermiers sont ruinés, les tisserands ne gagnent pas l'eau à boire. »

⁵ A ce titre, on note que le 23 mars 1793, une troupe composée de sept à huit cents hommes armés de fusils et d'instruments (fourches, faux, faucilles) entre dans la commune de Bécherel, s'enivrant et ravageant les maisons. Ils occupent la ville de 10h30 à 17h30 puis s'en vont en direction de Tinténiac, emmenant avec eux des otages. Tinténiac et Bécherel étaient des villes républicaines, et à cette époque l'hostilité des communes à leur égard était considérables.

de la machine pour donner à la fabrique anglaise, aux temps de Louis-Philippe, un coût de revient inférieur d'un quart à celui de notre production. La protection douanière, survenue en 1842, ne couvre qu'une industrie française des toiles déjà mécanisée (depuis 1834) et installée sur des sièges non bretons (département du Nord). En Bretagne, les vieux métiers s'éteignent doucement et les paysans bretons, dès le Second Empire, abandonnent le travail du textile. Seuls des artisans urbains ont continué d'actionner leurs métiers poussiéreux, mais ils disparaissent l'un après l'autre, et à la veille de la première guerre mondiale leur cas ne relève plus que du folklore⁶. Les causes en sont multiples : le manque de numéraire, la dépréciation des assignats, la suppression de la marque, les levés en masse, une préparation défectueuse du lin, la guerre civile, le blocus de la côte, la concurrence étrangère, un sens commercial qui fait défaut, une incapacité à moderniser la production et l'interruption du commerce maritime par suite de la guerre avec l'Angleterre, pour ne citer que celles-là.

Il peut sembler étonnant qu'il n'y ait pas eu, chez nous, l'une de ces substitutions qui en d'autres lieux ont installé sur un domaine de vieille industrie rurale des toiles une moderne industrie de coton. Parmi les activités industrielles de la Bretagne, le textile est en effet, aujourd'hui, l'une des plus négligeables ; cela tient aux caractères même de l'ancienne fabrication toilière. Celle-ci n'était qu'un moyen – exploité par négociants et armateurs – de donner quelques compensations aux manques à gagner de la culture. Le paysan breton, mis à l'aise par les défrichements et par les progrès de la vie agricole, a volontiers renoncé à ces suppléments mesquins. Le marché du travail s'est rapidement tari, et ainsi tombait l'une des conditions les plus favorables de l'exercice industriel.

La culture du chanvre n'a pas résisté à la chute de l'industrie des toiles, et le chanvre a rapidement disparu de nos courtils. Celle du lin a mieux tenu, mais en se refermant dans les étroites limites des cantons les plus favorisés, en Trégorrois nord-occidental.

Comme l'ancienne industrie sidérurgique, la vieille industrie des toiles n'a donc guère été capable, en Bretagne, de fixer des marques durables ni d'assurer des relais.

⁶ Voici comment en 1875, Emile Souvestre (*Les derniers bretons*, t. II, p. 138, Paris, 1875) enveloppait de poésie la réalité d'alors : « Parmi tous les ouvriers de la Bretagne, il n'en est point dont les misères puissent être comparées à celle des tisserands... Les fortunes considérables, amassées par les anciens fabricants, se sont dispersées ; et aujourd'hui les tisserands sont descendus à un degré d'indigence dont les canuts de Lyon ne donnent qu'une faible idée. Cependant cette industrie s'est conservée dans les familles ; une sorte de préjugé superstitieux défend de l'abandonner. Des communes entières, livrées exclusivement à la fabrication des toiles, languissent dans une pauvreté toujours croissante, sans vouloir y renoncer... En vain le prix des toiles s'abaissent de plus en plus depuis trente ans ; le tisserand s'obstine et reste immobile à sa place, comme une sentinelle du passé ; à chaque diminution de gains, il dit : « J'aurai faim quelques heures de plus chaque jour ». On croirait qu'un charme fatal le lie indissolublement à son métier ; que le bruit monotone du dévidoir a pour lui un langage secret qui l'appelle et l'attire. Proposez-lui de quitter cette industrie à l'agonie, de cultiver le riche sol qu'il foule et qu'il laisse stérile, il secouera sa tête chevelue avec un triste sourire et il vous répondra : « Dans nos familles, nous avons toujours été fabricants de toiles ». Montrez-lui sa misère, ses enfants courant dans le village avec une simple chemise pour vêtement, il ajoutera avec une indicible expression d'espérance : « Dans nos familles, nous avons été riches autrefois ».

Culture et transformation du lin en toile – travaux divers exigeant une nombreuse main d’œuvre

Le Lin est une plante dicotylédone de la famille des linacées, genre linum, espèce linum usitatissimum. La plante comporte une tige unique d’environ un mètre de hauteur sur laquelle se répartissent de 80 à 100 feuilles sessiles. La fleur, blanche ou bleue, donne une capsule à 5 lobes contenant chacun deux graines. Le lin a une durée de végétation de l’ordre de 100 jours. Il est semé au printemps sous les climats tempérés. L’objectif de la production étant la fibre qui se situe à la périphérie de la tige, sous l’écorce, il est important de favoriser un développement régulier de l’appareil végétatif pour obtenir des plantes homogènes. Il faut respecter un intervalle d’au moins sept ans entre deux cultures de lin dans le même champ, afin d’éviter la fatigue du sol et la prolifération des maladies dans celui-ci. L’agriculteur doit donc opérer une rotation de culture sur ses terres où le lin ne sera présent qu’une année sur sept.

CALENDRIER

Pâques : ensemencement de la graine

Mi-juillet : arrachage des tiges et assemblage en bottes de paille

Septembre : égrenage = enlèvement des graines

Courant septembre : rouissage = isolement de la fibre de lin

Septembre à mai : séparation de la fibre textile de l’écorce et du bois

Entre le rôle du cultivateur et le travail du tisserand se situe tout un panel d’opérations, avec ses outils spécifiques⁷, dont le but est de rendre la matière première propre au tissage. Les magnifiques champs bleus ou blancs ne s’obtiennent pas sans peine.

DIFFÉRENTES ÉTAPES

Dix étapes sont nécessaires pour passer de la graine à la toile.

1 - Le semis

La période de semis la plus courante se situe entre le 15 mars et le 5 avril. Il faut compter 8 à 15 jours pour la levée. La graine est enterrée à une profondeur de 1 à 2 cm. Les besoins du lin en éléments fertilisants majeurs sont relativement modestes, notamment au plan de l’azote dont l’excès est néfaste. L’objectif du peuplement est de 1800 à 2000 plantes par mètre carré. Cette densité assure le meilleur compromis entre le rendement, le risque de verse et la qualité de la fibre (finesse, solidité).

⁷ Voir annexe 2

2 - La floraison

Elle intervient au cours du mois de juin, deux mois et demi après avoir été planté, la plante atteignant à peu près 1 mètre.

La fleur dure une demi-journée, et environ trente jours après le début de la floraison le lin est mûr.

3 - L'arrachage

L'arrachage intervient au cours du mois de juillet ; il commence normalement lorsque les tiges ont perdu leurs feuilles sur le tiers de leur longueur à partir du sol. Ce travail délicat exige une main d'œuvre abondante.

On ne fauche pas le lin, on l'arrache de manière à conserver toute la longueur des tiges, ensuite on le dépose sur le sol en andain. L'andain est une nappe de lin qui occupe au sol une largeur d'environ un mètre.

4 - L'égrenage

Une fois le lin arraché et séché, on le lie par poignée et on le bat au fléau sur l'aire pour en retirer la graine dont une partie est convertie en huile, en Bretagne même ou dans le département de la Manche.

5 - Le rouissage

L'arrachage et l'égrenage effectués, le rouissage peut avoir lieu. Cette opération consiste à faire macérer dans l'eau les tiges mises en bottes, pour dissoudre la gomme qui agglutine les fibres. On dépose le lin ou le chanvre pendant deux ou trois semaines dans des eaux stagnantes, renouvelées de temps à autre, au sein d'un routoir (trou d'eau). Il est nécessaire de retourner le lin pour obtenir un rouissage homogène.

Quand le rouissage est jugé optimum, les tiges sont exposées sur l'herbe pendant quatre ou cinq jours, afin qu'elle sèche. Chaque maison se réservait un tiers ou un quart de son lin en vue de le convertir en filasse ou le filer pour son propre usage. Cette réserve était ramassée en fagots dans les greniers. Le reste du lin, dit « en bois », était vendu au marché, dans les entrepôts ou au domicile même du producteur.

6 - Le teillage

Les principes de cette opération sont le broyage et le teillage, qui consistent à briser la partie ligneuse de la plante afin de la séparer de la filasse, en débarrassant celle-ci des chènevottes. Ces travaux également appelés écouchage ou macquage étaient faits à la main avec des outils archaïques : le broie à main, le poisset, l'écangue ou l'écouche. Aussi étaient-ils d'ordinaire réalisés d'une manière très insuffisante. Or le teillage exige beaucoup de soins. Incomplet, il ne donne pas une belle filasse ; trop prolongé, il l'use. Il suppose lui-même que le rouissage ait été poussé assez loin, sans l'être trop.

Au 19^{ème} siècle, à la demande du Conseil Général, des ouvriers flamands vinrent enseigner à nos cultivateurs le rouissage et le teillage, suivant les méthodes de leur pays. Certains cultivateurs – trop peu nombreux malheureusement – surent profiter de ces leçons, et leur lin fut ensuite admis dans les filatures d'où leur mauvaise préparation les avait fait repousser. Le chanvre profita, semble-t-il, davantage de cette amélioration. Un moment exclus des fournitures de la Marine, parce qu'ils ne pouvaient résister à la traction minima de 11 400 kg, pas même celle de 900, nos chanvres furent, grâce à l'emploi de cette méthode flamande, reconnus de première qualité et supérieure même à ceux tant vanté de l'Anjou, lorsqu'on les soumit de nouveau à l'épreuve de la Marine Impériale. De même, en bien des cas, nos lins rivalisèrent avec les produits flamands.

6 - Le peignage

Vient ensuite le peignage, ou le sérançage, par lequel les fibres, débarrassées des brins de paille, sont séparées les unes des autres, de manière à donner un flot continu. A partir de ce stade, les lins bruts et peignés, les fils et les étoupes donnent lieu à beaucoup d'affaires. L'étoupe, c'est à dire la partie la plus grossière de la filasse, formée de déchets de fibres, faisait elle-même l'objet d'un commerce.

7 - La filature

C'est l'ensemble des opérations qui consistent à produire, en tordant des fibres textiles parallèles, un cylindre appelé fil.

Il faut distinguer :

- La filature au mouillé et la filature au sec.
- La filature des longs brins et la filature des étoupes.

Les longs brins sont en général filés au mouillé pour produire des fils fins et de qualité. Les étoupes sont surtout filées au sec pour produire des fils plus gros et de qualité plus ordinaire.

Ensuite les fils doivent être soigneusement lavés et blanchis, opération longue et délicate qui s'opère à l'aide d'eau et de cendres⁸.

8 - Le tissage

On distingue trois types de tisserands :

- 1- Les tisserands groupés dans un même local, au compte d'une manufacture royale ou privilégiée, qui, moyennant une redevance pécuniaire, jouit d'un monopole ou d'un quasi-monopole de fabrication et de vente. Il y en avait deux à Dinan, pour les toiles à voiles.
- 2- Dans les villes, il y avait des tisserands groupés en corporation, sans bénéficier pour cela d'un privilège : petits patrons occupant quelques ouvriers et apprentis, organisés en maîtrises ou en jurandes. On les retrouvait dans les vieilles maisons de granit, basses, aux portes cintrées, aux fenêtres étroites, dans lesquelles étaient installés les métiers à tisser.

⁸ Nous savons que le fil du canton de Bécherel était blanchi en grande partie à Paimpont, où la présence de forges facilitait l'obtention de cendres.

3- Ces deux premières catégories ne constituaient que l'exception en Bretagne. Le plus grand nombre des tisserands, plus ou moins cultivateurs en même temps, étaient disséminés dans les campagnes. D'où cette remarque de Pineson du Sel des Monts : « La Bretagne est une espèce continuelle de manufacture des toiles ». Cette dispersion ne facilitait pas l'établissement de statistiques exactes du nombre de tisserands.

Lorsqu'elles sortent du métier, les toiles sont impropres à la vente ; elles sont encore imprégnées des colles qui permettent au fil de résister aux tractions du tissage. Elles doivent donc subir un long processus d'ennoblissement qui donne un beau toucher et un meilleur aspect au produit fini. L'ennoblissement regroupe un ensemble d'activités selon le résultat souhaité : blanchiment, teinture, impression, apprêts et pliages.

9 – Blanchissage des toiles

Le blanchissage consiste à faire tremper les toiles dans des cuves en bois dans un mélange d'eau et de farine de seigle ou de blé noir. Elles sont ensuite lavées dans les doués à plusieurs reprises (doué : bassin en palis de schiste ou blocs de granit, situé près d'une source ou d'une fontaine), puis lessivées dans des cuves avec des sacs de cendres de bois (il faut 8 à 12 lessives selon les conditions de température et d'ensoleillement). Les toiles sont ensuite amidonnées avec un mélange d'amidon et de bleu azur avant d'être étendues sur le pré. Les ouvriers fixaient les toiles à même le sol avec des piquets pour les maintenir en cas de vent et pour empêcher les vols. En effet, ce beau linge tout blanc, exposé aux yeux de tous, suscitait les convoitises. La plupart des vols étaient organisés ; les voleurs emportaient à plusieurs une grande quantité d'étoffes humides, trop lourdes et trop encombrantes pour être portées par une seule personne.

Au final, grâce à l'action conjuguée de la rosée, du soleil et des lessives, maintes fois répétées, les toiles prenaient l'éclatante blancheur qui faisait leur renommée. Toutes ces étapes pouvaient prendre deux à quatre mois. Une fois blanchies, elles étaient lavées pour supprimer les traces d'herbe, de terre et les fientes dues à la longue exposition dans les pâturages. Plus tard, fils et toiles furent blanchies au chlore, ce qui en altéra la substance et en diminua la durée, engendrant également de graves maladies pulmonaires chez les ouvriers.

Les blanchisseurs propriétaires de leur établissement, ou simple fermiers à bail, se faisaient aider par leurs femmes et leurs enfants. Ils employaient aussi des domestiques qu'ils payaient de 90 à 100 francs par an, ou des ouvriers dits « traversiers » qui suspendaient en général leurs travaux pendant la fenaison ou la moisson.

Ces blanchisseries sont disséminées dans la campagne. Leur nombre varie, selon que les circonstances soient plus ou moins favorables au commerce. Elles sont principalement en activité du mois de février ou de mars jusqu'au mois d'octobre ou de novembre. On ne cesse complètement de blanchir que lorsqu'il neige.

10 - Stockage

Après le blanchissage, les toiles étaient pilées ; cela regroupe un ensemble d'étapes permettant d'obtenir des balles de toiles d'égale épaisseur et largeur. Les toiles

réduites en une dizaine de feuillets carrés étaient enveloppées de papier gris, de paille de toile de chanvre, puis de minces planchettes retenues par des cordillons. Là-dessus, le marchand devait apposer une étiquette avec son nom, celui du blanchisseur, le nombre et la qualité des pièces conditionnées, l'aunage de l'ensemble. Il fallait environ 11 jours à un ouvrier pour piler une balle de toile (une balle = 500 aunes de toile, ce qui équivaut à 700m).

Transformation du chanvre en toile

Très tolérant à l'égard des climats, le chanvre aime cependant les terres franches, humides mais non inondables, profondes, surtout pas acides, bref, les terres riches. Ce n'était qu'à partir du 20 avril, lorsque tout risque de gelée avait disparu, que l'on pouvait procéder aux semailles. On disposait alors d'un mois pour mettre le chenevis en terre. Le chanvre devait lever en 4 jours seulement. Cent jours après, il pouvait atteindre trois mètres de hauteur – tout cela sans grand travaux d'entretien. Une fois installée, la plante étouffait toute concurrence, qu'elle vienne des chardons ou des mauvaises herbes.

L'arrachage

Après quatre mois de période végétative, dans la 3^{ème} semaine d'août, généralement à partir de la St Louis, débutait la phase finale de la culture du chanvre : l'arrachage. L'opération était effectuée par tout le personnel de la ferme, femmes et enfants compris, mais aussi par une armée de tâcherons réquisitionnés pour la circonstance. Les pieds arrachés étaient débarrassés de la terre par un coup sec contre le sabot. On les réunissait alors pour en faire des poignées liées par deux liens, un en haut, le second en bas. Ce lien était tiré du petit chanvre qu'on trouve au pied des gerbes. Les poignées étaient couchées par tas de six, derrière les arracheurs qui avançaient en ligne... travail exténuant qui brisait les reins et brûlait les mains. Quand il y en avait suffisamment, les poignées étaient chargées sur une charrette à chevaux et transportées jusqu'au rutoir ou la rivière, où avait lieu la mise à l'eau.

La transformation

Avec le rouissage, macération prolongée dans l'eau afin de faciliter la séparation de l'écorce et de la tige filamenteuse, débutait la transformation du chanvre. Les poignées étaient tassées sur une croix de chanvre, constituant une sorte de radeau. Plusieurs rallonges étaient nécessaires pour obtenir la longueur désirée ; plusieurs rangs superposés donnaient l'épaisseur voulue à la tuilée. Pour l'immerger, de grosses pierres étaient placées sur toute la surface. Plusieurs jours devaient s'écouler avant d'obtenir le rouissage convenable. La température de l'eau jouait un grand rôle. L'opération achevée, les pierres étaient enlevées et entassées au bord de l'eau.

Le rutoir : Aujourd'hui encore, vous pouvez découvrir ces pavés qui bordent de banales pièces d'eau, portant témoignage d'une activité révolue, celle des rutoirs. Au 19^{ème} siècle, à l'apogée de l'époque chanvrière, devant les véhémentes protestations des riverains au sujet de la pollution des cours d'eau par le rouissage, les pouvoirs publics incitèrent les agriculteurs à « rouir chez eux », d'où la multiplication des points d'eau aux abords des fours.

Le séchage et le broyage

Ces deux étapes avaient lieu l'hiver. Une fois séchées à l'ombre et après avoir été rouies, les bottes de chanvre étaient entassées dans la chambre de séchage du four

à chanvre, tête-bêche, aussitôt après la cuisson du pain. Cependant, les observateurs du 18^{ème} siècle ne font pas formellement mention de l'existence de ces fours. L'opération de séchage s'effectuait, selon eux, le plus souvent dans la maison même. Il semble qu'il ait fallu attendre le 19^{ème} siècle pour voir s'édifier les fours à chanvre dont il reste un rescapé sur le territoire du Pays de Bécherel (à Saint-Brieuc-des-Iffs, au lieu-dit « La Motte »).

Dans la chambre de chauffe de ces fours, une corbeille en fonte remplie de coke enflammée dégageait une forte chaleur qui pendant une dizaine d'heure séchait la fournée. Le lendemain matin, vers six heures, le broyage commençait. Les bottes étaient sorties par deux et emmenées au pied de la broyeuse, qui écrasait les tiges. Ce travail avait pour but d'extraire la filasse en séparant le bois de la tige. Un ouvrier situé à l'autre extrémité de la machine recevait la filasse, la secouait et la plaçait pour un deuxième passage sur le dessus de la machine. Ce second passage effectué, l'ouvrier, après un dernier secouement, disposait les poignées sur un grand tréteau où les « brayeux » les reprenaient pour finir de nettoyer la filasse et les entassaient ensuite sur une fourche. Les poignées débarrassées des petites parcelles de l'écorce étaient roulées autour d'une cheville. Chaque botte sortie du four subissait le même traitement ; elles étaient ensuite transformées en filasse.

Le filage

Ce sont essentiellement les femmes âgées qui filaient le chanvre. Au sommet et le long d'une tige en bois appelée quenouille, elles attachaient un petit paquet de chanvre broyé et préparé. Elles faisaient ainsi une quenouillée ou poupée de filasses qu'elles tenaient serrée sous le bras gauche. Puis, toujours de la main gauche, elles détachaient cette filasse, brin par brin, la mouillait d'un peu de salive au passage devant leur bouche, pendant que la main droite faisait tourner un fuseau sur lequel les brins serrés par ce mouvement giratoire allaient s'enrouler. On en faisait de grands échevaux, prêts à être livrés aux tisserands.

Quand on filait à la maison, on se servait d'un rouet. A l'extrémité gauche d'une petite table basse reposant sur trois pieds était fixée la quenouille garnie de sa poupée de filasse. Une roue placée à l'autre extrémité et actionnée par un pédalier donnait au chanvre, toujours mouillé auparavant par la salive de l'opératrice, le mouvement qui serrait les uns contre les autres, tout en les enroulant, les brins de filasse devenus alors du fil.

Ce n'est qu'après avoir effectué ces différentes étapes que le tisserand pouvait confectionner les toiles de chanvre. Il fallait entre huit et dix fileuses pour alimenter un métier à tisser.

Le lin et le chanvre, un enjeu de territoire

La mise en place d'une Route de la Toile s'inscrit dans une vision de développement du territoire.

L'histoire du lin et du chanvre au 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} siècles, le 19^{ème} siècle étant le déclin, est l'histoire de notre travail (l'exploitation du lin textile, le rouissage et son commerce), mais aussi, le fruit du travail (les enclos paroissiaux, l'orfèvrerie civile et religieuse, les belles demeures des marchands de toiles) et le commerce portuaire avec ses maîtres de barque.

Cette histoire fait partie d'une histoire collective, pas ou peu connue, et pourtant une histoire forte qui a façonné nos villes et nos campagnes, dans le Pays de Landerneau, dans le Pays de Morlaix, dans les Côte d'Armor, en Ille-et-Vilaine ainsi que dans le Centre Bretagne.

Le thématique du lin s'inscrit, non dans la nostalgie, mais un schéma de développement où le développement ne s'exercera que s'il prend appui sur le patrimoine, le tourisme, l'économique et la culture, comme vecteurs, porteurs d'un enjeu fort pour demain.

Un patrimoine riche

Le commerce des toiles a laissé un patrimoine riche, fait de villes, mais aussi d'une multitude de petits patrimoines comme les moulins à foulon (aujourd'hui disparus), les maisons de tisserands et de marchands toiliers, les fours à chanvre ou les routoirs.

Le lin, un enjeu économique aujourd'hui et demain

(enjeu qui concerne trois approches)

- **Une approche territoriale alliant patrimoine, tourisme, bien-être, culture** où, une mise en valeur, une mise en réseau, permettront par l'implication, la connaissance, d'organiser (de recevoir) le développement d'outils, qu'il soit hôtelier... ou de propositions thématiques (Route de la Toile...) qui donneront envie aux visiteurs de venir, de découvrir, de prendre du plaisir et de passer du temps dans notre région.

La mise en valeur du patrimoine par la connaissance de l'histoire intervient comme élément qualifiant du développement. Elle participe à l'affirmation de l'identité et contribue à créer du lien social, notamment intergénérationnel.

- **Une proposition de diversification des cultures agricoles.** De fait, aux vus de ce qui a été fait sur d'autres territoires, les rencontres avec les producteurs de lin laissent entrevoir une ouverture, voire des demandes sérieuses d'exploitation, non pas du lin textile pris par la Normandie, mais aussi du lin graine plus alimentaire, dont les Oméga 3 sont le « nec plus ultra » d'un changement d'habitude alimentaire et de comportement par rapport à la nourriture. Le gras ne fait recette et le « bien manger et produire » peut devenir une valeur ajoutée pour le monde agricole en Bretagne, ce qui nous invite à explorer une troisième approche.

- **Le lin et la santé** : Le lin est anallergique. Il a été prouvé que des médications effectuées à l'aide d'un tissu de lin accélèrent la guérison de certaines maladies de peau. Il est doté de propriétés anti-allergiques et anti-bactériennes (certains fils chirurgicaux sont en lin). Déjà, au Moyen Âge, le lin était préféré à la laine pour des raisons d'hygiène.

Le lin « anti-stress » favorise un sommeil réparateur et plus profond ; le temps d'endormissement est plus court. C'est, dit-on, prouvé scientifiquement : dans des draps en lin, on s'endort plus rapidement, le sommeil est plus profond et plus réparateur ; l'humeur est meilleure au réveil.

Dans le domaine de la cosmétologie, l'huile de lin participe directement à la régulation de la perméabilité cutanée, grâce à sa richesse en acides gras essentiels. C'est un excellent agent restructurant et hydratant de l'épiderme. Ses propriétés émoullientes, très recherchées dans tous les cosmétiques, calment, apaisent et soulagent les irritations cutanées et les brûlures. C'est une excellente huile de massage qui ne provoque pas d'irritation. Les chaussettes et les gants en lin sont précieux en cas de forte transpiration car il protège l'épiderme et contrôle la régularité thermique. La tension musculaire des sportifs diminue s'ils portent des combinaisons en lin.

Le principal débouché pour la graine de lin reste l'alimentation animale. Pour autant, des études cliniques montrent que son intérêt ne se limite pas à l'amélioration de l'état sanitaire des animaux : lorsque les vaches, les porcs ou les poules consomment du lin, le lait, les œufs ou la viande qui en sont issus ont un effet bénéfique sur la santé des consommateurs, dans la mesure où l'huile contenue dans les graines présente des teneurs élevées en acides gras poly-insaturés de type oméga 3.

Les acides gras oméga 3, les acides linoléiques, sont des acides poly-insaturés que l'organisme ne peut synthétiser lui-même, mais qu'il est capable de transformer en AGPI à longue chaîne qui serviront à leur tour à élaborer des molécules biologiquement très actives. Ils s'avèrent indispensables au bon fonctionnement des membranes cellulaires en assurant leur fluidité et leur souplesse. Ils agissent à l'inverse du cholestérol et sont recommandés chez les sujets au taux de cholestérol élevé, ils protègent des maladies cardio-vasculaires. Les acides oméga 3 sont également réputés pour améliorer la résistance immunitaire et faciliter le développement cérébral. Peu d'aliments contiennent ces acides gras ; de plus, ils se trouvent dans des aliments que l'on a tendance à peu consommer ou que l'on ne consomme pas en quantités suffisantes pour couvrir les apports nutritionnels recommandés (le label Restaurants du Terroir se montre intéressé par les qualités de cette plante et semble disposé à l'utiliser dans la confection de ses plats).

Par ailleurs, mis à part les vertus thérapeutiques du lin, au regard du patrimoine qui constitue l'identité d'une ville, d'un village, d'une région, le passé toilier se doit d'être conjugué au présent. Il contribue, sur notre territoire, à la définition d'aujourd'hui et de demain.

Aussi, c'est autant en rythmant la ville qu'en valorisant le patrimoine que la culture pourra jouer, auprès de l'économie et du tourisme, le catalyseur de lien social favorisant l'appartenance collective à un même lieu ; c'est pourquoi, le Pays de Bécherel, fortement marqué par son patrimoine architectural, a tout intérêt à valoriser le passé toilier qui fut le sien au cours des siècles.

L'industrie textile au Pays de Brocéliande

Jusqu'au 19^{ème} siècle, rares étaient les fermes, de quelque importance, nombreuses sur le territoire, qui ne consacraient pas quelques ares de terre à la culture du lin et du chanvre. Ces récoltes venaient alimenter en labeur les fileuses et autres filandières présentes dans chaque commune, dans chaque ménage, ou presque, de manière à fournir la matière première aux nombreux tisserands qui travaillaient à la tâche, isolés dans les campagnes.

Pour mieux cerner l'importance de l'artisanat textile dans l'économie locale avant la Révolution Française, nous avons consulté des inventaires après décès rédigés entre 1756 et 1790 sur le territoire de l'actuel Pays de Brocéliande. Les inventaires après décès correspondent à l'annotation et au prisage des biens d'un individu après sa mort. Aujourd'hui ces documents nous permettent de mieux comprendre quel était le mode de vie de ces individus, quel était leur environnement direct, leurs occupations, leurs façons de travailler, etc. Ainsi, parmi les 139 inventaires après décès consultés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine⁹, seuls deux d'entre eux ne mentionnent ni outil servant à préparer le lin et le chanvre, ni filasse, ni graine, ni toile, ni lin ou chanvre stockés à l'état naturel. Cela signifie que 98,5 % des ménages dont nous avons tenu compte travaillaient la fibre textile. La plupart, par exemple, possédait un travouil, une braie ou un rouet¹⁰, quand il ne s'agissait pas de filasse ou de gerbes de lin ou de chanvre stockées dans les greniers. Cela nous prouve que le travail du lin et du chanvre était une activité encore largement développée à la fin du 18^{ème} siècle, et ce sur l'ensemble des communes composant le pays de Brocéliande, quand bien même le commerce des toiles n'était plus que l'ombre de ce qu'il avait été un siècle auparavant.

Nous savons que cette proto-industrie linière et chanvrière a permis au territoire de s'enrichir, essentiellement au cours des seizième et dix-septième siècles. Des cantons comme celui de Bécherel recèlent un patrimoine bâti d'exception, qui représente le témoignage de cette époque prospère, longtemps ignorée, que le Pays de Brocéliande souhaite aujourd'hui mettre en valeur.

Le pays de Bécherel, dont le fil de lin fut autrefois réputé, a participé activement à cette industrie des fibres textiles, bénéficiant d'un environnement propice : des terres grasses et fertiles, une vallée occupée par une succession d'étangs précieux pour le rouissage, des foires et marchés à Bécherel et Romillé pour écouler les fils de lin et de chanvre auprès des merciers rennais.

Un autre élément est à prendre en compte. Dans le Pays de Bécherel, l'abondance de la pierre dure a permis à la maison rurale de s'édifier en matériau noble, qui contraste avec les maisons de pisé du bassin de Rennes (16^{ème}, 17^{ème} siècles). La maison de granit, où la pierre de faluns, calcaire tendre, a longtemps représenté le moyen le plus commode de capitalisation des excédents de bonnes récoltes, entendons lins et chanvres, qui ont fait la fortune du pays ; et c'est pourquoi, à travers son architecture, à travers ses anciennes maisons de tisserands, le canton de Bécherel témoigne si aisément de cette activité textile.

⁹ Voir annexe 3

¹⁰ Dans ces inventaires après décès, nous ne nous sommes intéressés qu'aux outils et produits se rapportant à l'activité textile.

1 – Bécherel

Située sur l'un des points culminants du département d'Ille-et-Vilaine (176 m d'altitude), dominant la haute vallée de la Rance, cette ancienne place forte militaire a conservé la trace de différentes époques qui ont marqué son histoire tumultueuse, tout en faisant preuve d'un remarquable sens de l'adaptation¹¹.

Tout comme le Trégor, le Pays de Bécherel cultivait le lin et vendait son fils à Uzel, tandis que les environs de Dinan, ville voisine, se consacraient plutôt au chanvre pour la voilure. Le fil de lin produit localement, le meilleur de Bretagne, disait-on, a connu une renommée qui dépassait largement les frontières du royaume (il s'en exportait dans toute l'Europe du Nord, jusqu'en Russie) ; il a permis à la cité de s'enrichir considérablement.

Faute de documents et d'études, nous ne savons pas de quand date l'émergence de cette « industrie » largement rurale. Peut-être a-t-elle démarré au cours du XIII^{ème} siècle, lorsque la baronnie de Bécherel fut entre les mains des seigneurs de Laval. En effet, Béatrix de Gaure, comtesse de Penkembourg en Flandres ayant épousé Guy IX, seigneur de Laval, fit venir dans sa nouvelle patrie des tisserands de Bruges et apprit aux habitants du Maine, de l'Anjou et de la Bretagne, la culture du lin et l'art de son pays natal. La genèse d'une activité textile destinée au commerce date sans doute de cette époque, mais il serait difficile de le prouver.

En revanche, nous savons que son développement se divise en deux phases bien distinctes, l'une s'étendant plus ou moins jusqu'à la Révolution Française, période d'expansion pendant laquelle de grosses fortunes se sont construites, et l'autre, plus récente, qui correspond au déclin de l'activité.

a) Période d'expansion économique (16^{ème} et 17^{ème} siècles)

C'est au cours des 16^{ème} et 17^{ème} siècles, période qui hélas nous a laissé bien peu de documents, que la commune de Bécherel a prospéré, en partie grâce au lin et au chanvre. C'est pendant la Renaissance que va se développer et s'urbaniser la paroisse, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Deux vagues de construction ont profondément remodelé la commune : l'une vers 1570, l'autre au cours de la seconde moitié du 17^{ème} siècle. Gerbières, maisons rurales à double portes en plein cintre et corbelets de pierre sont là pour attester l'aisance d'une population dont l'activité explique, de longue date, l'édification de beaux châteaux, pour ne pas parler des églises. C'est donc à Bécherel que se concentrent la plupart des maisons « bourgeoises » du canton, édifiées, en grande partie, par la petite bourgeoisie de marchands – présence de nombreuses maisons de marchands toiliers et manoirs par la suite déclassés en fermes.

Mais remontons l'horloge du temps pour mieux comprendre le contexte autour duquel s'inscrit cette activité.

Aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles, époque florissante d'un point de vue commercial, la baronnie de Bécherel s'étend dans trente-six paroisses et domine dans quatorze autres. Trente juridictions féodales, dont dix-huit hautes-justices, en relèvent. Après être tombée aux mains des Coligny, par Charlotte de Laval, la baronnie recueillie par le duc de la Trémoille fut vendue en 1626 et acquise par le sieur de la Costardaye, Jean Glé, père de la marquise de la Vallière qui avait épousé Jean-François de la

¹¹ La commune de Bécherel est devenue la première Cité du Livre en France.

Beaume-le-Blanc, Marquis de la Vallière, frère de la célèbre duchesse. En 1633, la baronnie appartient désormais à cette famille. La famille de Lopriac en devient titulaire en 1714 et la transmet par mariage aux Kerhoënt en 1764. De 1770 à la Révolution, elle sera possédée par la famille de Langle-Beaumanoir.

Retracer, bien que sommairement, les différentes familles qui contrôlèrent le territoire est important, dans le sens où les activités artisanales et commerciales étaient étroitement surveillées et régies par la noblesse. Ainsi, plusieurs droits seigneuriaux se rattachaient au lin, comme **le droit de brûlement** : « *ledit jour des lundy des feriés de Pasques (le baron de Bécherel) a droit et est en possession immémoriale de brusler en sa dite ville en lieu public tous les lins et chanvres qui seront trouvés encore à broyer et à teiller et, (peut) en faire ledit seigneur à sa volonté, et ceux et celles chez qui lesdits lins et chanvres seront trouvés doibvent payer l'amende, et cela se fait à ce que les femmes ne soient pas paresseuses d'approufilter lesdits lins et chanvres, qui sont fort bons dans l'étendue de ladite seigneurie et seroit dommage de laisser perdre.* » (Guillot de Corson (A). *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1897-1899. P.41).

L'existence d'un tel droit seigneurial atteste l'importance du lin et du chanvre dans l'économie locale de cette époque. Le seigneur, conscient des enjeux inhérents au travail et à l'exploitation des plantes textiles, affirme le pouvoir de sa régence en imposant des règles strictes et sévères sur ce produit dont la valeur ajoutée est alors très forte.

Comme nous l'avons précédemment expliqué, les documents se référant à cette époque sont extrêmement rares, la plupart ayant été brûlés pendant la Révolution Française ou égarés au fil du temps. Ceci étant, d'autres sources évoquent l'importance du lin et du chanvre dans l'économie béchereloise. A ce titre, le rapport dressé en 1698 par l'intendant Béchameil de Nointel pour l'instruction du duc de Bourgogne se révèle fort intéressant ; il évoque certaines manufactures bretonnes, et notamment celle de Bécherel : « *le seconde est celle des fils retors pour coudre, qui se retordent et teignent à Rennes, de toutes sortes de couleurs. Les fils qui s'y emploient viennent de quelques paroisses de l'évêché de Rennes (à cette époque Bécherel faisait partie de l'évêché de Saint-Malo ; c'est une erreur de l'auteur) qui sont aux environs de la petite ville de Bécherel... C'est un grand commerce... et l'on envoie une grande quantité à Paris, à Rouen et dans toutes les grandes villes du royaume ; on en fait même passer en Angleterre et en Espagne* » (Meyer (J). *Le Pays de Bécherel*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1897-1899. P. 41).

Au sud de la ville, la présence d'un étang de la teinture rappelle d'ailleurs que tous les fils n'étaient pas teints à Rennes (où les ouvriers prétendaient que l'excellence du produit s'expliquait par la qualité des eaux).

En outre, l'article que le Dictionnaire de Bretagne et géographique de la Bretagne (1770) consacre à Bécherel, sous la plume d'Ogée, est très explicite : « *Son terroir est fertile en lin et l'on y fait le plus beau et le meilleur lin de Bretagne* ».

Ces quelques documents représentent les uniques témoignages écrits que nous possédons. Cependant, un faisceau d'indices nous permet d'aller plus loin dans notre investigation.

De cette époque florissante, il reste de nombreux vestiges, de nombreux stigmates architecturaux qui nous permettent d'aller plus loin dans les recherches. Sur certaines maisons, des marques de marchands et des motifs sur des linteaux de porte ou de cheminée (navette ou fleurs de lin) témoignent encore de cette activité, au même titre que la toponymie confirmée par les documents cadastraux, laquelle

reflète également cette vocation d'artisanat textile : rues de la Chanvrerie, de la Filandière, ruelle Carette (ancien cordage de marine). Mais ce sont les anciennes maisons de tisserands qui retiennent plus particulièrement notre attention, dans la mesure où ces demeures véhiculent une histoire riche en symboles et participent pleinement à donner du caractère à la commune.

Les anciennes maisons de tisserand

Le commerce du lin et du chanvre, de la filasse et des toiles, a permis aux marchands de s'enrichir et de construire des maisons aux façades imposantes, avec corniche à modillons sculptés et portant une marque de marchand gravée à l'extérieur ou à l'intérieur du logis. Voici quelques exemples :

- La Ville-Malet représente certainement un des plus beaux logis de la commune. Cette maison de tisserand date du troisième quart du 16^{ème} siècle. Il y a des cheminées en pierre dans chacune des pièces ; celle de la pièce principale possède un blason sur le linteau. La date de 1559 est portée à l'intérieur avec la marque d'un marchand toilier. La marque accompagnée de la date de l'édifice inscrite dans un écu à la manière d'un blason est très souvent représentée dans les maisons de tisserands, comme dans le Centre Bretagne. Elles reproduisent leur sceau, authentifient leur production et leurs actes commerciaux. Normales dans un contexte voué au commerce, elles sont plus étonnantes en milieu rural. Un autre détail se révèle très intéressant : les poutres sont percées de trous dans lesquels on mettait une cheville. Ils servaient à suspendre les filasses de lin et de chanvre. On remarque également la présence d'une figure de grotesque et d'une fausse gargouille.
- Un ancien atelier de tisserand se situe 2 place de la Croix, 1 porte Saint-Michel (maison du XVI^{ème} siècle), en fond de cour. Les ateliers de tisserands, constructions annexes qui accompagnent les maisons, sont généralement disposés en fond de parcelle. Ce bâtiment, le long de la rue des Doves, est bien un atelier de tisserand, si l'on se réfère à sa qualité architecturale. Il est coupé et conçu avec le même soin que les bâtiments principaux, mais avec des dispositions architecturales plus simples.
- La maison dite du Gouverneur, comme celles situées rue de la Filanderie, de la Chanvrerie, Place de la Croix et Porte Saint-Michel, est bâtie sur un niveau de cave qui rachète la pente de terrain et qui a pu servir d'atelier pour le tissage.
- La cave située sous la maison du 3 rue de la Filanderie s'accompagne d'un atelier construit dans la cour, sur un côté de la parcelle et surmonté d'une pièce d'habitation. Ce bâtiment détaché et perpendiculaire comporte deux niveaux. Le premier, qui correspond au sous-sol de la maison principale, présente une disposition curieuse de deux portes en plein cintre, à chanfrein, percées en vis à vis dans chacun des murs de pignons. Il semble qu'il s'agisse là d'une structure caractéristique des ateliers de tisserand. En effet, les deux portes en vis-à-vis dans les pignons au rez-de-chaussée rappellent des dispositions observées dans les granges à tisser le lin dans le Léon. A l'étage, qui devait être desservi par un escalier intérieur en bois aujourd'hui disparu, la cheminée du 17^{ème} servait à chauffer le logement. Il est important de rappeler que les maisons de tisserands possédaient souvent une double fonction, associant un espace artisanal et commercial au rez-de-chaussée et un espace d'habitation à l'étage.

Outre les maisons de tisserands, l'autre élément caractéristique de ce commerce des toiles à Bécherel, la clef de voûte de cette industrie, se situe dans la position stratégique de la commune. Effectivement, c'est parce qu'elle se situe en hauteur, dominant la vallée de la Rance, qu'elle a joué un rôle de place forte et de ville castrale au cours des siècles ; et c'est parce qu'elle s'est ensuite entourée de remparts, de manière à se protéger des agressions extérieures¹², que la cité a pu accueillir un marché si important.

Le marché

Aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles, comme le mentionne l'intendant Béchameil de Nointel, le marché hebdomadaire de Bécherel jouissait d'une importante réputation (les marchands venaient parfois de très loin pour s'approvisionner, jusque du Léon). Le marché avait lieu le lundi sous des halles (actuellement place des anciennes halles) et dans un champ appelé « Champ à l'Avoir » (place de Kernier).

Si la forteresse de Bécherel avait perdu toute importance militaire pour des raisons à la fois techniques (apparition du canon) et politiques (les Anglais étant chassés de France et la Bretagne incluse dans le royaume), l'enceinte fortifiée demeurait percée de ses portes Berthault et Saint-Michel (aujourd'hui disparues)¹³ ; elles permettaient d'assurer une certaine sécurité aux négociants en toile et à tous les marchands venus vendre ou s'approvisionner au marché¹⁴ :

« Dans l'enceinte de la petite ville se trouvaient grande et double halle, c'est à dire haute et basse, où estalent les marchands toutes espèces de marchandises tous les jours de lundy de chacune semaine qi tient le marchez et les jours de cinq foires cy-après déclarées, à çavoir : la première, le troisieme lundy de janvier, la seconde, le lundy après Quasimodo, la troisieme, le lundy après le Sacre, la quatrieme, le lundy après la foire bretonnière de Rennes, et la cinquiesme, le lundy après la Saint Martin d'hiver. Lesquelles foires et marchez sont tant en ladite ville de Bécherel en la halle, que par toutes les rues d'icelle et un champ hors d'icelle au joignant nommé le champ-à-l'Avoir » (Guillot de Corson (A). les grandes seigneureries de Haute-Bretagne, Rennes, J. Plihon et L. Hervé. 1897-1899. P.38). Ainsi, tous les lundis, se tenait le marché de lin et de fil, tandis que la foire mensuelle du premier lundi attirait sur le champ à l'Avoir, à côté du four banal, marchands Rennais et Normands¹⁵. A ce titre, les registres paroissiaux témoignent que quelques-uns d'entre eux convolèrent avec des béchereloises.

Le caractère à la fois militaire et sécurisant de la paroisse a grandement participé à la renommée de son marché, et par la même occasion à développer le commerce au sein du pays. D'ailleurs, nous savons que pour maintenir en état et réparer la

¹² Bertrand Du Guesclin essaya deux fois de la prendre d'assaut, sans succès.

¹³ Voir annexe 6

¹⁴ Néanmoins, les registres de sépulture mentionnent un décès au marché en 1683, mais aussi le 21-01-1765 à la « foire qu'on appelle mi-janvier » où mourut subitement vers le 4h de l'après-midi proche de la halle... » une femme de St Domineuc (situé à dix kilomètres de Bécherel). Le 22 novembre 1773, les registres de sépulture indique également le décès de Guillaume Delahais (de la paroisse des Iffs distantes de sept kilomètres) venue à la foire nommée St Martin.

¹⁵ Nous voyons donc deux foires régulières et des marchés qui en 1791-92 semblent voir lieu toutes les semaines, s'il faut en croire les notes retrouvées dans un registre paroissial de 1695, pour la période de décembre 1791 à janvier 1792.

muraille des octrois étaient régulièrement mis en place à l'entrée de la cité. Ainsi, par exemple, le 21 janvier 1626, il fut décidé qu'une taxe de six sols par pots de vin serait désormais imposée à tout individu souhaitant pénétrer l'enceinte de la ville¹⁶.

Un commerce difficilement chiffrable

Des échanges commerciaux qui s'effectuaient à cette époque, pour l'instant, nous n'avons retrouvé aucune trace. Aussi, il serait hasardeux de se risquer à donner des chiffres concernant la quantité et le prix du fil et des toiles vendus lors des marchés.

Dans un premier temps, nous nous sommes tournés vers les registres tenus par la maison de marque de Saint-Malo, où devaient obligatoirement passer les toiles afin d'être certifiées conformes à la vente. Les archives départementales en conservent deux exemplaires¹⁷. Dans ces registres, tous les noms de marchands venus déposer de la marchandise à Saint-Malo entre 1781 et 1791 sont consignés, au même titre que la quantité et le genre de toile mise en vente. Nous constatons que les marchands toiliers venaient parfois de très loin, mais qu'aucun d'entre eux n'était originaire du canton de Bécherel, ou, plus largement, de l'actuel pays de Brocéliande.

Voici les différentes provenances répertoriées (orthographe d'origine) : Noyal, Bazouges, Montour, St Guen, Carnet, St Benoist, La Fontenelle, Combourg, St Léonard, Uzel, Loudéac, St Hervé, Quintin, Quillio, Moncontour, Ploeuc, Lamballe, La Motte, Trévé, St Caradec, Laprenessay, Plouguenast, Plouballay, St Samson, Alineuc, Grace, St Thélo, St Gilles, Bodio, Chatelaudren, Merleac, Cadelac, Corlaix, St Gouenec, St Brandan, Feil, St Martin, St Briec, Plessala, Pontivy, Gaucon, Plemet, St Gonnelly, Lanion, Mur, Neuillac, Pleurtuit, Mignac, Cancales, La Fresnais, Folliné, Triganon, Paimpol, St Servan, St Méloir, St Servan, Lancieux, St Brice, St Juan, La Gouenièrre, Paramé, Pontorson, Dinan, Pleine-Fougères, St Coulomb et Féret.

Ceci étant, nous savons qu'il existait un bureau de marque dans la ville de Dinan, que 20 kilomètres séparent de Bécherel. Les marchands du pays de Bécherel allaient sans doute marquer leurs toiles dans cette cité, et non à Saint-Malo. Pour l'heure, c'est une hypothèse qui reste à prouver en allant faire des recherches aux Archives Départementales des Côtes d'Armor.

Toujours dans l'espoir de glaner quelques données chiffrées, nous avons étudié les deux mémoires concernant la fabrique et le commerce des toiles en Bretagne en 1751, mémoires destinés au roi de France et réalisés par l'intendant de la province¹⁸. Malheureusement, ce mémoire d'une trentaine de pages dont l'objectif est de dresser une liste des différents centres de fabrication ne parle aucunement du canton de Bécherel. Les différents modèles de fabrication auxquels se réfèrent l'intendant sont : les Toiles Nantaises, les Toiles appelées de Clisson, les Hauts et Bas brins de Dinan, les Toiles de St Georges, les Beurrières, les Pèltrères, les Fougères, les Vitrières, les toiles d'emballage et de halles, les toiles rayées à carreaux (Morlaix, Léon).

Puisque la production béchereloise n'est pas mentionnée, nous pouvons envisager une hypothèse : que l'intendant ait fait l'amalgame entre les toiles produites dans le

¹⁶ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, cote C 3934 : mémoire concernant les octrois des villes.

¹⁷ Cote ADIV : C 6242 et C 6243

¹⁸ Cote ADIV : C 3929

canton de Bécherel et celles produites à Dinan. Voici ce qu'écrit l'intendant à leur sujet : « *C'est dans la ville et faubourgs que ces toiles sont fabriquées, la matière qui y entre est le lin du pays. La consommation s'en fait en Espagne et dans nos colonies, très peu dans la province. Les hauts Brins servent à faire des draps de lit, et les étroites des chemises et des serviettes. On assure que cette fabrique n'a jamais été plus considérable qu'elle l'est aujourd'hui mais on verra par l'état ci après que cela est bien peu considérable pour le nombre de pièces. La visite s'en fait à Dinan, elles sont conformes aux articles 9 et 10 du règlement.* »

A titre informatif, l'article 10 des lettres patentes du Roi¹⁹ concernant les toiles qui se fabriquent en Bretagne (29 mai 1736) stipule que « *Les toiles appelées haut Brins de Dinan, qui se fabriquent à Dinan et aux environs, auront en chaîne cinquante portées au moins de quarante fils chacune, faisant deux mille fils et cinquante pouces de largeur au sortir du métier, faisant une aune six pouces et quatre lignes mesures de Paris, sous les peines portées ci-dessus (orthographe d'origine).* »

L'article 11 évoque quant à lui les toiles appelées Bas Brins de Dinan, stipulant qu'elles « *auront en chaîne vingt-cinq portées au moins de quarante fils chacune, faisant mille fils, et vingt-cinq pouces de largeur au sortir du métier, faisant demi-aune trois pouces et deux lignes mesures de Paris...* »

Une autre hypothèse s'offre à nous : l'intendant les a peut-être regroupées sous une autre dénomination : les Beurrières. « *Les beurrières sont fabriquées dans deux cantons de la province, (...) à Nozay et Fougeray et dans les environs de Dinan, celles qui sont fabriquées proches de Dinan sont nommées aussi Longuenans, ou de Mivière (?) qui est l'endroit où elles sont retravaillées (...). Cette fabrique est bien médiocre, elle est cependant conforme à l'article 16.* »

Au final, ce premier mémoire nous apprend peu de chose sur la production de toiles rurales dans le canton de Bécherel, si ce n'est qu'en 1751 la production ne devait pas dépasser le cadre strictement usuel de la consommation courante, destinée à satisfaire les besoins des ménages, en draps, rideaux et sacs d'emballage, etc.

Le second mémoire écrit par l'intendant, concernant la fabrique des toiles à voiles, ne fournit aucune précision supplémentaire. Seulement deux centres de production sont évoqués : l'évêché de Rennes, dans 43 paroisses autour de Châteaugiron (les Noyales), et celui de Quimper. Pour chacun de ces territoires, l'intendant énumère le nombre de communes concernées par la production, de tisserands, de métiers à tisser et de négociants acheteurs.

Pour l'instant, nous sommes face à un paradoxe. D'un côté, les nombreuses maisons de tisserands, richement ornées, sont autant d'arguments qui attestent l'intensité des échanges commerciaux au cours des seizième et dix-septième siècles. D'un autre côté, les documents existants ne mentionnent pas, ou peu, la présence d'une proto-industrie textile sur le territoire. Aussi, faute de documentation précise, il est difficile de mesurer l'importance qu'ait pu avoir cette activité.

Néanmoins, en poursuivant activement les recherches²⁰, nous avons bon espoir de retrouver la trace de certains marchands, avec leur nom, leur adresse, les éléments

¹⁹ Les lettres patentes du Roi sont disponibles aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, sous la cote C 6196

²⁰ Des contacts ont été pris avec Monsieur et Madame de Kernier pour savoir si, éventuellement, des documents concernant le commerce du lin et du chanvre sont disponibles au château de Caradec. Bien qu'ayant été construit ultérieurement, nous pouvons imaginer

quantitatifs et qualitatifs de leurs négoce, de manière à mieux comprendre comment une petite cité comme Bécherel a pu s'enrichir si rapidement grâce au lin et chanvre, avant que cette activité ne périclité à l'orée du dix-neuvième siècle.

b) Le déclin du commerce toilier (19^{ème} siècle)

Concernant le déclin de l'activité textile, les sources sont nettement plus nombreuses. Les premiers signes de faiblesse apparaissent au cours de l'été 1785, où les contingences météorologiques (sécheresse) engendrent de mauvaises récoltes, entraînant une sévère pénurie de lin, de chanvre et de graines de lin sur l'ensemble du territoire. Les paysans sont alors obligés d'acheter les graines importées du nord à un prix élevé, ce qui ne leur permet plus de pouvoir vivre convenablement du fruit de leur travail.

La pénurie de lin, de chanvre et de graines de lin

Quelques documents nous permettent d'en savoir plus sur cette pénurie, comme cette lettre²¹ écrite par Duboismlon (subdélégué de Montfort) à l'intendant de Bretagne ; elle est datée du 17 février 1786 (orthographe d'origine) :

« Je peux vous assurer que le canton de Montfort est un de ceux de la province ou on cultive plus de lin, il y vient ordinairement très bien. Dans les paroisses de Montfort, Iffendic, Romillé, Bédée, La Noye, Breteil et Tallensac, il n'y a presque pas un laboureur qui ne sème du lin et beaucoup en font des quantités considérables, mais cette année aiant manqué dans les deux années précédentes, dans la dernière surtout, cela a beaucoup contribué à augmenter la misère et mis les petits laboureurs hors d'état d'acheter cette année de la graine de lin au prix qu'on la vendra chez les marchands. Plusieurs marchands de Montfort et des environs ont fait venir de cette graine, mais beaucoup est avariée, celle qui se trouve bonne est très chère, ils assurent ne pouvoir la donner à moins de 80 (livres ?) le sac. Messieurs les recteurs se soucient peu de la distribution de ces sortes de secours, parce que, disent-ils, ne pouvant se répandre sur tous ceux qui en ont besoin, ils se font des ennemis de tous ceux de leurs paroissiens qu'ils sont obligés de refuser, c'est sur ce principe qu'ils n'ont pas voulu se charger de la distribution des filaces ; je connois la majeure partie des habitants de la subdélégation, ceux que je ne connois pas je les enverrois demander à leurs recteurs ou autres personnes de probité reconnue des certificats ; ainsi, si vous voulez, Monseigneur, me faire adresser la quantité de sacs de graine que vous jugerez nécessaire je me chargerai volontiers d'en faire la distribution au prix que vous fixerez et dont je tiendrai compte. »

La veille, le subdélégué de Montauban, Sieur de la Hamelinaye, écrit à l'intendant pour lui signaler les même problèmes (orthographe d'origine) :

« Monseigneur, les paroisses de ma subdélégation ou l'on s'adonne le plus à la culture du lin sont, Montauban, Irodoir, Landujan et Médréac ; ce qui est cause que ces quatre grandes paroisses souffrent cette année une extrême disette, c'est que

que certains archives seigneuriales puissent avoir été conservées, comme fonds privés, par les propriétaires de ce château. Mr De la Villéon, propriétaire du château de Montmuran, a également été contacté.

²¹ Cote ADIV : C 1741

les lins y ont extrêmement manqués. Dans les années de lin, Irodoir et Landujan principalement sont dans l'abondance, mais cette plante venant à manquer, les meilleures récoltes ne dédommagent que faiblement de cette perte, parce qu'on y destine tous les ans beaucoup de terre pour la semance de lin et qu'outre qu'elle est fort chère par elle-même, les préparatifs en sont très couteux. Vous pouvés donc, Monseigneur, me faire passer quelques sacs de votre bonne graine que je distribuerai aux pauvres fermiers qui me seront adressés par les recteurs de ces paroisses. Mais j'ai l'honneur de vous observer que l'usage dans ce pays est de ne payer la graine qu'à la mi janvier de chaque année ; si vous pouvez attendre ce délai, les pauvres fermiers se ressentiront d'avantage du bon marché que vous leur offrés. »

Suite à cette pénurie de matière première, c'est tout l'économie des toiles rurales qui vacille. Les paysans vont progressivement se tourner vers d'autres cultures, plus rentables, tandis que les tisserands, dont le nombre a déjà considérablement réduit, vont peu à peu désertier leur outil de travail qui ne leur permet plus d'assurer un revenu correct. Le 19^{ème} siècle finira d'achever ce processus.

Le déclin (19^{ème} siècle), dû à l'apparition des métiers mécaniques et des tissus synthétiques

Au 19^{ème} siècle, la révolution industrielle va engendrer une totale réorientation de l'agriculture, désormais privée de l'apport du lin et du chanvre. Le décadence de cette activité, qui a joué un rôle essentiel dans l'équilibre économique du canton de Bécherel, est provoqué par la concurrence du coton et des tissus synthétiques, entre autres, si bien que l'activité toilière s'éteint progressivement.

Malgré un déclin certain, l'Ouest reste, au milieu du 19^{ème} siècle, l'un des bastions pour la culture du chanvre et du lin. Aucune commune n'est à l'écart de ce phénomène, qui fournit des ressources non négligeables.

« Le département a toujours produit généralement, et en plus ou moins grande quantité, des chanvres pour les besoins domestiques et les usages ruraux, ainsi que du lin, presque tout employé aujourd'hui à faire des toiles pour l'usage de chaque famille. Mais antérieurement, la culture de celui-ci était plus que double de ce qu'elle est actuellement, et une grande partie en était vendue avantageusement en fil et en toiles. Ce commerce se faisait notamment dans les cantons de Saint-Aubin-d'Aubigné, Bécherel, Saint-Méen, la Guerche et Le Grand-Fougeray. » (Sources : Enquête sur la culture du lin et du chanvre, le filage et la fabrication des toiles, Rapport à Monsieur le Préfet par la commission consultative et de surveillance pour les toiles rurales, Rennes, 1852.)

Culture du chanvre – Département d'Ille-et-Vilaine – 1852

Arrondissements	Hectares cultivés	Produits : graine hect.	Produits : filasse kg.	Prix : graine fr.	Prix : filasse fr.	Valeur totale : graine fr.	Valeur totale : filasse fr.	Récolte à l'hectare : graine hect.	Récolte à l'hectare : filasse kg.
Montfort	44,26	165	25 190	11,87	0,79	1 958,55	19 900,10	4	572
Redon	208,44	1 412,62	108 610	10	0,96	14 126,20	104 265,6	7	522
Saint Malo	390,79	3 355,50	138 760	10,80	0,72	36 239,40	99 907,20	8	354
Fougères	803,62	5 353,98	259 706	9,15	0,77	48 988,92	199 973,62	6	323

Vitré	995,15	6 252,84	513 720	10	0,71	65 528,40	364 741,20	6,50	407
Rennes	976,72	6 463,11	541 489,70	11,60	0,79	74 972,07	427 776,86	6,40	545
Totaux	3 418,98	23 603,15	1 587 475,70	10,57	0,79	224 813,54	1 216 564,58	6,31	454
En 1842	4 242,09	36 639	1 688 100	15,70	1,10	575 649	1 967 984		

Culture du lin – Département d’Ille-et-Vilaine- 1852

Arrondissements	Hectares cultivés	Produits : graine hect.	Produits : filasse kg.	Prix : graine fr.	Prix : filasse fr.	Valeur totale : graine fr.	Valeur totale : filasse fr.	Récolte à l'hectare : graine hect.	Récolte à l'hectare : filasse kg.
Montfort	311,10	1 969,50	221 916	18,40	0,65	36 238,80	144 245,40	6	713
Redon	679,20	3 685,42	237 654	15,20	1,05	56 018,38	249 536,70	5,42	350
Saint Malo	456,10	2 803	163 123	17,69	0,57	49 585,07	492 980,11	5,90	357
Fougères	187,60	598,95	81 137	16,66	0,93	9 978,50	75 457,41	3,66	433
Vitré	426,48	4 629	286 655	20	0,72	92 580	206 391,60	10,67	662
Rennes	670,86	5 302,48	338 653	19,21	0,87	101 860,64	294 628,11	7	463
Totaux	2 731,34	19 988,35	1 329 138	17,86	0,79	346 261,39	1 063 239,33	6,44	496
En 1842	4 491,23	37 167	1 809 879	19,85	1,05	736 424	1 881 080		

Sources : Enquête sur la culture du lin et du chanvre, le filage et la fabrication des toiles, Rapport à Monsieur le Préfet par la commission consultative et de surveillance pour les toiles rurales, Rennes.

Si en 1848 on cultivait 4 242 hectares de chanvre, en 1852 il n’y en a plus que 3 200, et 887 en 1892. De nombreux témoignages confirment cette baisse accélérée de la production. C’est donc la fin de cette culture, même si, comparées aux autres départements français, la superficieensemencée reste importante.

Concernant le lin, les recensements agricoles nous indiquent que la surface cultivée est passée de 4401 hectares en 1853 à 151 hectares en 1900, 130 en 1901, 150 en 1902, 114 en 1903, 127 en 1904, 55 en 1913, 38 en 1914, 12 en 1915, 7 en 1916, moins de 2 en 1917 et 1918, 12 en 1919, 7 en 1920 et 40 en 1921. Aussi, à travers ces chiffres, on s’aperçoit que la culture du lin s’est également effondrée au cours du 19^{ème} siècle, encore plus rapidement au cours des deux premières décennies du 20^{ème} siècle.

Un discours de P. Bellamy²² prononcé devant les membres du Comice Agricole du canton de Bécherel, retranscrit dans le journal d’Ille-et-Vilaine du 8 novembre 1859, apporte un début de réponse à cet affaiblissement des cultures de plantes textiles : « *Autrefois, dans le canton de Bécherel, on cultivait beaucoup plus de lin qu’on ne le fait aujourd’hui ; ce changement est dû à ce que la filasse et le lin ont considérablement diminué de prix. Tandis qu’à une époque, on a vu des marchés de Bécherel dans lesquels il était vendu pour 2 ou 5000 francs de fil, on considère maintenant comme étant bons les marchés dans lesquels il en est vendu pour 2 ou 500 francs. C’est parce que les agriculteurs ont reconnu que la culture du lin et la main d’œuvre qu’elle nécessite n’étaient pas suffisamment rétribuées, qu’on rencontre moins de lin qu’autrefois. Cette industrie a été en partie remplacée par la culture du colza...* »

²² Cote ADIV : 7 M 62

Aussi, irrémédiablement, le peu de lin et de chanvre disponible sur le marché se répercute sur la production des toiles rurales.

La crise qui s'amorce à partir de 1830 est d'autant plus forte que la branche textile concerne de nombreux petits métiers : blanchisseur, bourrelier, brocheur, chapelier, chiffonnier, cordier, cordonnier, filassier, fileur, lamier, lingerie, matelassier, mégissier, mercier, plumassier, sabotier, tailleur, teinturier, tisserand, tricoteuse. Beaucoup de pauvres qui ne subsistaient qu'à travers ces activités peu rémunératrices sont alors réduits à la mendicité.

Une étude démographique et socioprofessionnelle de l'arrondissement de Montfort en 1846 montre l'importance de la branche textile dans l'économie locale.

1846 : 504 personnes vivant dans *les bourgs* travaillent dans la branche textile.

218 hommes chef de ménage
62 hommes non chef de ménage
132 femmes chef de ménage
54 femmes non chef de ménage
18 hommes actifs de moins de 20 ans
20 femmes actives de moins de 20 ans

1846 : 885 individus vivant dans *les campagnes* travaillent dans l'industrie textile

480 hommes chef de famille
89 hommes non chef de famille
190 femmes chef de famille
79 femmes non chef de famille
23 hommes actifs de moins de 20 ans
24 femmes actives de moins de 20 ans

Au total, en 1846, le secteur textile occupe 1389 individus dans l'arrondissement de Montfort²³, bien qu'il soit en crise depuis plusieurs années.

Le secteur textile occupe 11,75 % des actifs des bourgs et 4,6 % des campagnes. Les deux sexes s'adonnent à cette activité puisque 35,92 % de ces travailleurs appartiennent à la gente féminine.

Dans le canton de Bécherel, 15,26 % de la population active des bourgs et 8,26 % de celle des campagnes tirent leurs deniers du textile. Dans les autres cantons, 4 à 6 % de la population active dépend du secteur textile.

Peu de vêtements industriels circulent alors sur le marché, aussi les besoins restent tout de même importants.

Le rapport rendu en 1852 à Monsieur le Préfet par la commission consultative et de surveillance pour les toiles rurales mentionne l'importance de cette activité.

Culture du chanvre – Arrondissement de Montfort – 1852

Cantons	Populatio n rurale	Superfic ie hect.	Hectares cultivés	Produits : graine H.	Produits : filasse k.	Prix : graine H.	Prix : filasse kg.
<i>Bécherel</i>	10 515	11 844
<i>Montauban</i>	8 857	12 036	20,60	63	16 480	13	50
<i>Montfort</i>	14 106	21 306	3,66	21	1 410	16,50	1,38
<i>Plélan</i>	14 452	13 356	6,50	...	3 250	8	0,80

²³ L'arrondissement de Montfort correspond à l'actuel pays de Brocéliande, avec néanmoins une commune supplémentaire : la Chapelle Thouarault.

<i>Saint-Méen</i>	11 404	12 839	13,50	81	4 050	10	0,50
<i>Totaux</i>	59 334	71 381	44,26	165	25 190	11,87	0,79
<i>En 1842</i>			252,99	1 794	189 328	17	1,10

Culture du lin – Arrondissement de Montfort – 1852

Cantons	Populati on rurale	Superfici e hect.	Hectare s cultivés	Produits : graine H.	Produits : filasse k.	Prix : graine H.	Prix : filasse kg.
<i>Bécherel</i>	10 515	11 844	81,50	404,50	32 400	18	0,75
<i>Montauban</i>	8 857	12 036	81,22	581	105 586	16,25	0,30
<i>Montfort</i>	14 106	21 306	32,68	212	3 730	16	1
<i>Plélan</i>	14 452	13 356	91,50	430	56 000	20	0,60
<i>Saint- Méén</i>	11 404	12 839	24,20	242	24 200	14	0,60
<i>Totaux</i>	59 334	71 381	311,10	1969,50	221 916	18,40	0,65
<i>En 1842</i>			1 186,42	10 583	207 383	17,20	1,05

« Comme on le voit, la réduction depuis 1842 est énorme. Cependant le commerce du lin était jadis très florissant dans les cantons de Saint-Méen et de Bécherel, notamment dans la commune de Romillé. Trois commune de ce dernier canton, Cardroc, Irodouer et Romillé font encore quelques pièces de toiles ordinaires ; à Cardroc, de petits fabricants font des toiles d'emballage avec les grosses filasses du pays et des étoupes achetées à Rennes. Les premières seraient au nombre de 610 pièces. »

	<i>Long</i>	<i>Poids</i>	<i>Laize</i>	<i>Prix</i>
<i>De ...</i>	70 m	0,500 le mètre	66-1.20	75-1.50
<i>Les 2ndes, de 3000, de...</i>	90 m	0,500 le mètre	90-1.20	30-0.90

« On compte dans ce canton 160 tisserands, dont 60 à Cardroc ; ils peuvent gagner de 75 centimes à 1 franc par jour ; la fileuse, de 30 à 35 centimes. On n'y cultive que du lin de printemps et d'hiver, et cette culture, n'offrant plus de bénéfice, s'y est réduite de moitié ; mais elle pourrait redevenir importante, si des débouchés étaient assurés à ces produits.

A Saint-Méen, cette culture et le commerce sont tombés dans le même état. Cependant on vend encore quelques filasses, fils et toiles faites des produits de ce canton, et des fils et filasses qui y sont apportés. Les toiles se font de brin et de reparon, souvent mélangés ; on les distingue toutefois sous ces deux noms.

Celle de brin, grande laize, 1m08, pes. 0kg400, se vend 1,20

Mélangées, id., id., id., se vend 0,90

Inférieures, id., id., id., se vend 0,70

Celles de reparon, petite laize, 0m70, pesant 0kg250, se vendent 0,90

On compte dans le canton quarante métiers et tisserands de profession, pouvant gagner de 1 franc à 1,25 franc par jour. Plélan confectionne particulièrement des cordages destinés aux usages ruraux. Cependant ce canton confectionne aussi 80 000 mètres de toile, dont 5 600 sont faits avec de la filasse du canton même, et le surplus avec celle qui provient des cantons voisins. Le prix du tissage est de 20 centimes le mètre. Les tisserands sont au nombre de 135 ; le 1/10^{ème} fabrique une étoffe mi-laine mi-fil ; ils ne sont occupés au tissage qu'à la morte saison.

Montfort ne produit, pour ainsi dire, ni lin ni chanvre ; ce qui en est recueilli est entièrement consommé par le cultivateur pour l'usage de sa famille. A Montauban, le peu qui en est produit à la même destination ; il s'en vend à peine quelques paquets en filasse, ou en faibles coupons de toile. Ce canton compte quinze tisserands, qui sont payés à raison de un franc le demi-kilogramme du fil fin, 60 centimes du fil moyen, et 40 centimes du fil gros. La fileuse est payée 75 centimes le ½ kilogramme de fil fin, 50 centimes du fil moyen, 25 à 30 centimes du fil gros.

En résumé, dans cet arrondissement, la culture des plantes textiles étant sans bénéfice, ne se fait au plus que pour occuper les femmes dans les familles pendant les longues veillées d'hiver ; à l'exception de quelques toiles en filasse vendues au commerce, le tout serait consommé sur les lieux, le tissage est remis à des tisserands de profession, qui sont au nombre de 300, mais dont le plus petit nombre seulement peut-être occupé toute l'année par la toile, les autres sont en même temps cultivateurs. On compte ainsi un grand nombre de métiers chez les cultivateurs, sans doute aujourd'hui sans emploi.

Le tisserand peut gagner 1 franc par jour ; la fileuse, 15, 20, 30 et 35 centimes ; les vieillards et les enfants, 10 et 20 centimes. On ne vend point de graine de chanvre ; quelques communes vendent 1/5^{ème} de leurs graines de lin, mais au prix moyen de 15 francs, pour racheter de la semence à celui de 25 francs.

Tous appréciant cependant l'importance de cette double culture et des industries qui s'y rattachent, demandent que leur gouvernement leur vienne en aide au moyen de primes et de nouvelles créations de débouchés ; ils demandent aussi l'augmentation des droits à l'entrée des fils, filasses et tissus étrangers. »

Suite aux problèmes cités dans le dernier paragraphe de ce rapport, l'industrie des toiles rurales va définitivement péricliter. En 1855, elle a à peu près disparu de l'arrondissement de Montfort, si ce n'est dans le canton de Bécherel où subsistent quelques métiers²⁴. Nous savons qu'il restait 121 métiers à tisser et 160 tisserands encore en activité dans le canton de Bécherel en 1852. La production annuelle, bien qu'en forte diminution, s'élevait à 42.700 mètres de toile par an, ce qui laisse entrevoir ce qu'a pu être la situation de cette industrie rurale au cours des décennies précédentes.

Une lettre du sous-préfet au préfet d'Ille-et-Vilaine, datée de 1859, fait état de la situation de l'industrie dans l'arrondissement et mentionne la fin imminente de cette activité²⁵.

Cependant, l'activité textile ne s'est pas éteinte du jour au lendemain ; de nombreuses personnes ont continué à filer, à tisser, pour répondre aux besoins de la population locale.

A travers l'étude des différents dénombrements de population et des listes électorales, nous avons pu retrouver l'identité des derniers tisserands, cordiers et autres fileuses qui exerçaient encore leur profession sur la commune de Bécherel au cours du 19^{ème} siècle, mais également dans les autres communes de l'arrondissement.

²⁴ Rapport du sous-préfet au préfet, 18 juin 1855, ADIV (Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine) 6 M 1005.

²⁵ Voir annexe 5 ; lettre du sous-préfet au préfet d'Ille-et-Vilaine, 1859, cote ADIV : 6 M 1003 – 1004.

Liste électorale de 1810

Les listes électorales éditées en 1810 pour chaque commune de l'arrondissement de Montfort (seulement 16 d'entre elles sont disponibles aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, les autres ayant malheureusement disparues) mentionnent toutes le nom et la profession des votants.

- **Breteuil** : pas d'électeur lié à l'industrie textile
- **Iffendic** : idem
- **Pleumeleuc** : idem
- **Talensac** : idem
- **Bécherel** : un tisserand inscrit sur la liste électorale. Il s'agit de Louis l'Ecoubet.
- **St Briec des Iffs** : un tisserand inscrit sur la liste électorale. Il se nomme Julien Couapel.
- **Cardroc** : La liste électorale mentionne également la présence d'un tisserand dans cette petite commune. Il s'appelle Julien Delion.
- **La Chapelle-Chaussée** : On retrouve la présence d'un tisserand, Louis Thébault, et de trois marchands de fil, Joseph de la Traye, Mathurin Chénos et Jean Daucé.
- **Romillé** : Alain Chilou, tisserand, fait parti des votant, au même titre que Simon Mauny, cordier.
- **St Péran** : Sebastien Brunel, tisserand, participe aux élections. Le registre indique qu'il habite au lieu-dit Cogane (?).
- **Plélan le Grand** : Pas de votant qui se rattache à l'industrie des toiles rurales.
- **Treffendel** : La commune de Treffendel est celle dans laquelle on retrouve le plus de traces d'une activité toilière. Ainsi, pas moins de sept tisserands sont inscrits sur la liste électorale. Il s'agit de Guillaume Dubois, Mathurin Roivic (?), Pierre Salmon, Alain Lou, Jean Roucel, jean-Marie Berhault et son fils, Julien Berhault.
- **Paimpont** : Il n'est pas étonnant de retrouver trois blanchisseurs inscrits sur la liste électorale de Paimpont, dans le sens où cette commune a longtemps été réputée pour son intense activité de blanchiment de toiles, qui avait lieu au lieu-dit La Cannée. Nous pouvons donner deux des trois noms, Robin Nevo et Jean Morin, le troisième étant illisible sur le registre.
- **Monterfil** : Nous constatons la présence d'un tisserand, qui se nomme Olivier Seguinet.
- **Gaël** : Jean Lavoisier (ou Levoyer ?), tisserand, participe aux élections.
- **St Méen** : Le registre mentionne la présence d'un cordier sur la commune. Il s'appelle Julien Orinet.

Au total, bien que toutes les communes du Pays de Brocéliande n'aient pu être prises en compte, cela donne 14 tisserands, 2 cordiers, 3 blanchisseurs et 3 marchands de fil répertoriés sur les listes électorales de 1810. Ces chiffres sont relativement faibles, mais cela s'explique de plusieurs manières. Premièrement, jusqu'au 19^{ème} siècle et l'écroulement de l'industrie des toiles rurales, c'est un système pluriactif qui prédominait dans les campagnes ; c'est-à-dire que l'hiver, ou le soir lors des veillées, nombre de paysans fabriquaient des toiles qu'ils revendaient plus tard sur les marchés ou à des négociants. Tisser n'était pas leur unique activité – c'est la raison pour laquelle ces individus étaient souvent répertoriés sous la mention « ouvrier », mention qui représentait en somme leur véritable profession. A ces chiffres, il faudrait également rajouter les dizaines de femmes, peut-être plus, dont l'activité consistait à filer lin et chanvre ; mais, n'ayant pas le droit de vote, les

femmes n'ont pas été répertoriées dans les registres électoraux. Par ailleurs, il convient de rappeler que le début du 19^{ème} siècle coïncide avec la fin d'une époque florissante, une époque où le commerce des toiles a permis à différentes communes du Pays de Brocéliande de prospérer, en particulier celles appartenant au canton de Bécherel. Aussi, pour toutes ces raisons, il n'est pas étonnant que les chiffres précédemment cités paraissent dérisoires.

Election des conseils municipaux à Bécherel

➤ 1831

Sur les 763 habitants résidant à Bécherel en 1831, seulement 74 d'entre eux sont habilités à voter. Parmi ces individus, aucun n'exerce une profession liée de près ou de loin à l'industrie textile (tisserand, toilier, fileur, filandier, chiffonnier, cordier). Ces registres recèlent néanmoins de nombreuses informations intéressantes.

En face de chaque nom, sur le registre municipal, se situe une case intitulée « *Total des contributions payées à la commune* ». Les 74 électeurs, uniquement des hommes, sont classés de celui qui paye le plus d'impôts à celui qu'en paye le moins.

1 : Jean-Baptiste Guillard, 60 ans, marchand de bois – 196,08 francs d'impôts payés à la commune.

2 : Thomas Baret, 52 ans, marchand de grain – 139,81 francs d'impôts payés à la commune.

3 : Raymond Lechevalier, 72 ans, propriétaire – 92,92 francs d'impôts payés à la commune.

...

...

72 : Pierre Lechaux, 46 ans, débitant de cidre – 6,49 francs d'impôts payés à la commune.

73 : Charles Villeneuve, 50 ans, chapelier – 6,35 francs d'impôts payés à la commune.

74 : François Aubert, 33 ans, cordonnier – 5,87 francs d'impôts payés à la commune.

Si les 74 électeurs représentent les plus gros contribuables, on constate qu'ils sont assez âgés, pour la plupart – le plus jeune ayant seulement 30 ans. Indirectement, de ces données, nous pouvons également déduire que les professions gravitant autour du textile n'étaient pas suffisamment rémunératrices pour permettre aux individus qui les exerçaient de faire partie des listes électorales.

➤ 1840

De même que pour les élections de 1831, aucun des votants inscrits sur la liste électorale n'exerce une profession se rattachant directement ou indirectement à l'activité textile. Cela s'explique aisément. Les quelques tisserands, chiffonniers et cordonniers actifs dans la commune de Bécherel ne gagnaient pas suffisamment d'argent pour être imposés, si bien qu'ils ne pouvaient participer aux élections. En général, ces métiers étaient très peu rémunérateurs, plus particulièrement au 19^{ème} siècle où la concurrence des tissus synthétiques et des métiers à tisser mécaniques entraînaient la lente agonie du commerce des toiles rurales.

L'étude des dénombrements effectués à Bécherel tout au long du 19^{ème} siècle permet d'en savoir plus sur cette population mise à l'écart du système électoral. Elle nous laisse entrevoir qui étaient ces individus et quel était leur mode de vie, souvent misérable.

Dénombrements de population (Les incohérences dans les dates, dans les âges de certains individus, ont été conservées).

➤ *1836 (pas d'adresse)*

Julien Clairet : 50 ans, filassier.
Marie Tomason (?), 64 ans, fileuse.
Godefroy Sévin, 49 ans, chiffonnier.
Jeanne Berthelot, 72 ans, fileuse.
Perrine Malivet, 62 ans, filandière.
Joseph Roazin, 36 ans, tisserand.
Marie Saloux, 75 ans, filandière.
Laurence Chauvin, 36 ans, fileuse.
Adèle Charpentier, 17 ans, fileuse.
Julienne Villalou, 67 ans, filandière.
Jeanne Vacher, 57 ans, filandière.
Marie Guinguené, 41 ans, fileuse.

L'année 1836 représente la fin d'une époque prospère, où la fabrique des toiles rurales avec son corollaire de petits métiers permettait de faire vivre de nombreuses familles. On retrouve néanmoins la présence de cinq fileuses, de quatre filandières, d'un tisserand, d'un chiffonnier et d'un filassier.

➤ *1841 (pas d'adresse)*

Anne Aubert, 69 ans, fileuse de laine.
Jean Aubert (fils de la précédente), 32 ans, chiffonnier.
Mathurine Lepage, 75 ans, chiffonnière.
Marie Bougault, 69 ans, chiffonnière.
Joseph Roazin, 40 ans, tisserand.
Godefroy Sévin, 43 ans, chiffonnier.
Marie Fixot, 29 ans, filandière.
Jeanne Clément, 78 ans, filandière.
Anne Morin, 40 ans, filandière.
Thomas Clairet, 59 ans, filassier.
Anne Louvel, 42 ans, filandière.
Marie Guinguené, 40 ans, ancienne tisseuse, déclarée mendicante.
Mathurine Tomason (ou tomazon ?), 67 ans, filandière.
Louise André, filandière, 45 ans.

Pour l'année 1841, on dénombre pas moins de 6 filandières, 4 chiffonniers, 1 filassier, une tisseuse de laine et un tisserand. Malgré ce dynamisme illusoire, la crise est belle et bien présente ; l'exemple de Marie Guinguené, ancienne fileuse, désormais mendicante, illustre ce qui par la suite sera une triste réalité pour un grand nombre de femmes.

➤ *1846 (adresse, mais pas de numérotation)*

Face au champ de foire :

Marie Sévin, 47 ans, blanchisseuse.

Champ de foire :

Joseph Roazin, 45 ans, tisserand.

Faubourg Berthault :

Jean-Louis Ticot (?), 26 ans, filassier.

Faubourg de la Quintaine :

Thomas Clairet, 64 ans, filassier.

Pour l'année 1848, la commune de Bécherel recense un tisserand, une blanchisseuse et deux filassiers. En revanche on ne trouve aucune trace de fileuse, ce qui peut s'expliquer par le fait que cette activité d'appoint n'ait pas toujours été considérée comme une véritable profession.

➤ 1851**Faubourg Berthault :**

Marie Bouttier (?), 55 ans, filandière

Vit avec son mari et ses deux filles :

Julie Grésage, 21 ans, et Emilie Gresage, 13 ans, toutes deux filandières.

Champ de foire :

Jeanne-Marie Tiengou, 37 ans, cordière.

Faubourg de la quintaine :

Marie Rochefort (?), 76 ans, fileuse.

Julien Clairet, 22 ans, filassier.

Joseph Roazin, 50 ans, tisserand

Pour l'année 1851, Bécherel compte 851 habitants dont 150 (uniquement des femmes) sont répertoriés dans la catégorie « mendiant ». Ce chiffre éloquent est à relativiser, dans le sens où cette catégorie devait inclure les femmes qui ne pouvaient travailler, soit parce qu'elles étaient trop vieilles, soit parce qu'elles souffraient d'un handicap ou d'une maladie. En outre, la commune héberge 29 rentiers (ce qui représente un chiffre considérable pour une paroisse rurale), une cordière, un tisserand, un filassier, une fileuse et trois filandière.

➤ 1856**Rue de la Filanderie :**

2 sœurs indigentes secourues par la charité.

Rose Boyer, 60 ans, fileuse.

Anne Boyer, 66 ans, fileuse.

Rue du Bas des Halles :

Marie Letournoux, 42 ans, fileuse, secourue par la charité.

Rue de la Porte Berthault :

Godefroy Sévin, 69 ans, marié sans enfant, chiffonnier.

Vit avec Marie Sévin (sa femme), 60 ans, fileuse, et Marguerite Aubert (sa belle-sœur), 63 ans, fileuse.

Place de la Blâterie :

Joseph Rouazin, 55 ans, tisserand, marié sans enfant.

Vit avec Perrine Rouazin (sa femme), et Jeanne Quérard (sûrement sa belle-sœur), indigente secourue par la charité.

Place de la Blâterie :

Jean-Marie Sévin, 39 ans, chiffonnier.

Champ de Foire :

Françoise Cormier, 23 ans, blanchisseuse.

Rue de la mairie :

Joseph Gaulard, 53 ans, chiffonnier, veuf.
Vit avec sa fille, Anne Gaulard, 25 ans, blanchisseuse.

Rue de la mairie :

Olivier Clairet, 26 ans, filassier. Vit seul.

Rue de la Quintaine :

Angélique Beurrier, 67 ans, fileuse (veuve sans enfants, vit seule).

Faubourg de la Quintaine :

Marguerite Denouals, 42 ans, fileuse, vit seule.

Pour le dénombrement de 1856, on dénombre 7 fileuses, 3 chiffonniers, 1 tisserand, 1 filassier et 2 blanchisseuses sur la commune de Bécherel. Par ailleurs, on s'aperçoit que les fileuses, des femmes âgées soumises à la précarité, sont bien souvent répertoriées comme indigentes. C'est d'ailleurs à cause de leurs faibles revenus que certaines d'entre-elles doivent partager le même logement.

Dans ce dénombrement, un autre point étonne : le grand nombre d'individus répertoriés comme indigents et mendiants. On en dénombre encore une quinzaine. Bien que ce chiffre soit de loin inférieur à celui de 1851, il reste tout de même important.

Enfin, en 1856, à Bécherel, certains individus exercent des métiers dont la seule évocation suffit à faire sourire nos contemporains. On retrouve, par exemple, un marchand d'allumettes, un marchand de parapluie, un moutardier, tandis que le cabaretier, qui à longueur d'année accueille la population locale dans son auberge, fait également office de fossoyeur.

➤ 1861

Rue de la filanderie :

Rose Boyer, 65 ans, fileuse de laine.

Anne Boyer, 71 ans, fileuse de laine.

Rue du Bas des Halles :

Marie Angol, 47 ans, fileuse.

Rue de la Porte Berthault :

Godefroy Sévin, 73 ans, chiffonnier ;

Vit avec Marie Sévin (sa femme), 65 ans, fileuse, et Marguerite Aubert (sa belle-sœur), 68 ans, fileuse.

Rue de la Porte St Michel :

Joseph Roazin, 60 ans, tisserand ;

Vit avec Perrine Roazin (sa femme), 69 ans, et Jeanne André, 76 ans ; ces dernières étant répertoriées comme indigentes secourues par la charité.

Place du champ de foire :

(prénom) Bougault, 28 ans, blanchisseuse.

Caroline Cormier, 23 ans, blanchisseuse.

Faubourg de la Quintaine :

Marguerite Denouat, 47 ans, fileuse.

Faubourg de la Quintaine :

Anne Yvon, 50 ans, fileuse de laine.

Marie Yvon, 52 ans, fileuse de laine.

➤ 1866

Faubourg Berthault :

Jean-Louis Sieutre (?), 46 ans, filassier.

Rue du Bas des Halles :

Marie Angot, veuve, 55 ans, filandière.

Faubourg de la Quintaine :

(prénom) Legrand, 72 ans, filandière.

Rue de la Porte St Michel :

Joseph Roazin, 66 ans, tisserand.

Rue de la Porte St Michel :

Marie Yvon, 52 ans, fileuse de laine.

Rue de la Filanderie :

Marguerite Boyer, 77 ans, filandière.

Place de la Blâterie :

Isidore Flaux, 28 ans, cordier.

Son ouvrier : Jean-Henri Mauny, 16 ans.

Place de la Blâterie :

Julien Clairet, 35 ans, filassier.

➤ 1872

Place de la Blâterie :

Isidore Flaux, 34 ans, cordier.

Un ouvrier : Pierre Boussière, 12 ans.

Ruelle Carrée :

Marie Letournoux, 58 ans, fileuse de laine.

Rue de la Beurrie :

Julien Clairet, 42 ans, filassier.

➤ 1876

Faubourg Berthault :

Jean-Louis Sicot, 58 ans, filassier.

La Blâterie :

Isidore Flaux, 38 ans, cordier.

La Sévignère :

Célestin Lepage, 25 ans, filassier.

La Teinture :

Jeanne Poirier, 65 ans, fileuse.

➤ 1881

Place de la Blâterie :

Isidore Flaux, 43 ans, cordier ;

Un apprenti : Joseph Bouvier, 12 ans.

Rue des Francs-Bourgeois :

Célestin Chotard, 49 ans, tisserand

Rue de la Quintaine :

Jean-Marie Belan, 62 ans, tisserand

Faubourg de la Quintaine :

Julie Grignon, 62 ans, fileuse.

Faubourg de la Quintaine :

Jeanne Clairet, 68 ans, filandière.

Caroline Clairet, 63 ans, filandière.

➤ 1886

Place du champ de foire :

Noël Letourdu, 61 ans, chiffonnier.

Rue des Francs-Bourgeois :

Pierre Fabulet, 50 ans, chiffonnier.

Rue de la Blâterie :

Jean-Marie Belan, 67 ans, tisserand

Rue de la Blâterie :

Isidore Flaux, 48 ans, cordier ;

Deux apprentis : Joseph Bouvier, 16 ans, et Pierre Chevillon, 15 ans.

Rue de la Filanderie :

Florence Morel, 69 ans, fileuse.

Marie-Rose Morin, 66 ans, fileuse.

Faubourg de la Quintaine :

Julie Grignon, 66 ans, fileuse.

Célestine Grignon, 56 ans, fileuse.

Faubourg de la Quintaine :

Jeanne Perrin, 74 ans, fileuse.

Caroline Perrin, 70 ans, fileuse.

➤ 1891

Rue St Nicolas :

Joseph Flaux, 32 ans, cordier.

Son ouvrier : Jean-Baptiste Coxe (?), 21 ans.

➤ 1896

Faubourg Berthault :

Joseph Flaux, 37 ans, cordier

Place de la Croix :

Eugène Thébault, 47 ans, chiffonnier.

➤ 1906

Place de la Blâterie :

Eugène Thébault, 57 ans, chiffonnier.

Emile Thébault (son fils), 26 ans, chiffonnier.

Place de la Blâterie :

Jean-Baptiste Aubert, 15 ans, cordier chez Bouvier.

Quintaine :

Alexandre Paluet, 34 ans, Cordier.

➤ 1911

Place de la Blâterie :

Eugène Thébault, 62 ans, chiffonnier.

Emile Thébault, 31 ans, chiffonnier.

Champ de foire

François Gagnet, 39 ans, cordier.

Jean-Marie (son fils), 18 ans, cordier.

➤ 1921

Place Alexandre Jehanin

Emile Thébault, 41 ans, chiffonnier

➤ 1926 : RAS

➤ 1931

Rue Neuve

Ange Rouillois, 25 ans, chiffonnier

Son ouvrier : Eugène Potier, 28 ans.

➤ 1936 : RAS

De ce dénombrement de population s'étalant sur une centaine d'années, de 1836 à 1936, nous pouvons dégager trois points :

- 1- En l'espace d'un siècle, l'artisanat textile s'est complètement effondré, essentiellement à cause de la concurrence des tissus modernes et synthétiques. Ainsi, si dans la première moitié du dix-neuvième siècle on dénombre encore de nombreuses fileuses et autres filandières sur la commune de Bécherel, elles ont totalement disparues à l'aube de la première guerre mondiale ; ne subsistent que les chiffonniers et les cordiers qui répondent uniquement aux besoins de la population locale. Dans une certaine mesure, lins et chanvres tendent alors à disparaître définitivement. A Bécherel, le dernier tisserand à avoir exercé sa profession fut Jean-Marie Belan, qui interrompit son activité entre 1886 et 1891.
- 2- A travers l'étude de ces dénombrements de population, on s'aperçoit que la préparation et la transformation du lin et du chanvre en filasse étaient l'affaire des nécessiteux, et plus particulièrement des femmes âgées qui n'avaient pas d'autres moyens de subsistance. Nombre d'entre elles avaient plus de soixante ans et devaient recourir à la charité publique pour subvenir à leurs besoins. Ce sont essentiellement ces femmes, dans une situation économique et sociale extrêmement précaire, qui alimentèrent les poussées d'indigence survenues au cours des années 1840-1850. L'exemple des sœurs Boyer, Rose et Anne, qu'on retrouve répertoriées dans la catégorie « indigente » en 1856 et 1861, bien qu'elles exercent une activité de fileuse, illustre ce phénomène de paupérisation.
- 3- Par ailleurs, on constate que les différents métiers gravitant autour de l'activité textile, que ce soit ceux de tisserand, de cordier, de fileuse, de filandière, de blanchisseuse, s'exerçaient au sein d'un cadre familial et se transmettaient bien souvent de génération en génération. La famille Clairret est un bel exemple. En 1836, on retrouve une trace de Julien Clairret, filassier dans le bourg de Bécherel, et, en 1841, de Thomas Clairret, lui même filassier dans le faubourg de la Quintaine. Plus tard, en 1851, c'est Julien Clairret, le fils de ce dernier, qui reprend à son compte l'activité familiale, avant qu'Olivier Clairret, également membre de la famille, ne vienne perpétuer la tradition. En 1876, subsistent encore Jeanne et Caroline Clairret, toutes deux filandières. Nous perdons la trace de cette famille à partir de 1886, lorsque l'activité toilière s'effondre totalement. L'exemple de la famille Clairret peut également être complété par celui de la

famille Flaux, le père Isidore, cordier, ayant transmis son savoir-faire à son fils Joseph qui le remplaça par la suite.

Au début du 20^{ème} siècle, on ne trouve quasiment plus aucune trace de l'activité textile grâce à laquelle le canton de Bécherel s'est enrichi. Dans les statistiques industrielles conservées aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine²⁶, nous savons qu'en 1912, il ne restait plus qu'un établissement de « *fabrication de navette, de colza et de lin sur la commune*²⁷ ». Cet établissement était géré par Monsieur Guyet qui embauchait deux ouvriers payés 1,50 francs par jour ; la valeur brut de leur travail s'élevait à 2 400 francs. Il est précisé que la matière première provenait du pays, ce qui signifie que la culture du lin n'avait pas totalement disparu du canton de Bécherel au début du 20^{ème} siècle, et ce malgré le peu d'incitation manifesté par les autorités compétentes à l'égard de ces cultures.

A ce titre, l'étude des bulletins du Comice Agricole de Bécherel²⁸ est intéressant. On s'aperçoit que dès 1833, date à laquelle fut créée cette institution, les encouragements à la culture du lin et du chanvre se faisaient très rares, pour ne pas dire inexistantes. En effet, aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, on retrouve la trace de concours agricoles organisés chaque année sur le canton de Bécherel. Des prix récompensent les meilleures récoltes de betteraves, de lisettes, de pommes de terre, de sarrasin, de colza, de navets et d'ajoncs épineux. Certains paysans sont également récompensés lorsqu'ils utilisent certains engrais, lorsqu'ils mettent en œuvre de nouvelles méthodes, lorsqu'ils possèdent de belles génisses, de beaux taureaux ou de beaux chevaux. En revanche, aucune référence n'est faite à la culture du lin et du chanvre dans le règlement de ces concours, hormis de 1880 à 1903 où une mention précise que si le montant des souscriptions le permet, une prime sera accordée à des produits tels que les racines fourragères, le grain, le lin et le chanvre. Mais cela fait déjà bien longtemps que ces cultures ne sont plus suffisamment rentables pour que les agriculteurs s'en préoccupent.

Ainsi, la commune de Bécherel dispose d'un patrimoine toilier plus qu'intéressant ; elle a longtemps représenté une plaque commerciale où se vendaient les toiles rurales au même titre que les fils de lin et de chanvre. De ce commerce, cette paroisse rurale en a tiré de profonds bénéfices, qui aujourd'hui se laissent admirer sous la forme de splendides demeures de granit ornées de blasons. Pour dire autrement, cette proto-industrie textile a façonné le patrimoine humain, économique et architectural de la cité, et plus largement du canton. En effet, il apparaît important de rappeler que ce commerce n'était pas spécifiquement localisé sur une partie restreinte du territoire, au détriment des autres communes ; bien au contraire, produire de la toile nécessitait un maillage complexe, englobant et utilisant les prérogatives de chaque commune et de chaque corps de métiers. Lin et chanvre ont fait la fortune de Bécherel, certes, mais cela ne fut pas sans avoir certaines répercussions sur les communes environnantes.

²⁶ Cote ADIV : 6 M 1002

²⁷ Par fabrication de colza et de lin, il faut certainement entendre huile de colza et de lin.

²⁸ Cote ADIV : 7 M 62

2. Une activité textile dont tout un territoire a profité

L'industrie textile ne fut pas l'apanage de la seule commune de Bécherel, bien que ce petit centre urbain ait retiré les plus grands bénéfices de ce commerce. Lin et chanvre font partis de l'histoire de chaque paroisse. C'est pourquoi nous allons tenter d'énumérer les différents sites sur lesquels une activité toilière est attestée.

2.1 Canton de Bécherel

Des cinq communautés de communes composant l'actuel Pays de Brocéliande, la communauté de communes de Bécherel représente celle qui offre le plus de témoignages.

➤ Cardroc

Comme dans le reste du canton, mais à une échelle plus importante, Cardroc vivait de l'activité de nombreux tisserands dès le 16^{ème} siècle jusqu'au 19^{ème} siècle. La commune en aurait compté jusqu'à 200, lesquels employaient les grosses filasses provenant de tout le canton et des communes voisines. Dans le rapport sur l'état de l'industrie remis au préfet en 1852, on apprend que cette petite commune s'était spécialisée dans la production de toiles d'emballages, et qu'à la moitié du 19^{ème} siècle, malgré le déclin de l'activité toilière, l'activité de filature restait encore considérable dans cette commune. On y dénombrait pas moins de 121 métiers à tisser et 160 tisserands. La production annuelle s'élevait à 42 100 m de toile de lin pour un poids total de 21 340 kg. En outre, quelques 3000 pièces de toile d'emballage étaient produites chaque année, soit 270 000 mètres, pour un poids total de 194 000 kg²⁹. Cette activité périclita au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle pour ensuite disparaître complètement à l'orée du 20^{ème} siècle.

Grâce aux recherches menées par Monsieur Provost de Tinténiac, nous savons que l'un des derniers tisserands de la commune, Monsieur Dufouil, a brûlé son métier à tisser après la première guerre mondiale. Ces outils passant pour obsolètes, plus personne n'y attachait la moindre importance.

De cette activité toilière, reste aujourd'hui la présence d'un ancien village de tisserands, le village de la Croix-Boissée, constitué d'un ensemble de maisons anciennes avec voûtes, cintres et têtes sculptées sur les cheminées.

Au village de la Grille, la cave avec porte en pignon sous un logis, proche d'une mare (pour rouir le lin ?) est peut-être un ancien atelier : ce dispositif existe encore dans quelques maisons de Bécherel.

Dans le gros village de la Ville-Pian, une maison datée de 1582 pose le même problème : inscrite dans un environnement de fermes toutes proches, offrant comme elle son pignon sur le chemin, ce ne peut être un manoir. A droite, une ancienne fenêtre de chambre a été transformée en gerbière au 19^{ème} siècle, lorsque la maison est devenue ferme. Toutefois, l'ampleur du volume habitable et la qualité de sa construction la sortent du lot commun, ce qui nous permet d'assimiler cette bâtisse à une ancienne maison de tisserand.

²⁹ D'après les documents conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Cote : 35 Me 1.

Il en est de même pour un logis à l'appellation parlante de « porche », présente sur le chemin, au dessus d'une boutique à pignon à pan de bois formant peut-être avant-solier, à la manière des modèles bien connus de Dinan.

➤ La Chapelle-Chaussée

A l'instar des communes voisines, La Chapelle-Chaussée témoigne de l'importance du commerce toilier dans le canton.

Anciennes maisons de tisserands (La Tavernais, La Meriennais) : Ces demeures construites en granit datent du 17^{ème} siècle. Il n'est pas étonnant de retrouver un village de tisserands dans cette commune située sur l'ancienne voie romaine Rennes-Dinan, voie de communication, et donc voie de commerce.

Il existe également de nombreux édifices ruraux ne possédant pas de marques, sans type spécifique, mais qu'un faisceau d'indices convergents permet de relier à l'activité toilière. Ainsi, la maison du Bas-Bourg, édifiée sur une cave le long de la grande route, présente une double orientation sur cour et sur chemin. A cette disposition particulière s'ajoute un volume habitable plus grand qu'à l'ordinaire ; une deuxième pièce remplace l'étable habituelle, et une ou deux chambres hautes, le grenier. Ce dégagement d'espace devait permettre la pratique du tissage comme activité d'appoint, en même temps qu'il reflète certainement un surcroît d'aisance.

Dans une maison plus modeste, au village de la Cointais, la régularité soigneuse de l'appareillage, la présence d'un foyer de cheminée à l'étage, sont autant d'indices d'une présence très probable de tisserands.

Le village de Chanteloup possède également quelques signes qui pourraient nous permettre d'assimiler certaines bâtisses à d'anciennes maisons de tisserands. Des recherches sont en cours.

➤ Les Iffs

Lins et chanvres ont marqué l'histoire de la petite commune des Iffs, au point d'intégrer l'imaginaire local avec la légende de la fontaine Saint Fiacre :

« Un jour, Saint Fiacre qui passait par là aperçut dans une prairie une mare dans laquelle on avait mis du lin à rouir, mais on avait oublié de le maintenir au fond par des grosses pierres. Le saint, toujours charitable, en chercha de tous côtés, mais n'en trouva pas, il décida de s'asseoir sur le lin en attendant son propriétaire. Hélas, celui-ci peu pressé ne vint que trois jours après. Tout mouillé, Saint Fiacre grelottait de fièvre. Aussi le bonhomme le chargea sur son dos pour le ramener à son ermitage. En cours de route, le paysan fut pris d'une soif inextinguible et déposa Saint Fiacre à terre. Alors celui-ci prit la bêche qu'il avait toujours avec lui et creusa à l'endroit où se trouve aujourd'hui la fontaine. L'eau jaillit pure et abondante presque tout de suite et le paysan put se désaltérer tout son saoul. »

La commune des Iffs disposent également de bâtis anciens se rapportant au commerce du lin et du chanvre. .

Ancienne maisons de tisserands, 16^è et 17^è siècle (La Boulaie) : maison de tisserands et de négociants en toile. Elle comporte une pièce enfoncée en terre qui convenait aux métiers à tisser, l'humidité évitant aux fils de rompre ; une porte au nord donnait accès à un petit étang certainement destiné au rouissage du chanvre et du lin. A l'intérieur de cette bâtisse, la marque d'un marchand est deux fois répétée

sur les linteaux de cheminée du rez-de-chaussée et de l'étage avec une légère variante, accompagnée des dates 1545 et 1554.

S'il n'y avait cet indice irréfutable, on serait tenté d'attribuer à ce beau logis le qualificatif de manoir. Le toit de tuiles plates appartient à une série autrefois abondante dans une zone qui va de Bécherel à Saint-Christophe-de-Valains. Les fenêtres de la partie droite de la façade sud, la croupe du toit et les lucarnes en pierre de Quiou sont des transformations du milieu du 17^{ème} siècle. Les modillons de la corniche et les lucarnes, les grilles saillantes des baies ornées de fleurs de lys, l'appareillage soigné, l'harmonie d'ensemble du volume, tout indique une construction de qualité. A l'intérieur, un volume habitable important atteste une recherche certaine de confort : fenêtres à coussièges (l'ébrasement très ouvert et soigneusement appareillé est similaire à celui que l'on trouve dans les fenêtres des manoirs), cheminée dans chaque pièce, latrines associées à une chambre de l'étage, volets, et, chose rare, vitrages anciens. En fait, à bien des points de vue, La Boulais dépasse en qualité et en confort la moyenne des petits logis noble de la région. Malgré cela, sa situation dans un écart de quatre ou cinq logis sensiblement contemporains évoquent davantage l'habitat rural que le manoir, habituellement isolé. D'autre part, la tour d'escalier, élément quasi inévitable et emblématique de la demeure noble, est ici absente.

L'élément significatif de ce logis reste la marque du marchand. La marque que les marchands font peindre ou sculpter à la façade de leur maison, à l'imitation du blason des manoirs, reproduit leur sceau qui authentifie leur production et leurs actes commerciaux à une époque où très peu de gens savent signer.

Il y a essentiellement deux grands types de marques :

Le premier associe, le long d'un axe vertical surmonté d'une croix, les initiales du marchand (comme dans cette demeure, aux Iffs, à La Boulais).

Dans le deuxième type, le chiffre 4 remplace la croix au sommet dans l'axe, souvent prolongé à la base d'une équerre recroisée par une autre équerre posée en pointe. Ce type le plus fréquent, dit « 4 de chiffre », devenu synonyme de marque de marchand, est sans doute à l'origine de l'expression « marquer quelque chose au chiffre de quelqu'un » ; les marques, accompagnées ou non de la date de l'édifice, sont libres ou inscrites dans un écu, à la manière d'un blason.

En ville, leur emploi semble disparaître dès la deuxième moitié du 17^{ème} siècle, concurrencé sur les contrats par le développement de l'écriture et de la signature olographe, et sur les édifices par l'usage généralisé des armoiries bourgeoises, encouragés par le pouvoir royal pour des raisons fiscales.

A la campagne, l'usage de telles marques demeure jusque dans la première moitié du 18^{ème} siècle. C'est à cette période et au type « 4 de chiffre » qu'appartient tout une série d'entre-elles, recensées par l'Inventaire Général sur des maisons rurales et des croix de chemin du Haut Léon. Parfois, une inscription les explicite et atteste l'importance, dans ce milieu rural, du rôle et du poids social des marchands toiliers.

Outre les maisons de tisserands, l'aisance que génère l'industrie du lin et du chanvre se reflète aussi dans les églises. Joyau entre les joyaux, celle des Iffs, construite au 15^{ème} siècle, mais embellit au 16^{ème} siècle, offre aux passants ses vitraux de lumière, parmi les plus beaux de Bretagne. Le centurion de la conversion de Saint-Paul tient l'oriflamme du Saint-Empire romain germanique ; cela témoigne à sa façon de l'ouverture de la région sur le vaste monde.

D'ailleurs, d'un point de vue général, l'exemplarité du patrimoine religieux dans le canton de Bécherel ne peut être soustraite de son corollaire : l'aisance d'une population de marchands qui a fait de nombreux dons au clergé local.

➤ Irodouër

La consultation du registre cadastral de 1827 nous apprend peu de choses sur les différentes activités exercées à Irodouër à cette époque. En effet, les professions ne sont pas indiquées, sauf quand la personne est médecin, prêtre, notaire ou chirurgien.

Cependant, grâce à la matrice des contributions directes, à la matrice utilisée pour la formation des rôles (années 1826-1828, 1829) et à la somme des patentes, on peut avoir une idée à peu près exacte des activités commerçantes exercées à Irodouër dans le premier tiers du 19^{ème} siècle.

On note, pour le bourg :

- Jean Auvé, beurrier en détail
- Julien Héard, beurrier en détail
- Mathurin Gautier, beurrier en détail
- François Plaine, beurrier en détail
- Jean et Marie Buan, bourrelier et revendeur
- Pierre Gernigon, bourrelier et épicier
- Marie Bourdais, revendeur et lingère
- Guy Chevalier, débiteur de cidre et beurrier en détail à partir de 1829
- François Gautier et fils, débiteur de cidre
- Anne Héard, épicière en détail
- Thomas Levacher, mercier en détail
- Jean Plaine, mercier en détail

Pour les écarts et hameaux, on note également un nombre important de commerçants et de débiteurs :

- Veuve Pierre Alix, meunière, Bas Quengo
- Pierre et Jean Piel, meunier, Plessix-Giffard
- Enfants de Pierre Tual, meunier, La Roche
- Jean Tostivint, meunier, Bouvet
- Cyprien Monnier, meunier, Moulin du Benoit
- Guillaume Tual, meunier, Refroc
- Jean Demay, revendeur de fil, la Haie
- Veuve Pierre Mauny, revendeur de fil, le Chenot
- Armand Carret, revendeur de fil, le Pont-Giffard
- Jean Gautier, boucher, les Champs
- Louis Chérillon, boucher, les Champs
- Joseph Guillot, maréchal-ferrant, la Potinais
- Mathurin Renault, maréchal-ferrant, rongeard
- Veuve François Savin, maréchal-ferrant, la Ville-es-Briand
- Jean Savin, maréchal-ferrant, La Potinais
- François Huet, tisserand, l'Hôtel-Neuf
- Louis Labourdé, bourrelier, la Boê
- Jean Renault, cordier, le Placis-Brosse

Ainsi, dans les années 1830, alors que l'industrie des toiles vit ses dernières heures, il est encore possible de dénombrer trois revendeurs de fils, un tisserand et un cordier dans la commune d'Irodouër (sans parler des nombreux paysans qui exercent également ces activités pour arrondir les fins de mois parfois difficiles).

Nous pouvons compléter ces informations par celles que fournit le rapport sur l'industrie du canton remis au préfet en 1852³⁰. Ce dernier mentionne la commune d'Irodouër comme ayant été un lieu important de production de toiles d'emballage destinées au commerce, et non aux stricts besoins des familles, comme cela a pu être le cas ailleurs.

Enfin, il serait intéressant d'approfondir les recherches sur l'étymologie du terme Irodouër, prononcé Irodouar par les habitants du pays. Peut-être découvrirons-nous un lien avec le terme Routoir que les patois locaux ont déformé au fil du temps.

➤ **Miniac-sous-Bécherel**

De nombreuses maisons et manoirs de marchands toiliers ont été édifiés à Miniac-sous-Bécherel. Généralement les maisons de tisserands se situaient de préférence le long des axes commerciaux, de manière à faciliter le commerce.

Au village de la Chelais, la présence signalée de trois « manoirs » agglutinés peut dès lors intriguer : s'il s'agit en fait d'anciennes maisons de tisserands, l'appellation flatteuse de manoir reflète-t-elle un changement de statue à une époque donnée, ou bien une simple impropreté de terme, ou bien encore, à l'égard de leurs occupants, un prestige social équivalent à celui de la petite noblesse ?

Par ailleurs, comme dans la plupart des communes rurales d'Ille-et-Vilaine, les agriculteurs de Miniac-sous-Bécherel exerçaient une activité complémentaire relative au lin et au chanvre. L'inventaire après décès de François Ruellan³¹, établi en 1789 au Bois, illustre ce propos. La profession de cet individu n'est pas mentionnée, mais d'après celle des témoins présents au prisage, uniquement des laboureurs, nous pouvons imaginer que le défunt exerçait la même activité. Cet inventaire est des plus intéressants ; il nous permet d'affirmer la présence d'un système pluriactif dans le monde rural du 18^{ème} siècle, dans le sens où la confection du fil et des toiles étaient avant tout l'affaire des paysans qui trouvaient là une activité d'appoint pendant les périodes hivernales. Ainsi, parmi le matériel agricole et parmi tous les objets dont dispose François Ruellan à sa mort, nombre d'entre eux ont un lien avec le travail du lin et du chanvre.

Voici, entre autres, ce que l'on retrouve chez lui :

- Un travail prisée 12 sols³²
- Quatre livres de fil brun à toille (orthographe d'origine), prisées 4 livres
- Quatre autres livres de fil de brun : 4 livres
- 6 livres de fils de réparation prisées 3 livres 12 sols
- 6 autres livres de fils de réparation prisées 3 livres 12 sols
- 5 livres de gros fil prisées 2 livres 6 sols
- 5 autres livres de gros fil prisées 2 livres 6 sols
- Un paquet de lin broyé pesant 6 livres prisé 2 livres huit sols
- Le meilleur des roüets prisé 3 livres
- Un autre vieux roüet garni de la broche prisé 10 sols
- Une pille (?) à filasse de deux pillons prisée 18 sols
- Une braye prisée 1 livre avec la meilleure des battes prisée 1 livre 10 sols

³⁰ Voir annexe 4

³¹ Cote ADIV : 4 B 531

³² Sous l'ancien régime, les unités monétaires étaient les suivantes : 1 livre équivalait à 20 sols, tandis qu'un sol représentait 12 deniers.

- La meilleure des brayes avec la plus vieille des battes prisee 3 livres
- Une autre vieille braye prisee 20 sols
- Dix livres de chanvre teillé : 3 livres 10 sols
- 180 livres de lin en chenevotte : 13 livres 10 sols
- Une berne de fil prisee 1 livre 5 sols
- Une berne de fil n°1 prisee 2 livres 5 sols
- Une vieille berne de fil n°2 prisee 15 sols
- 20 livres de petit chanvre en chenevotte : 1 livre
- Un vieux rouet sans broche : 12 sols
- 1 poche neuve de grosse toile n°1 prisee 1 livre 10 sols

Ainsi, chez ce laboureur, le travail du lin et du chanvre est difficilement contestable, ne serait-ce que pour la quantité de filasse dont il dispose, mais également pour la présence d'outils permettant la confection des fils. Dans l'inventaire de ses biens, nous retrouvons trois rouets, trois brayes et un travail, outils qui attestent l'importance de l'activité textile dans le monde rural du 18^{ème} siècle.

➤ Romillé

Romillé était connu comme lieu d'échange et de commerce pour les tisserands et les tanneurs, certainement à cause de son marché qui écoulait les toiles de lin et de chanvre. A ce titre François Buffet (François Buffet, En Haute Bretagne, p. 123) nous signale que les lins de Romillé étaient célèbres au 17^{ème} siècle.

Cependant, la préparation et le conditionnement de la fibre n'ont pas toujours été sans poser des problèmes. Ainsi, dans le registre d'audience de la juridiction daté du 21 juillet 1774, on retrouve des plaintes formulées au sujet des chemins devenus impraticables et des doüets construits n'importe où :

(orthographe d'origine)

« Sous prétexte de rouïr des lins et des chanvres, plusieurs personnes singère de faire des caves ou doüets, dans les (?) ou gallois de la seigneurie et même dans les chemins publics, tandis qu'ils n'ont le droit d'agir de la sorte, que sur leur terrain, dont ils s'aménagent la jouissance, pendant que la seigneurie et le public sont privés de la leur et sont en souffrance de toutes parts. Du nombre de ses doüets ou caves il s'en trouve un qui a été pratiqué depuis 4 ans dans le nord du chemin de derrière la Pigeonnais, lequel est à la pression du public et des habitants, s'ils étaient tollérés les inconvenances en seroient dangereux tant parce que le chemin est trop étroit à l'endroit du doüet, que parce que les enfants et autres personnes y peuvent aisément tomber et s'y noyer, vu autre dans torient du Plaix (?) de Blouët pratiqué de cette année dans parties (?), et qui outre le cour d'eau qu'il reprenne à la seigneurie par la suppression du lit de la rivière, qui fluvait dans la prairie de Blouët, rongera en peu le chemin passager : ces (?) et autres semblables voies de fait sont défendues et prohibées par toutes les lois et nommement les caves ou douëts ou proche des chemins publics par l'arrêt du 7 septembre (?) 1741. »

« Les habitants riverains des rivières et ruisseaux qui se dégorgent dans les étangs de la Perronay, Devannoise et viviers d'eaux se perpétuent dans l'usage de rouïr leurs lins et chanvres, dans lesdites rivières et dans des doüets qui y ont communication, ce qui fait souffrir et souvent crever le poisson, tel usage est prescrit par les arrêts de la cour, et entraute par celui du 31 janvier 1754 (?). ...(?), il a démontré qu'au mépris des sentences de polier de cette juridiction, l'habitant est

refusant de donner l'évacuation aux eaux, où leurs lins et chanvres ont roüis, qu'il seroit dangereux d'applaudir à cette opiniâtreté vu que telles eaux qui ont été compromises et qui se retrouvent empoisonnées de la graisse et du venin de c'est matières exaltent, une puanteur qui jointe aux chaleurs de cette saison est capable d'empoisonner l'air et d'engendrer des maladies contagieuses dans la paroisse. »

Conclusion de l'audience : « faire deffences à toutes personnes sous quelque pretexte que ce soit de faire des caves ou douëts et de prendre de la terre dans les communs et gallois de la seigneurie, dans les chamins et autres lieux de passage (...) les douëts de la Pigeonnais le Blouët et toutes autres qui se trouveront en pareille situation seront comblés aux frais d'icieux qui les ont faits ou fait faire... »

« défenses seront faites à toutes personnes de mettre des lins et chanvres à roüir dans les rivières ou ruisseaux conduisant aux étangs de Peronnais et de Vannoise et rivières en dépendances, et dans des douëts qui ont communication aux dites rivières, a peine de confiscation des lins et chanvres et de 50 livres damendes, même de plus grande peine en cas de récidive. »

« Ordre à toutes personnes d'évacuer dans 3 jours pour tous délais les eaux dans lesquelles elles auront fait roüir leurs lins et chanvres. »

Cette ordonnance a été lue à l'issue de la grande messe de Romillé et de Bédée puis affichée aux portes des églises.

Dans le rapport sur l'état de l'agriculture du canton de Bécherel, remis en préfet en 1852³³, on apprend que la commune de Romillé produisait en grand nombre des toiles d'emballage destinées au commerce.

Beaucoup de paysans, n'ayant que quelques arpents de terre à cultiver, ont exercé en même temps un métier de tisserand, ou de tanneur, à l'origine du nom de certains villages comme La Draperie ou Bouquillé. Dans certaines maisons, par exemple aux Couettes, les portes sont chanfreinées et percées de trous sur leurs deux faces, à intervalles réguliers. Les chevilles qui devaient s'adapter ont disparu. Il s'agit sans doute d'un dispositif pour le séchage de la filasse de chanvre ou de lin.

Quelques inventaires après décès établis sur la commune au 18^{ème} et 19^{ème} siècles mettent en lumière le rôle prépondérant du lin et du chanvre dans l'économie rurale de cette époque. Ils sont nombreux à mentionner quantité de kilos de filasse préparée, stockée dans le grenier ou dans la pièce de demeure, témoignant ainsi de la vivacité de l'activité textile. La fréquence d'apparition des rouets, des travouils et des braies est également très forte. Il n'y a pas un ménage qui ne possède l'un de ces instruments ; la pluri-activité est une nouvelle fois de mise.

➤ **Saint-Brieuc-des-Iffs**

Ici aussi, le commerce du chanvre est florissant, comme en témoigne la présence de maisons de tisserands et d'un four à chanvre situé au lieu-dit « La Motte ».

L'exemple de ce four à étage est jusqu'ici unique : il serait intéressant d'en rechercher de semblables ou de s'enquérir auprès des anciens de leur destination première.

Par ailleurs, dans un acte de 1829, l'un des témoins habitant la commune, Thomas Bertaut, déclare être tisserand-cultivateur.

³³ Voir annexe 4

➤ **Saint-Pern**

Proche du bourg de Saint-Pern, la maison de la Ville-Oger est située dans un écart de deux alignements du 17^{ème} siècle placés en vis-à-vis. La façade est celle d'une belle maison rurale de l'époque : le décalage de niveau entre les deux moitiés de la façade, la porte haute du grenier, tout indique une ferme. Chose étonnante, la fenêtre de la salle est surmontée d'un écu chargé d'une marque de marchand (la gerbière, ici, semble d'origine et rattache la maison aux modèles ruraux contemporains : ce double aspect de l'édifice reflète peut-être l'activité triple d'un paysan, d'un tisserand et de surcroît marchand). Une étude approfondie de la marque de marchand sur le linteau de la fenêtre révèle, à côté de la marque elle-même, à gauche de l'écu, la présence d'un objet en forme oblong, évidé en son centre : il s'agit à n'en pas douter d'une navette de tisserand.

Cette juxtaposition d'une marque de marchand et de l'emblème professionnel du tisserand semble assez rare. Présente ici sur un édifice très proche, par sa forme et sa distribution, d'une ferme de l'époque, elle correspond peut-être à une catégorie intermédiaire de tisserands, encore paysans mais aussi marchands. Le décors un peu schématique de la baie, le pourpoint du personnage qui présente l'écu, la composition de la marque « au 4 de chiffre » bien visible, où se reconnaissent les initiales H et A, permettent de dater l'ensemble du début du 17^{ème} siècle.

➤ **Langan**

L'étude de la toponymie s'avère très intéressante.

- Lieu-dit « La Draperie », avec son chemin de la Draperie, ainsi qu'un ruisseau du moulin de la draperie. Ces termes évoquent sans aucun doute la présence d'une ancienne activité textile.

- Lieu-dit « La Rouardière » : voir si lien avec la présence d'un éventuel routoir dans le secteur.

L'analyse de ces quelques maisons de marchands et de tisserands du pays de Bécherel, marquées ou non, fait apparaître qu'à la manière des maisons des prêtres, ces édifices, quoique sans modèle unique, ont pu, à la campagne, jouer le rôle de relais architectural entre l'habitat manorial et celui des simples paysans.

Canton de Montauban de Bretagne

➤ **Montauban de Bretagne**

Le manoir de la Ville Cotterel, qui abrite actuellement les bureaux du Pays de Brocéliande, propose quelques dispositifs architecturaux se rapportant aux activités linières et chanvrières. Ainsi, au deuxième et dernier étage, qui auparavant devait servir de grenier, les poutres sont percées à intervalles régulières. Ce système, comme nous l'avons évoqué précédemment, servait soit à faire sécher les gerbes avant d'en extraire la partie fibreuse pour en faire de la filasse, soit à fixer des barres de manière à pouvoir étendre les toiles. Etendue, les acheteurs pouvaient l'examiner attentivement, le moindre petit défaut étant alors visible à l'œil nu. Cette opération

était indispensable, puisque les toiles destinées à la marine ne devaient comporter aucun accroc, auquel cas le vent s'engouffrait dedans et déchirait la voile.

Par ailleurs, à quelques encablures du bâtiment, se situe un petit point d'eau artificiel. Celui-ci a peut-être été creusé, entre les 16^{ème} et 18^{ème} siècles, dans l'optique de faire rouir lins et chanvres.

➤ Médréac

Présence d'une importante activité linière ; le lin destiné aux voilures des bateaux à Saint-Malo est acheminé via le Néal.

Le manoir appelé « Château des Rouäries » date du 17^{ème} siècle. Auparavant, devant l'édifice, se situait une mare dans laquelle on pouvait rouir le lin et le chanvre³⁴.

L'actuel hôtel des 4 saisons s'appelait auparavant l'hôtel chanvril³⁵.

Canton de Plélan-le-Grand

➤ Plélan-le-Grand

Un travail universitaire³⁶ a été réalisé sur les objets de la vie quotidienne utilisés dans le canton de Plélan-le-Grand de 1810 à 1880, à partir de 95 inventaires après décès. Même si elle parle presque uniquement des meubles que les familles possédaient à la mort du patriarche, indirectement, cette étude nous permet d'appréhender la prépondérance des objets nécessaires au travail du lin et du chanvre. Nous avons donc réalisé un travail de statistique, qui, bien qu'il ne révèle pas ou peu d'informations qualitatives, nous permet d'attester l'importance puis le déclin de l'industrie des toiles rurales au 19^{ème} siècle.

<i>Outils et objets permettant le travail du lin et du chanvre</i>			
décennie	Nombre d'inventaires après décès étudiés	Nombre d'inventaires parmi lesquels on retrouve la présence d'un outil permettant le travail du lin et du chanvre	Pourcentage
1810	15	14	93 %
1820	11	9	82 %
1830	17	15	88 %
1840	10	9	90 %
1850	11	8	73 %
1860	10	6	60 %
1870	11	5	45,5 %

³⁴ Voir annexe 8

³⁵ Voir annexe 9

³⁶ Cote ADIV : 2 J 404

1880	10	4	40 %
------	----	---	------

On remarque que la plupart des familles disposent d'un ou de plusieurs objets permettant un travail de la fibre. Ceci concerne deux familles sur trois au minimum entre 1810 et 1850. En fin de période, dès 1860, la présence de ces objets diminue. Les chiffres de 1880 sont très bas, puisque moins d'une famille sur deux possède chez elle ce type d'outil. S'agit-il d'une évolution vers un abandon de ces activités ou est-ce dû au hasard des échantillons ? Le fait que sur trois sondages successifs cette tendance apparaisse fait pencher vers la première solution.

Les familles qui ne disposent pas d'au moins un objet de ce type ont le plus souvent une activité autre que l'agriculture, bien que les agriculteurs soient également concernés. De plus, en plusieurs occasions, nous constatons que ces familles habitent dans le bourg. Evidemment, dans les derniers sondages, avec la raréfaction de ces objets, de plus en plus d'agriculteurs sont concernés.

En fait, il ne s'agit pas d'une accumulation d'objets, mais d'un ou deux dont l'utilisation concerne le travail du lin et du chanvre ; c'est pourquoi l'étude n'est pas facile. La présence d'un objet est-elle suffisante pour attester une activité ? De plus, la présence d'un objet n'implique pas son utilisation, car à partir du moment où il existe, on le répertorie dans l'inventaire après décès.

Trois objets se distinguent, bien qu'ils ne soient pas forcément très fréquents.

Le premier est le travail, autrement appelé le dévidoir, que l'on place à côté du rouet. Pour autant, l'un et l'autre ne figure pas forcément au sein des mêmes familles ; leurs fréquences sont différentes, le travail étant beaucoup plus répandu. On retrouve également des broies.

décennie	Pourcentage des familles à posséder un travail	Pourcentage des familles à posséder un rouet	Pourcentage des familles à posséder une broie
1810	73 %	13 %	40 %
1820	73 %	9 %	54,5 %
1830	65 %	12 %	29,5 %
1840	70 %	40 %	50 %
1850	64 %	9 %	18 %
1860	50 %	0 %	20 %
1870	18 %	9 %	0 %
1880	20 %	0 %	20 %

De 1810 à 1860, le travail figure dans au moins 50 % des inventaires après décès, bien que sa tendance soit à la baisse. Dès 1870, il se raréfie.

Le rouet est plus rare ; il ne dépasse pas 40 % en 1840.

La broie « à chanvre » ou « à filasse » n'est jamais très fréquente, mais figure dans à peu près tous les sondages. Sa fréquence est très irrégulière et a tendance à baisser dans la seconde partie du siècle.

Les métiers à tisser sont extrêmement rares.

La raréfaction de ces ustensiles en fin de siècle semble correspondre au déclin de l'industrie des toiles rurales en Ille-et-Vilaine, même si cela se passe plutôt à partir de 1870 dans le canton de Plélan, soit plus tardivement qu'ailleurs. La disparition de ces objets destinés à préparer le fil avant d'en faire des toiles est la conséquence des moindres débouchés.

Au final, l'étude de ces inventaires après décès confirme l'hypothèse d'un monde rural ancré dans la pluriactivité. Au 19^{ème} siècle, comme cela a également été le cas lors des siècles précédents, le travail du lin et du chanvre représentait une activité répandue, à Plélan-le-Grand comme dans la plupart des communes rurales d'Ille-et-Vilaine. Elle était exercée par les agriculteurs, mais pas uniquement. Tisser, filer, travailler lin et chanvre représentaient autant d'activités d'appoint, qui étaient rarement le fait de spécialistes mais d'individus qui cherchaient à subvenir aux besoins de leur famille en fournissant un surcroît de travail, d'où la difficulté à retrouver les traces de cette proto-industrie.

➤ Paimpont

Les Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine conservent de nombreux documents datés de 1717 à 1720 concernant la banqueroute d'un marchand de fil à Paimpont³⁷. Ce dernier s'appelait Julien Duval et vivait avec son épouse, Anne Berhault, à la Ville Danet. Malheureusement, relevant de la justice seigneuriale, ces documents détaillent uniquement les procédures intentées à l'encontre du susdit marchand de fil et ne fournissent aucune information quant à son activité.

Nous savons également que le village « La cannée » vivait du blanchiment des toiles au 18^{ème} siècle. D'après l'ouvrage de Jean Tanguy sur l'industrie toilière en Bretagne³⁸, nous savons que ce travail occupait 400 personnes en 1733, ce qui paraît considérable. Par ailleurs, dans un rapport faisant état des différentes industries dans les communes du département³⁹, il est précisé que 14 établissements de blanchiment étaient encore installés sur Paimpont en 1812, lesquels employaient 14 ouvriers ; la valeur brute des produits étaient de 9 000 francs. Le rapporteur mandaté par la sous-préfecture de Monfort-sur-Meu conclut son recensement par un texte annonçant le déclin de l'activité :

« Les blanchisseurs n'ont que le salaire du blanc, les fils ou toiles leur étant données par le public. Ils reçoivent 30 francs par cuvée de fils. On en blanchissait autrefois 1500, aujourd'hui le nombre est réduit à 300, ce qui produit 9000 francs ».

Le blanchiment des toiles à l'eau et au charbon de bois a rapidement disparu devant la concurrence des procédés fondés sur le chlore.

Il serait intéressant, dans le cadre d'un projet de mise en valeur du patrimoine local, de mettre à jour l'éventuelle corrélation entre la présence d'une activité de blanchiment de toiles à Paimpont et la présence de forges sur le même site. En effet, les cendres et le charbon utilisés par les blanchisseurs devaient certainement provenir du site métallurgique distant de quelques centaines de mètres.

³⁷ Cote ADIV : 4 B 3405

³⁸ Jean Tanguy, Quand la toile va, l'industrie toilière bretonne du 16^{ème} au 18^{ème} siècle, Apogée, 1994.

³⁹ Cote ADIV : 6 M 1002

Canton de Montfort-sur-Meu

➤ Montfort-sur-Meu

Au travers des recherches menées par E. Cornaert, nous savons que la commune de Montfort-sur-Meu expédiait, au cours des quinzième et seizième siècles, quelques marchands à Anvers, dans les Flandres, faire du négoce de toiles⁴⁰. Cette activité semble avoir traversé les âges puisqu'en 1884, dans un ouvrage intitulé « Géographie d'Ille-et-Vilaine », Adolphe Joanne précise que la fabrication de toiles à voile ou de ménage occupe un grand nombre de bras dans la commune de Montfort-sur-Meu⁴¹.

Ce qu'il faut regarder

L'inventaire des édifices ayant appartenu à des tisserands ou à des négociants toiliers est un travail fastidieux qui peut prendre beaucoup de temps. Certains détails architecturaux peuvent nous aider dans nos recherches.

Les dates de construction sont fréquemment portées sur les souches de cheminée. Par suite de la disparition de celles-ci, nombre de maisons ont perdu leur date. Les marques de marchands et les inscriptions figurent, à la manière des blasons, sur le linteau de la plus belle fenêtre ou sur celui de la cheminée de la salle principale.

Bien souvent, de multiples badigeonnages de chaux ont effacé ces marques. L'enlèvement de ces épaisseurs (sur des parties en pierre de taille) doit se faire avec prudence : les premières couches, les plus anciennes, peuvent porter des marques seulement peintes ou des traces de décors ornemental.

Des linteaux de cheminée, réemployés en linteau de porte ou en pierre de seuil, mais retournés, peuvent également cacher une marque ou une inscription.

Bien souvent, les anciennes chambres hautes sont devenues des greniers. Dans les fenêtres, baissées, transformées en gerbières, la feuillure ou le chanfrein ne descend pas jusqu'en bas.

Parfois, des trous de scellement dans les piedroits ou des gonds en fer forgé rappellent l'existence d'anciennes grilles qui attestent que cette partie de la maison, aujourd'hui agricole, était à l'origine habitable.

D'autre part, de nombreuses maisons de tisserands disposaient, proche d'elle, d'une mare destinée à faire rouir le lin, certaines d'entre elles existent encore, ou ont été comblées récemment.

Enfin, c'est parfois la toponymie qui peut susciter la recherche : des lieux-dits comme le Vaudelin, les Chenevottes, les Noés, les Quenuillères, le Ville Tixue, la Draperie... évoquent indubitablement l'activité textile et doivent éveiller l'attention sur l'architecture même des maisons qui les constituent.

⁴⁰ E. Cornaert, Les Français et le commerce international à Anvers (fin du 15^{ème}-16^{ème} siècles), 2 volumes, Paris, 1961.

⁴¹ A. Joanne, Géographie d'Ille-et-Vilaine, Hachette, Paris, 1884.

Bibliographie

- Banéat (P.), *Le département d'Ille-et-Vilaine*, Bécherel, Rennes, 1927/1929.
- Baudais (P.), *La vie quotidienne à Romillé au 19^{ème} siècle*, Université de Haute Bretagne, mémoire de maîtrise d'Histoire, Rennes, 1985.
- Dobe (S.), *L'architecture civile à Bécherel du 16^{ème} au 19^{ème} siècle*, Université de Haute Bretagne, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, 1997.
- Fourel (A.-M.), *Irodouër de 1780 à 1830*, Université de Haute Bretagne, Rennes, 1980.
- Gautier (E.), *Tisserands de Bretagne : prospérité et lente agonie d'une industrie rurale*, Skol Vreizh, Morlaix, 1988.
- Guillotin de Corson (A). *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1897-1899.
- Kérurien (Y.), *Bécherel au fil de l'histoire*, Rennes, 1986, 241p.
- Le Flohic, *Le patrimoine des communes de France*, Bretagne, Tome 1, Le Flohic éditions, 2000.
- Le Lannou (M.), *Géographie de la Bretagne*, Plihon, Rennes, 1952.
- Le Lin : aspects techniques de la production, Masters of linen, ouvrage financé par la communauté européenne (ouvrage non-édité).
- Martin (J.), *Toiles de Bretagne, la manufacture de Quintin, Uzel et Loudéac 1670-1830*, Rennes, PUR, 1998.
- Meyer (J.), *Le Pays de Bécherel*, Rennes, Editions Ouest-France, 1978, 32p.
- Munoz (C.), *Démographie de Bécherel au 18^{ème} siècle*, Université de Haute Bretagne, mémoire de maîtrise d'Histoire, Rennes, 1969, 125p.
- Rioult (J.-J.), *Maisons de marchands et maisons de tisserands en Haute Bretagne*, Maisons paysannes de Bretagne, n°6, Tiez Breiz, 1988.
- Tanguy (J.), *Quand la toile va, l'industrie toilière bretonne du 16^{ème} au 18^{ème} siècle*, Rennes, éditions Apogée, 1994.

Sources

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (A.D.I.V.)

Série B

Cours et juridictions

- 2 B 873 : sénéchaussée et siège présidial de Rennes (une affaire concernant Bécherel)

Sous-série 4 B : juridictions seigneuriales

- 4 B 531 à 533 : juridiction de la baronnie de Bécherel ; scellés (tutelles, inventaires après décès)
 - 4 B 534 : baronnie de Bécherel ; actes suivants : tutelles, inventaires, ventes de meubles...)
 - 4 B 535 : baronnie de Bécherel ; enquête civile
 - 4 B 537 : baronnie de Bécherel : états de dépens
 - 4 B 539-540 : baronnie de Bécherel ; inventaires après décès (fond Treleau)
 - 4 B 811 à 817 : seigneurie de Bréal-sous-Montfort
 - 4 B 851 à 874 : seigneurie de Bréal-sous-Montfort
 - 4 B 881 à 884 : seigneurie de Bréal-sous-Montfort
 - 4 B 885 : seigneurie de Bréal-sous-Montfort
 - 4 B 1081 à 1111 : seigneurie de La Chapelle du Lou
 - 4 B 2660 à 2684 : seigneurie d'Iffendic
 - 4 B 2756 : seigneurie de Langan
 - 4 Ba 2921 : justice seigneuriale (Bécherel)
 - 4 B 2979 : seigneurie de Médréac ; la Costardais, la Ville Hérisson, actes civils divers
 - 4 B 3107 et 3108 : seigneurie de Montauban
 - 4 B 3193 : seigneurie d'Iffendic
 - 4 B 3194 à 3205 : seigneurie de Montfort
 - 4 B 3400-3405 : baronnie de Paimpont (fond Brecilien)
 - 4 B 3405 : criminel, banqueroute de Julien Duval, marchand de fil à la Ville Danet (Paimpont) 1717-1720
 - 4 B 5198 à 5217 : seigneurie de Romillé
-
- 11 Bi 1324 : Rapport sur les toiles à voiles - 1852

Série C

Fonds de l'intendance

- C 1439-1460 : communauté de marchands
- C 1532 : intendance des états de Bretagne ; correspondances sur la fabrique des toiles ; mémoire de Sieur Daniel, négociant à Nantes.
- C 1741 : secours à l'agriculture en lin, chanvre et graines de lin (fin 18^{ème} siècle)
- C 3929 : mémoire concernant la fabrique et le commerce des toiles « Bretagne » ; liste des centres de fabrication en Ille-et-Vilaine

- C 3934 : Bécherel, réparation des entrées de la ville (1776), octrois (taxes à l'entre des villes)
- C 5630-5645 : registre de capitations (1734-1787)
- C 6196 : commerce et industrie, juridictions consulaires ; lettres patentes du Roi concernant les toiles qui se fabriquent en Bretagne (1736)
- C 6242 et C 6243 : bureau de la marque des toiles, Saint-Malo (1781-1791)

Série E

Féodalité, familles, état civil et notaires

- 2 Ef 21-38 : seigneurie Miniac-sous-Bécherel
- 2 Ei 58-60 : seigneurie de Bécherel

Série F

Archives familiales et papiers d'érudits

- 1 F 1594 : Le Boucher-Villegaudin (négociant en toiles à Rennes), compte rendu d'un procès au sujet d'un procédé de fabrication de toiles
- 4 Fb 21 : Société d'Etudes et d'Actions économiques pour la Bretagne
- 4 Fc 47 : tisserands, commerce et industrie dont livres de compte

Série J

Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats

- 2 J 404 : les objets de la vie quotidienne et des activités rurales dans deux cantons d'Ille-et-Vilaine au 19^{ème} siècle, à partir des inventaires après décès (Autrain et Plélan)
- 2 J 424 : étude démographique et socio-professionnelle de l'arrondissement de Montfort en 1846
- 153 J : fond Le Leroux (marchand rennais)

Série M

Administration générale et économie du département

- 1 M 39 : administration générale du département ; Bécherel (1837-1847)
- 2 M 95 : correspondances des sous-préfets pour mairies et adjoints – Bécherel (1832-1836)
- 3 M 18 : procès-verbaux ; arrondissement de Montfort (1810)
- 3 M 108 : monarchie de juillet , élections des conseils municipaux, Bécherel (1831-1846)
- 6 M 2 : population, affaires économiques et statistiques ; mouvements de la population
- 6 M 36 : population, affaires économiques, statistiques (1864)
- 6 M 44 : dénombrement de la population – arrondissement de Montfort (1876)
- 6 M 78 : dénombrement de la population – commune de Bécherel (de 1836 à 1936)
- 6 M 1001 : statistiques industrielles ; tissus, teintures, toiles, chanvres (1811)
- 6 M 1002 : statistiques industrielles ; fabrication de navette et lin (1812)
- 6 M 1003 et 6 M 1004 : situation de l'industrie ; lettre du sous-préfet de Montfort au préfet d'Ille-et-Vilaine (1859)

- 6 M 1005 et 6 M 1006 : statistiques industrielles ; états trimestriels par arrondissement (1872-1877), rapports mensuels des sous-préfet et du commissaire central de Rennes
- 7 M 62 : agriculture, eaux et forêts ; Comice Agricole de Bécherel (1833-1939)
- 8 M 69 : commerce et tourisme ; foires et marchés, Bécherel (1835-1897)
- 9 M 15 : affaires diverses ; toiles à voiles « rurales »
- 9 M 16 : rapport fait à la commission chargée de s'enquérir de la situation de l'industrie des toiles pour voilures
- 9 M 17 : industrie textile en général (1853-1869)

Série N

Administration et comptabilité départementale

- 1 N 9 : session de l'an IX (Conseil Général et sessions départementales)
- 1 N 53 : rapport de M. Sproit sur l'industrie des toiles rurales en Ille-et-Vilaine

Série Per

Périodiques non historiques

- 3 per 3539 : maisons et paysages de Bretagne n°6 et n°8

Série Q

Biens nationaux

- 3 Q 4180 : Déclaration des mutations par décès (volume 65) 20 juillet 1790-13 nivôse an V

Annexes

Annexe 1 : Carte des zones de production toilière en Bretagne

Annexe 2 : Outils permettant le travail du lin

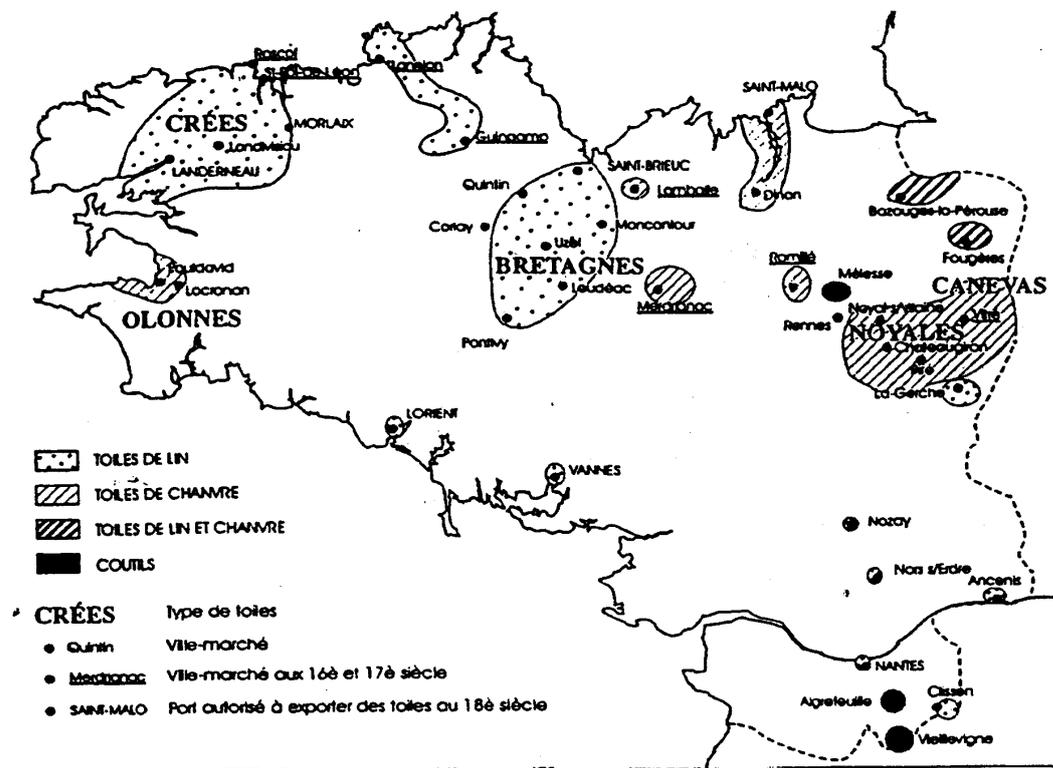
Annexe 3 : inventaires après-décès

Annexe 4 : Liste des professions à Bécherel au début du 19^{ème} siècle (liste issue des documents cadastraux).

Annexe 5 : Lettre du Juge de Paix du canton de Bécherel au préfet d'Ille-et-Vilaine, concernant la culture du lin et du chanvre sur le territoire (1852).

Annexe 6 : Lettre du sous-préfet de Montfort au préfet d'Ille-et-Vilaine, concernant la situation de l'industrie dans son arrondissement (1859).

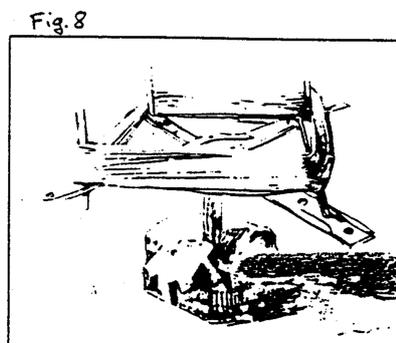
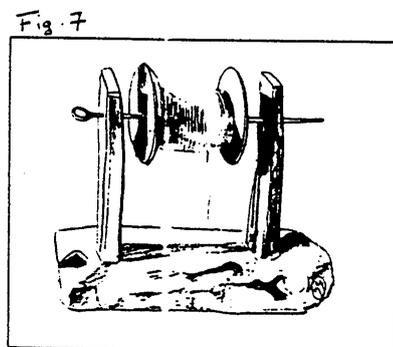
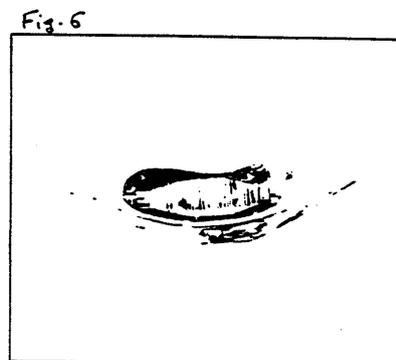
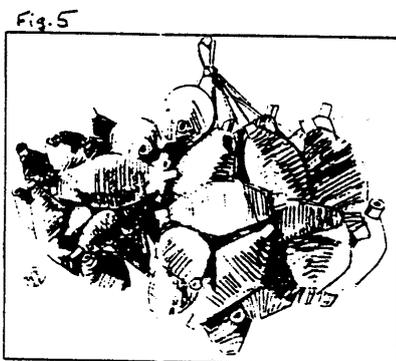
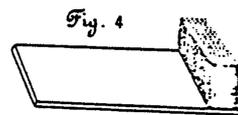
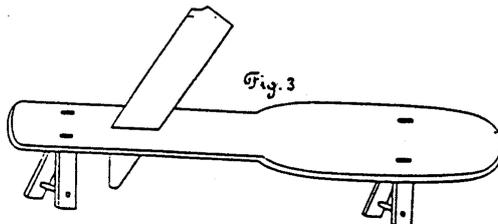
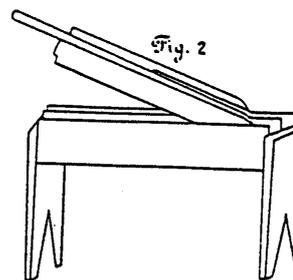
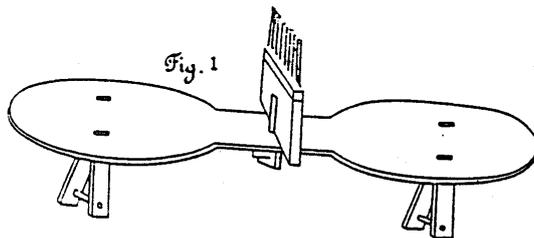
Fig.1- Les toiles en Bretagne du XVIe au XVIIIe siècle.
 (Source: J. TANGUY, *Quand la toile va*, Rennes, 1994, p.12).



Annexe 2 : outils permettant le travail du lin

Figure 1 : peigne à égréner le lin.
Figure 2 : braie à broyer le lin
Figure 3 : le fromme et son pesseau (planche à pesseler)
Figure 4 : bresse (peigne à lin sec)

Figure 5 : fuseaux.
Figure 6 : navette
Figure 7 : bobine de fil
Figure 8 : dévidoir



Dessins de Mathurin Méheut

Annexe 3 : Inventaires après décès

139 inventaires après décès (1756-1790)										
Nom	Commune	Année	Rouet	Travail	Braie	Gerbes de lin ou lin sur chenevotte	Chanvre teillé ou non teillé	Stock de toiles	Stock de fil et de filasse	Graines de lin ou de chanvre
Julienne Bouillet	Bécherel	1789	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
Julienne Gaudin	Bécherel	1789	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ollivier Orain	Bédée	1779	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Margueritte Regnier	Bédée	1784	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Ollive Mahé	Bédée	1784	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Pierre Denieul	Bédée	1782	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Marie Thebault	Bédée	1779	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Pierre Rigourd	Bédée	1784	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Joseph Bettruel	Bédée	1782	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Guillaume Marquer	Bédée	1783	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Marie Adrien	Bédée	1778	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Louis Maudet	Bédée	1781	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Mathurin Tertrais	Bédée	1785	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Bastien Foulon	Bréal-sous-Montfort	1777	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Jérôme Charpentier	Bréal-sous-Montfort	1777	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Jeanne Colleu	Bréal-sous-Montfort	1773	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Maître Guillaume Jollif	Bréal-sous-Montfort	1773	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
J. Berthelot	Bréal-sous-Montfort	1777	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Jacques Jehanin	Bréal-sous-Montfort	1777	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Pierre Lenormand	Iffendic	1788	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Marie Nogues	Iffendic	1787	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Ollivier Dahiot	Iffendic	1785	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
François Trinquart	Iffendic	1787	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Joseph Tribodet	Iffendic	1778	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Mathurin Pridou	Iffendic	1787	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Jean Rocher	Iffendic	1780	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Guillaume Lesné	Iffendic	1784	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non
Joseph Pidou	Iffendic	1779	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Jullien Rivière	Iffendic	1778	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Joseph Bodu	Iffendic	1780	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Robert Luacs	Iffendic	1781	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non

Pierre Even	Iffendic	1781	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
François Duval	Iffendic	1782	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Pierre Debreuil	Iffendic	1780	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Joseph Dahiot	Iffendic	1781	Non							
Marie Dupont	Iffendic	1781	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pierre Demay	Iffendic	1782	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Jean Joubars	Iffendic	1781	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Joseph Rigault	Iffendic	1786	Non							
Michel Even	Iffendic	1786	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Jean Demay	Iffendic	1786	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Ollivier Dahiot Lejeune	Iffendic	1786	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Anne Guérin	Iffendic	1780	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Jean Dallier	Iffendic	1780	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
Joseph Cochu	Iffendic	1782	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Jacques Guérin	Iffendic	1780	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Joseph Nicolas	Iffendic	1789	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Jean Percherel	Iffendic	1788	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Anne Nogues	Iffendic	1781	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Jeanne Even	Iffendic	1789	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Yves Fontaine	Iffendic	1790	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Pierre Forgeoux	Iffendic	1782	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jullien Roullois	Iffendic	1780	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Jean Tricault	Iffendic	1781	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Missire Pierre Daugan (recteur)	La Nouaye	1781	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Jean Herviaire	La Nouaye	1785	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Joseph Lemarquer	La Nouaye	1789	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Jean Odje	La Nouaye	1788	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Gilles Boullier	La Nouaye	1790	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
François Poulnay	La Nouaye	1783	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Margueritte Garnier	La Nouaye	1784	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Michel Catherine	La Nouaye	1783	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Guillaume bazouge	La Nouaye	1783	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Jubault	La Nouaye	1778	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
François Rabinneaux	La Nouaye	1778	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Pierre Lebreton	La Nouaye	1781	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Jullien Charpentier	Langan	1789	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
François Crozai	Langan	1787	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Perrinne Frogan	Langan	1788	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Marie Oger	Langan	1789	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non

Charles Thomas	Langan	1789	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Joseph Macé	Longaulnay	1789	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
René Prunier	Longaulnay	1790	Oui	Non						
Olivier Courtin	Miniac-sous-Bécherel	1789	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
François Ruellan	Miniac-sous-Bécherel	1789	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Gilles Le Restif	Montauban de Bretagne	1766	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Bertrand François de Bothere	Montauban de Bretagne	1756	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
François Verger	Pleumeleuc	1781	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Jean Joseph Lemoine	Pleumeleuc	1790	Oui	Non						
Michel Corber	Pleumeleuc	1784	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Janne Barbel	Pleumeleuc	1779	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Jean Herteau	Pleumeleuc	1789	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Olive Trinquart	Pleumeleuc	1783	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Jean André	Pleumeleuc	1780	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert Le May	Pleumeleuc	1783	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Pierre Besnard	Romillé	1782	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Perinne Durand	Romillé	1780	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Martin Guichard	Romillé	1786	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Joseph Mathieu	Romillé	1786	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Joseph Coudray	Romillé	1788	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	non
Perrine Le Blay	Romillé	1788	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Toussaint Beaumanoir e	Romillé	1787	Oui	Non						
Jean Bigot	Romillé	1787	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Charlotte Lechaux	Romillé	1787	Oui	Non						
Gilles Lechaux	Romillé	1787	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Isaac Chilou	Romillé	1786	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Margueritte Louvel	Romillé	1786	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Michel Geffroy	Romillé	1787	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Louise Lebrument	Romillé	1786	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Jean Lemarchand	Romillé	1786	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
René Guichard	Romillé	1786	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Pierre Lambare	Romillé	1789	Oui	Non						
Olive Buot	Romillé	1780	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Julien Guichard	Romillé	1779	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Anne Rastel	Romillé	1780	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Guillaume Guichard	Romillé	1786	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Bertrand Thebault	Romillé	1780	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non

Olivier Lavanquet	Romillé	1780	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non
François Chilou	Romillé	1782	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
François Desouche	Romillé	1782	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
François Nozay	Romillé	1782	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Françoise Gautier	Romillé	1780	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Françoise Gerard	Romillé	1780	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Robert Betuel	Romillé	1784	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Françoise Ridé	Romillé	1780	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Gilles Mottay	Romillé	1780	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Allain Fontaine	Romillé	1784	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Jacques Dugué	Romillé	1779	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Laurent Colléaux	Romillé	1784	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Jacques Verdy	Romillé	1783	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Guy Saiget	Romillé	1783	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Gilles Saiget	Romillé	1783	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Guillaume Gauttier	Romillé	1784	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Joseph Bouvet	Romillé	1784	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Robert Saiget	Romillé	1784	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Jean Saiget	Romillé	1784	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Maître Allain Riault, notaire	Romillé	1784	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Julien Dugué	Romillé	1783	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Julien Dugué (2)	Romillé	1784	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Jean Padeloup	Romillé	1784	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Jacques Menard	Romillé	1783	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Pierre Sillard	Romillé	1783	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pierre Lavanquet	Romillé	1783	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Jullien Lefeuvre	Saint Gonlay	1780	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Pierre Gaigner	Saint Malon	1781	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Thomas de Lafeuve	Saint Maugan	1781	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non

71 inventaires après décès sur 139 mentionnent la présence d'un rouet, soit 51 %.

105 inventaires après décès mentionnent la présence d'un travail, soit 75 %.

92 inventaires après décès mentionnent la présence d'une braie, soit 66 %.

103 inventaires après décès mentionnent la présence d'une réserve de lin, soit 74 %.

48 inventaires après décès mentionnent la présence d'une réserve de chanvre, soit 34 %.

21 inventaires après décès mentionnent la présence d'un stock de toile, soit 15 %.

88 inventaires après décès mentionnent la présence d'un stock de fil et de filasse, soit 63 %.

26 inventaires après décès mentionnent la présence d'un stock de graines de lin ou de chanvre, soit 18 %.

Quelques particularités se dégagent au niveau local. Ainsi, les rouets et les stocks de chanvre sont quasiment absents des inventaires après décès rédigés à Iffendic. Le rouet fait également défaut à Bréal-sous-Montfort, tandis qu'il est présent dans 85 % des foyers à Romillé. Par ailleurs, si le chanvre semble ne pas avoir été cultivé dans la paroisse de Bréal-sous-Montfort, tous les inventaires après décès mentionnent la présence de réserves de lin.

De manière générale, les stocks de toile sont extrêmement faibles (à peine 15 % des ménages comptabilisés en possède), tandis qu'au contraire ceux de filasse sont assez élevés. Ainsi, la présence de filasse dans les foyers s'élève à 87 % à Pleumeleuc, 82 % à Bédée, 68 % à Iffendic, 58 % à La Nouaye, pour seulement 54 % à Romillé.

Concernant les stocks de toiles répertoriés, celles dont l'usage est non-défini dans l'inventaire, ils sont en nombre restreints. Peu de foyers en disposent. En terme de pourcentages, cela oscille de 0 % à Bréal-sous-Montfort et Pleumeleuc, 8 % à La Nouaye, 12 % à Romillé, jusqu'à 27 % dans la commune de Bédée. Evidemment, ses chiffres sont à prendre avec des pincettes, dans la mesure où les inventaires après décès retrouvés ne retranscrivent pas forcément la réalité de cette époque, puisqu'il ne s'agit que d'échantillons. De même, pour certaines communes, le nombre d'inventaires dépouillés est si faible qu'il serait incongru d'en tirer des généralités⁴². Ils représentent néanmoins la seule source d'informations dont nous disposons aujourd'hui.

La production de toiles rurales était généralisée mais peu volumineuse, essentiellement destinée à la consommation du pays. Au vu des chiffres que nous fournissent les inventaires après décès, on s'aperçoit que le pays produisait énormément de filasse, plus qu'il n'en fallait pour les besoins locaux, ce qui laisse penser qu'une majeure partie de ces fils de lin et de chanvre a pu être destinée à l'exportation. Les autres zones de production toilière telles que les Noyales ou le Centre Bretagne se fournissaient peut-être aux marchés de Romillé et de Bécherel, tout comme les quelques manufactures installées à Rennes.

Liste détaillée des inventaires après décès

Dans la retranscription des biens, nous avons conservé l'orthographe d'origine.

1 - Anne Rastel (décédée en chutant dans un puit à Langan), La Ville Ferré, Romillé, 22 décembre 1780

- Une broye et sa batte : 1 livre
- Un rouet et ses ustensiles : 2 livres 10 sols
- Un travail et ses jambes : 1 livre
- 12 paquets ou 6 couples de bon lin : 12 livres
- 4 poupées ou paquets de gros de filasse : 4 sols
- 3 livres et ¼ de fil brin : 3 livres 17 sols
- 3 livres et demi de filasse prête à filer : 3 livres

⁴² C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas tenu compte des communes de Bécherel, Miniac-sous-bécherel, Saint Malon, Saint Gonlay, Saint Maugan, Montauban de Bretagne et Longaulnay.

2 - Maître Guillaume Jollif –Village de la Touche d'Ossac – Bréal-sous-Montfort – août 1773

- Trois petites gerbes de lin non broyée : 1 livre

3 - Bastien Foulon – laboureur – village de la Herpe, près du village de la Cande, Bréal-sous-Montfort – 18 janvier 1777

- Un felan (?) à filasse prisé 15 sols
- 10 paquets de lin : 10 livres
- 10 paquets de fil prisé ensemble 30 sols
- Ce qu'il y a de réparaon noir filé : 15 sols
- Environ 5 quarts de linette
- 2 quarts de grande linette prisés ensemble 3 livres

4 - Bertrand Thebault, laboureur, Le Bois Pigeon, Romillé, 6 mai 1780

- Le meilleur des rouets à filer avec ses ustensiles et ses fuseaux : 2 livres
- Le moins des rouets aussi avec ses ustensiles : 12 sols
- 1 travail et ses jambes : 15 sols
- 6 écheveaux de gros fil nommé reparaon : 45 sols
- 9 écheveaux de berne : 2 livres 2 sols
- 1 bröye et deux battes : 18 sols
- 280 livres de lin sur chenevotte : 28 livres

5 - Olivier Courtin – agriculteur – Essare en Miniac – Septembre 1789 – Greffier : Mr Briand

- Un travail prisé 12 sols
- Une braye avec sa batte : 25 sols
- Une autre braye prisee 2 livres 5 sols
- 1 rouët avec quenelle : 25 sols
- 276 livres de lin sur chenevotte : 27 livres 12 sols
- 8 livres de fil blanc : 7 livres
- 10 livres de fil de brin écru : 7 livres 10 sols
- 3 livres de réparation prisees 24 sols
- Ce qu'il y a de fil de berne prisé 25 sols
- Un sac à linette avec ce qu'il y a de graines de lin prisé 4 livres
- 1 vache : 42 livres

Possède de nombreux animaux

6 - François Chilou, Catonnet, Romillé, 25 juin 1782

- 2 mauvais travaux avec jambes : 8 sous
- Ce qu'il y a de graines de lin : 10 livres
- 500 livres de lin sur chenevotte : 52 livres 10 sous

7 - François Desouche, Catonnet, Romillé, 1 juin 1782

- Une demie livre de fil : 1 livre
- 16 paquets de lin : 11 livres
- 2 broyes et 2 battes prisees ensemble 5 livres
- 1 travail garni de ses jambes : 1 livre
- 8 fuseaux à fil : 4 sous
- 1 rouet à filer : 3 livres
- 1 autre mauvais rouet : 2 livres 5 sous
- 1 boisseau de graines de lin : 3 livres 10 sous

8 - François Nozay, Bourg de Romillé, 10 octobre 1782

- 1 rouet à filer : 12 sous
- 1 travail avec ses jambes : 10 sous
- 400 de lin : 36 livres

9 - Françoise Gautier, La Poulnay, Romillé, 2 août 1780

- 1 rouet à filer avec sa broche, ses fuseaux et ses ustensiles : 2 livres 5 sols
- 1 travail et ses jambes : 5 sols
- 1 broye avec sa batte : 2 livres

10 - Françoise Gerard, Legronais, Romillé, 5 décembre 1780

- 2 morceaux de toile de brin neuve contenant chacune une verge un quart : 3 livres
- Un rouet à filer et tous ses ustensiles : 2 livre 5 sous
- Un travail et ses jambes : 12 sols
- 9 écheveaux de fil de reparon blanc : 4 livres
- 3 verges et demi de grosse toile : 4 livres
- 21 poupées ou petits paquets de lin à moitié accomodé pour filer : 5 livres
- 17 poupées prêtes à filer : 7 livres 5 sols
- Une batte et sa broye : 2 livres
- 5 fuseaux et le fil : 3 sous

11 - Françoise Ridé, Viardel (ou Biardel), Romillé, 13 mai 1780

- 1 vieux rouet et ses fuseaux : 5 sols
- 1 travail et ses jambes : 2 sols

12 - Gilles Mottay, laboureur, Chesue de ruës (ou ruër), Romillé, 21 mars 1780

- 2 travaux et ses jambes : 1 livre
- Ce qu'il y a de chanvre broyé sur la chenevotte : 20 sous
- 1 vieux rouet prisé 5 sous

13 - J. Berthelot – laboureur – Bréal-sous-Montfort – 22 mai 1777

- 23 livres de gros fil blanc prisées 4 livres 10 sols
- 8 livres de gros fil brun écru prisées 2 livres
- 1 travail à fil prisé 5 sols
- Le 1/5 de tout lin prisé 5 livres
- Le 1/5 de tout lin prisé 5 livres
- Le 1/5 de tout lin prisé 5 livres
- Le 1/5 de tout lin prisé 5 livres
- Le 1/5 de tout lin prisé 5 livres
- Le mauvais prisé 14 sols
- La 1/2 de grenne de lin prisé 50 sols
- La 1/2 de grenne de lin prisé 50 sols

14 - Jacques Dugué (sans prisage), laboureur, La Ville Greffier, Romillé, 23 octobre 1779

- 3 brayes avec leurs battes
- 300 livres de lin sur la chenevotte
- 10 écheveaux de gros fil

15 - Jacques Jehanin – laboureur – Bréal-sous-Montfort – 1777

- 40 livres de fil de reparons et brin prisé 10 livres
- Tous les paquets de lin brayé prisés ensemble 15 livres

16 - Jean Saiget, Hardouin, Romillé, 27 août 1784

- 1 travail à dévider du fil avec ses jambes : 3 sous
- 1 paquet de lin : 1 livre
- Une broye avec ses 2 battes : 1 livre 10 sols

17 - Jeanne Colleu – laboureur (femme de laboureur) – Bréal-sous-Montfort – août 1773

- Un travail prisé 5 sols
- 6 paquets de lin : 3 livres 12 sols
- 6 écheveaux : 18 sols
- 2 fléaux à battre : 5 sols
- Mauvaises poupées de réparaon : 3 sols
- 1 paquet de fil écru : 8 livres
- 6 gerbes de lin non broyées : 10 livres
- 1 braie prisée 20 sols

18 - Jérôme Charpentier – laboureur – demeurant au Coullande (?), Bréal-sous-Montfort – 18 janvier 1777

- La meilleure braye prisée 20 sols
- 6 jerles de vieux lin : 6 livres

19 - Julien Guichard, laboureur, habitant le lieu-dit La Couplais à Romillé, 19 octobre 1779

- 1 braye cassée avec sa batte : 2 sols
- 1 rouet à filer avec ses ustensiles prisé 30 sols
- 1 travail avec ses jambes : 2 sols
- 12 paquets de lin broyé : 4 livres 10 sols
- 1 livre de fil blanc pour toile : 20 sols
- 120 livres de lin sur la chenevotte : 8 livres

20 - Julienne Bouillet (veuve Jean Delaporte) demeurant auprès du champ de foire à Bécherel. 9 Juin 1789

- Un travail prisé 10 sols
- Un rouet et ses quenelles prisés 30 sols
- La plus vieille berne de fil : 10 sols
- Une braye prisée 20 sols
- 4 livres de belles réparures prisées 24 sols
- 4 livres de filasse d'écourtur : 8 sols
- 1 vieux barril à linette : 10 sols
- 3 livres et demi de filasse de lin : 3 livres 12 sols
- Un quart de graines de linensemencé à moitié chez Joseph Courtui : 12 livres
- Dette : Doit 12 livres à Mr Delabillangerais pour une vente de graines de lin

21 - Julienne Gaudin, 66 ans, habitant une chambre chez Jean Thomason (Porte St Michel à Bécherel), 12 juin 1789

- 1 vieux barril à linette : 3 sols
- 1 paroir à lin avec son tablet : 6 sols
- 1 travail et un vieux rouet prisés : 20 sols
- Le meilleur des rouets avec quenelle et un petit panier deux livres

22 - Mathurin Piel, Clatrelouäye (?), Romillé, 1780

- 1 rouet à filer avec ses ustensiles : 1 livre

- 1 broye avec ses battes : 2 livres
- 1 travail et ses jambes : 1 livre 4 sous
- 2 paquets de lin : 1 livre 4 sous
- 8 verges de toile : 8 livres

23 - François Ruellan, en 1789, au bois à Miniac-sous-Bécherel. Sa profession n'est pas indiquée, mais d'après celle des témoins présents au prisage, uniquement des laboureurs, nous pouvons imaginer que le défunt exerçait la même activité.

- Un travail prisée 12 sols
- Quatre livres de fil brun à toile (orthographe d'origine), prisées 4 livres
- Quatre autres livres de fil de brun : 4 livres
- 6 livres de fils de réparation prisées 3 livres 12 sols
- 6 autres livres de fils de réparation prisées 3 livres 12 sols
- 5 livres de gros fil prisées 2 livres 6 sols
- 5 autres livres de gros fil prisées 2 livres 6 sols
- Un paquet de lin broyé pesant 6 livres prisé 2 livres huit sols
- Le meilleur des rouets prisé 3 livres
- Un autre vieux rouet garni de la broche prisé 10 sols
- Une pille (?) à filasse de deux pillons prisée 18 sols
- Une braye prisée 1 livre avec la meilleure des battes prisée 1 livre 10 sols
- La meilleure des brayes avec la plus vieille des battes prisée 3 livres
- Une autre vieille braye prisée 20 sols
- Dix livres de chanvre teillé : 3 livres 10 sols
- 180 livres de lin en chenevotte : 13 livres 10 sols
- Une berne de fil prisée 1 livre 5 sols
- Une berne de fil n°1 prisée 2 livres 5 sols
- Une vieille berne de fil n°2 prisée 15 sols
- 20 livres de petit chanvre en chenevotte : 1 livre
- Un vieux rouet sans broche : 12 sols
- 1 poche neuve de grosse toile n°1 prisée 1 livre 10 sols

24 - Olive Buot, Bleudain (ou Vleudain), Romillé, 2 octobre 1780

- 1 vieux rouet et ses fuseaux : 5 sols
- 8 petites touches (?) de lin : 1 livre
- Ce qu'il y a de grosse filasse : 2 sols
- 1 morceau de toile neuve : 15 sous

25 - Olivier Lavanquet, La Basse Chèze, Romillé, 19 décembre 1780

- 20 paquets de lin broyé : 15 livres
- Le meilleur des rouets à filer avec ses ustensiles : 2 livres
- Un autre rouet avec ses ustensiles : 1 livre 10 sous
- Un travail et ses jambes : 5 sols
- La meilleure braye avec une batte : 1 livre 6 sols
- L'autre braye avec sa batte : 1 livre 4 sols
- 300 de lin sur la chenevotte : 24 livres
- 60 paquets ou 30 couples de lin : 23 livres 10 sols
- 14 verges de grosse toile : 14 livres

26 - Perinne Durand, Romillé, 19 février 1780

- 2 rouets à filer avec leurs fuseaux
- 1 travail
- 2 brayes avec leurs battes
- 120 livres de lin sur la chenevotte
- 14 écheveau de gros fil

27 - Pierre Besnard, Bourg de Romillé, 3 août 1782

- 18 paquets de lin : 16 livres
- 1 rouet à filer : 1 livre 4 sous
- 1 travail avec ses jambes : 12 sous
- 1 broye : 5 sous

28 - Pierre Lambare, laboureur, lieu-dit lande de la Poulerais (?), Romillé, 4 avril 1789

- 2 verges de toile de brin prisées 18 livres
- 2 verges de grosse toile : 2 livres
- 10 livres de fil fin : 15 livres
- 1 travail avec ses jambes : 1 livre
- 2 brayes et 3 battes : 3 livres
- Environ 2 livres de poupée : 1 livre 10 sols
- 2 livres de chanvre teillé : 15 sols
- 3 perches à fil : 12 sols
- 2 paquets de lin : 18 sols
- 1 rouet à filer avec ses broches et ses fuseaux : 1 livre 10 sols

29 - René Prunier, agriculteur, village du Mefoul en Longaulnay – 30 mars 1790

- Une berne de fil, la plus neuve, n°1 : 3 livres 15 sols
- Une autre berne n°2 : 2 livres 15 sols
- Une autre berne n°3 : 1 livre 15 sols
- 1 travail prisé 1 livre
- 9 verges de toile de gros brin de lin et chanvre : 13 livres 10 sols
- 17 poupées de filasse habillée : 1 livre 10 sols
- 4 livres de fil de brin de lin d'été prisées ensemble 10 livres
- 6 livres de chanvre teillé : 2 livres 5 sols
- 1 ballot de filasse pesant 21 livres : 3 livres
- 1 paquet de chanvre de brayasse pesant 10 livres : 2 livres
- 1 lot de fil qui est le plus fin et pesant 14 livres trop fortes : 14 livres
- 1 autre lot de fil plus gros, pesant 13 livres : 5 livres 10 sols
- 1 autre paquet de fil de berne pesant 22 livres : 5 livres 10 sols
- 5 livres et demi de chanvre teillé : 2 livres
- 5 livres de chanvre teillé : 1 livre 16 sols
- Une gerbe de chanvre debrayassé et de grand chanvre prisé 1 livre 2 sols
- 509 livres de lin d'été sur la chenevotte : 65 livres 1 sol
- 509 livres de lin d'été sur la chenevotte : 65 livres 1 sol
- 509 livres de lin d'été sur la chenevotte : 65 livres 1 sol
- 1 rouet : 2 livres
- La meilleure des brayes : 3 livres
- La plus moindre des vieilles brayes : 5 sols
- La meilleure des brayes, montée d'une prisée : 10 sols
- 1 quantité de lin d'été à se prendre au costé vers occident du clos Nicolas : 42 livres
- Choux et chanvre du courtil Mobin : 3 livres

Par ailleurs, inventaire qui mentionne la présence d'animaux de ferme (vaches, cochons)... Ce paysan possède également des ruches, des pigeons, de la volaille...

Au total, les réserves en lin et chanvre, ainsi qu'en filasse, doublées du matériel destiné à sa préparation, sont estimés à 323 livres et 19 sols, ce qui représente une somme considérable pour l'époque.

30 - Sieur Joseph Macé – Longaulnay (La Barre) – Juillet 1789 – Greffier : Mr Briand

Vente publique

- 1 travouïl : 10 sols (adjudé à Mr Briand)
- 1 roüet : 2 livres 14 sols (adjudé à Guillemette Lepage)
- 15 livres de gros fil : 15 livres 1 sol (adjudé à Mlle Faisant)
- 17 livres de fil de brin de réparation : 16 livres
- 320 livres de lin sur la chenevotte adjudés 28 livres 16 sols

31 - Vincent Le Texier – 30 mars 1790

- 1 rouet avec 5 broches et quenelle : 30 sols
- 1 travouïl prisé 8 sols
- 1 écheveau de fil et quelques poupées de filasse habillées : 15 sols

32 - Bertrand François de Botherel, Château du Plessis Botherel, Montauban - 15 juillet 1756

- 1 pièce de toile de chanvre en grande laize contenant 33 verges : 66 livres
à l'intérieur de l'armoire dans le salon
- 1 pièce de toile de reparon contenant 26 verges : 15 livres 12 sols
- 1 pièce de toile de brain de chanvre contenant 33 verges : 33 livres
- 1 pièce de toile de 43 verges de brin et de reparon prisée 32 livres 5 sols
- 1 pièce de toile de brin de chanvre contenant 23 verges prisée 20 livres 14 sols
- 14 écheveaux de fil de reparon : 3 livres
dans le cabinet aux archives
- 5 livres de filasse de lin
- 4 poupées de chanvre à ligneul (?)
- 2 roues de filasse à bernés : 2 livres 5 sols
- 25 livres de fil brain de chanvre blanc : 28 livres 10 sols
- 48 livres de reparon blanc : 28 livres 10 sols
- 67 livres de gros reparon de chanvre blanc : 23 livres
- 18 verges de toile blanche : 32 livres
dans le grenier dessus la maison
- 5 cars de graine de lin : 40 livres
dans le grenier au-dessus de l'étable aux vaches
- 5450 livres de lin sur la chenevotte à 4 livres le cent : 218 livres
dans le champ de la grange
- chanvre en culture : 4 livres
La pépinière en chanvre
- chanvre en culture : 2 livres

Somme totale de l'inventaire après décès : 17 705 livres 19 sols 4 deniers (dont 4798 livres d'argenterie)

33 - Gilles Le Restif, Montauban, 23 avril 1766

- 1 travail : 5 sols
- 1 rouet : 1 livre 10 sols
- 1 autre rouet : 10 sols
- 10 livres de lin prisées à raison de 20 sols la livre : 9 livres
- 1 rouet à filer : 5 sols
- 9 livres et demi de chanvre broyé prisées à raison de 5 sols la livre : 2 livres 7 sols 6 deniers
- 12 livres de poupée : 1 livre
- 2 brais prisées ensemble 16 sols

34 - Robert Le May, Rue Bréal proche du bourg de Pleumelec - 24 avril 1783

- 1 paquet de lin et 1 paquet de chanvre : 1 livre 4 sols 9 deniers
- 2 travaux garnis de leurs jambes : 10 sous
- Ce qu'il y a de lin en chenevotte et chanvre : 2 livres 10 sols

- 1 broye avec sa batte : 15 sols
- 2 rouets à filer prisés ensemble 2 livres

Total de l'inventaire après décès : 281 livres 9 sols

35 - Julien Dugué, La Poulmais, Romillé, 4 août 1783

- 1 rouet à filer avec ses ustensiles : 2 livres 10 sols
- 1 vieille broye avec sa batte : 1 livre
- 1 egrouge à lin : 4 livres 10 sols
- La meilleure broye avec la moindre batte : 1 livre
- 25 paquets de lin broyé : 18 livres 15 sols
- 12 paquets de lin broyé : 9 livres
- 1 paquet de fil écru pesant 16 livres : 7 livres
- Le meilleur travail avec ses jambes : 5 sous
- Le moindre travail : 10 deniers
- Un paquet de fil de berne pesant 22 livres : 42 livres
- 175 livres de lin en chenevotte : 17 livres 10 sols

Total du prisage : 1350 livres 14 sols 6 deniers

36 - Gilles Saiget, « Suette », Romillé, 15 mai 1783

- 1 mauvaise braye prisé 1 sou
- 212 livres de lin en chenevotte : 24 livres
- 12 livres de poupeaux en filasse prisées 2 sous la livre : 1 livre 4 sous
- 19 livres de fil écru : 9 livres 10 sols
- 6 livres de fil : 10 livres 10 sous
- 6 paquets de lin broyé : 6 livres
- 4 autres paquets de lin broyé : 3 livres 10 sols
- 6 livres de poupée : 5 livres

Total du prisage : 448 livres 4 sols 6 deniers

37 - Guy Saiget, « Behandan », Romillé, 22 juillet 1783

- 1 broye avec 2 battes : 1 livre 15 sous
- 1 rouet à filer : 2 livres 10 sous
- 1 travail avec ses jambes : 12 sous
- 2 gerbes de lin : 2 livres

Total du prisage : 343 livres 9 sols

38 - Jacques Verdy, « Prieray », Romillé, 6 juillet 1783

- 1 paquet de fil dougé et écru pesant 10 livres : 10 livres
- 1 travail avec ses jambes : 7 sous
- 2 vergettes de lin : 15 sous
- Ce qu'il y a de poupée de lin dans une vieille souille : 12 sous
- 2 paquets de lin : 1 livre
- 2 paquets de femelle de chanvre : 1 livre
- 39 livres de fil écru prisées 6 sous la livre : 11 livres 14 sols
- 9 livres de chanvre teillé : 3 livres
- 1 liane de chanvre : 3 livres
- 1 rouet avec 6 fuseaux : 3 livres
- 1 egrouge : 6 livres
- 10 gerbes de chanvre et femelle : 7 livres
- Ce qu'il y a de graine de chanvre : 3 livres

- Ce qu'il y a de graine de lin avec une barrique : 7 livres 10 sous

Total du prisage : 4202 livres 2 sols

39 - Laurent Colléaux, laboureur, « Lande Besnerais », Romillé, 30 septembre 1784

- 1 mauvais travail : 4 sols
- 3 livres de poupée : 2 livres 10 sols
- 1 rouet : 30 sous
- 1 broye avec sa batte : 1 livre 10 sols
- La pièce des Beziers ensemencé en lin, avoine et bois : 51 livres
- La pièce du petit Béziers ensemencé en lin : 18 livres

Total du prisage : 714 livres

40 - Julien Dugué, « La Noë », Romillé, 9 septembre 1784

- 1 broye : 15 sous
- 1 rouet à filer : 1 livre 10 sols
- 2 travail avec leurs jambes : 1 livre 5 sous
- 15 paquets de lin broyé : 15 livres
- 17 verges de toille : 17 livres
- 1 compère de toille : 1 livre

Total du prisage : 674 livres 10 sols

41 - Jacques Menard, « La Tethair (?) », Romillé, 27 octobre 1783

- 1 mauvaise braie et une batte : 15 sous
- 1 rouet à filer : 10 sous
- 1 mauvais rouet : 1 sous
- 1 travail avec ses jambes : 1 sous

Total du prisage : 583 livres 10 sols

42 - Pierre Sillard, « La Coupelais », Romillé, 3 décembre 1783

- 1 rouet à filer prisé avec ses broches et ses fuseaux : 1 livre 10 sols
 - 1 rouet à filer avec broche et fuseaux : 1 livre 10 sols
 - 1 travail avec ses jambes : 8 sous
- 1 travail avec ses jambes : 8 sous

43 - Pierre Lavanguet, agriculteur, « Les couettes », Romillé, 30 décembre 1783

- 1 travail garni de ses jambes : 20 sous
- Le meilleur des rouets : 3 livres
- 1 autre rouet : 30 sous
- La meilleure des broyes garnie de sa batte : 1 livre 15 sous
- La plus moindre des broyes avec sa batte : 1 livre

Ce qu'il y a de lin en chenevotte : 110 livres

44 - Louis maudet, « L'écaignais (?) », Bédée, 25 septembre 1781

- 1 travail : 4 sols

Total du prisage : 35 livres

45 - Joseph Bettruel, « L'écaignais », Bédée, 28 janvier 1782

- 1 mauvaise broye : 6 deniers

Somme totale du prisage : 27 livres 7 sous

46 - Mathurin Tertrais, « L'écaignais », Bédée, 12 septembre 1785

- 1 travail : 12 sols
- 5 livres de fil de brin : 5 livres
- 8 fuseaux et une quenouille et une fusée de fil : 6 sous
- 1 egrouge : 2 livres
- Ce qu'il y a de lin et de chanvre : 1 livre
- 1 rouet à filer : 1 livre
- La $\frac{1}{2}$ du fil de reparon : 3 livres 1 sols
- La $\frac{1}{2}$ du fil de brin : 2 livres 10 sols
- La $\frac{1}{2}$ de la filasse : 1 livre 10 sols

Somme totale du prisage : 203 livres 14 sous 3 deniers

47 - Jullien Lefeuvre, agriculteur, village du Villou, Saint Gonlay, 24 juin 1780

- 1 travail : 5 sols
- Ce qu'il y a de filasse de reparon : 8 sols
- 15 livres de fil de brin prisées à raison de 15 sols la livre
- Environ une demie aulne de grosse toile : 1 livre 10 sols
- La levée de chanvre du jardin des frenches (?) et de derrière la maison : 4 livres

Total du prisage : 436 livres 5 sols

48 - Jullien Rouillois, agriculteur, village de la Croix-Cormier, Iffendic, 19 avril 1780

- 1 travail : 2 sols
- Ce qu'il y a de filasse broyée : 1 livre 10 sols
- 12 livres de fil de brin : 2 livres 8 sols
- Ce qu'il y a de filasse de chanvre non broyée : 2 livres 10 sols
- 3 gerbes de lin non broyées : 3 livres
- Une broye : 15 sols

Total du prisage : 374 livres 6 sols

49 - Anne Guérin, village d'Epinay, Iffendic, 12 juillet 1780

- 1 travail : 2 sols
- Une broye : 5 sols
- Une egrouge : 1 livre
- Une verge de toile fine : 1 livre
- Une pièce de toile 12 verges : 12 livres
- 12 verges et demie de toile fine : 12 livres 12 sols
- 5 verges de toile fine : 7 livres 10 sols
- Moins de 2 verges de toile blanche : 2 livres
- 8 verges de toile de lin en grand lèze : 10 livres 10 sols
- Une demie verge de toile blanche : 1 livre
- 4 écheveau de fil : 1 livre

Total du prisage : 599 livres

50 - Pierre Debreil, village de la Liarvaye, Iffendic, 5 décembre 1780

- Une vieille broye : 3 sols

- 8 paquets de lin : 3 livres 12 sols
- Ce qu'il y a de filasse de chanvre broyées : 12 sols
- 11 livres de fil de brin : 3 livres
- 20 écheveaux de fil de reparon : 2 livres
- Ce qu'il y a de filasse de chanvre et de lin dans le grenier non broyées : 3 livres 10 sols

Total du prisage : 599 livres

51 - Anne Nogues, village de la Bouttière, Iffendic, 19 avril 1781

- Une broye : 1 livre
- 3 paquets de filasse broyées : 15 sols
- 2 autres paquets de filasse : 10 sols
- 1 gerbe de lin : 8 sols
- 4 écheveaux de fil de reparon : 8 sols
- 1 travail : 5 sols

Total du prisage : 191 livres 15 sols

52 - Jacques Guérin, village du Nedau (ou Nidau, Nadau ?), Iffendic, 14 novembre 1780

- 1 travail : 5 sols
- 10 paquets de filasse : 3 livres
- 18 paquets de filasse de lin : 6 livres
- 10 paquets d'autres filasses de lin : 3 livres
- 43 paquets de filasse de chanvre : 20 livres
- 5 écheveaux de brin de lin : 1 livre 4 sols
- 49 paquets de filasse sans de chanvre que de lin : 20 livres
- 5 verges de toile de lin : 6 livres
- 4 autres verges de toile de reparon : 14 livres
- 1 egrouge
- 6 gerbes de filasse de chanvre non broyées : 3 livres
- 1 braye : 1 livre
- 7 gerbes de filasse de lin non broyées : 6 livres
- 15 livres de filasse en poupées : 15 livres

53 - Jean Joubars, laboureur, village Duperray, Iffendic, 8 novembre 1781

- 1 travail : 10 sols
- 1 autre travail : 8 sols
- 1 egrouge avec son ban : 2 livres 10 sols
- 12 livres de fil de reparon : 3 livres
- 5 paquets de filasse broyée : 1 livre 10 sols
- 1 (?) de filasse de reparon : 1 livre 5 sols
- 1 broye : 5 sols
- 1 verge de toile de reparon : 1 livre
- 1 broye : 10 sols
- 1 (?) de filasse de reparon : 2 livres

54 - Pierre Gaigner, laboureur, village de la ville Houé, Saint Malon, 14 mars 1781

- 2 aulnes et une verge de toile de brin de lin : 7 livres
- 2 livres de poupée : 1 livre 4 sols
- Les 3 meilleures broyées : 4 livres 10 sols
- Les deux moindres broyées : 2 livres 5 sols
- 7 gerbes de lin : 7 livres
- 3 gerbes de chanvre à broyer : 4 livres
- Ce qu'il y a de chanvre : 15 livres

- Un quart et demy de lin : 4 livres 18 sols
- Une taye d'oreiller dans laquelle il y a un demi quart de lin : 1 livre 10 sols

Total du prisage : 977 livres 2 sols

55 - Thomas de Lafeuve, laboureur, village de la Fauvellerie, Saint Maugan, 17 juillet 1781

- 1 travail : 5 sols
- 11 livres de poupée : 8 livres
- 19 livres de filasse de chanvre en poupée : 9 livres 10 sols
- 4 gerbes de lin : 1 livre 10 sols
- 8 paquets de filasse broyée : 2 livres
- 3 broyes : 1 livre 10 sols
- 76 livres de filasse de reparon : 15 livres 4 sols
- 3 paquets de filasse broyée : 12 sols
- 10 paquets de filasse broyée : 12 sols
- 4 paquets de filasse broyée : 1 livre 12 sols
- 1 levée de chanvre : 4 livres
- Une autre levée de chanvre dans le courtil : 2 livres
- Une autre levée de chanvre dans le jardin de derrière : 1 livre 10 sols
- Une levée de lin dans la pièce du Grelle

Total du prisage : 1306 livres 1 sols

56 - Jean Tricault, laboureur, village de la Paumeray, Iffendic, 26 novembre 1781

- 24 paquets de filasse broyée : 12 livres
- 24 livres de filasse en poupée : 14 livres 8 sols
- 2 écheveaux de fil de reparon : 8 sols
- Une egrouge : 2 livres
- Une broye : 6 sols
- 1 gerbe de filasse non broyée : 8 sols
- Ce qu'il y a de chanvre et de lin non broyée : 8 sols
- 8 écheveaux de fil de berne : 1 livre 10 sols

57 - Marie Dupont, village de Ferain, Iffendic, 23 juillet 1781

- 1 travail : 2 sols

Total du prisage : 9 livres 14 sols

58 - Robert Lucas, laboureur, village de la Blosseraye, Iffendic, 1 décembre 1781

- 1 travail : 10 sols
- 19 livres de fil de reparon : 7 livres 12 sols
- 3 livres de fil de brin : 2 livres
- 26 paquets de filasse broyée : 16 livres
- 12 livres de gros fil de berne : 2 livres

Total du prisage : 222 livres

59 - François Crozai, lieu du Pront, Langan, 12 décembre 1787

- 1 mauvais travail : 2 sols
- 2 paquets de lin broyé : 1 livre 10 sols
- 8 échots (?) de fil : 2 livres
- Ce qu'il y a de lin en chenevotte : 51 livres 10 sols
- 1 broie à broyer : 2 livres

60 - Demoiselle Marie Oger, bourg de Langan, 28 avril 1789

- 1 vieux travail : 8 sols
- 6 livres de fil tant blanc qu'écru : 8 livres
- Ce qu'il y a de poupeaux : 9 sols
- Une livre et demie de poupée : 1 livre 10 sols
- 6 écheveaux de poils de chèvre : 6 sols
- 6 fuseaux à main estimés 4 sols

Total du prisage : 219 livres 16 sols

61 - Perrinne Frogan, la Ménardière, Langan, 24 septembre 1788

- 1 rouet avec sa broche : 1 livre 10 sols
- 2 travaux : 10 sols
- 9 paquets de lin broyé : 7 livres
- 150 livres de lin en chenevotte : 12 livres
- 2 broies avec leurs battes : 3 livres

62 - Charles Thomas, bourg de Langan, 7 février 1789

- 1 berne de fil : 2 livres
- 1 grand travail : 1 livre
- La meilleure des broies avec ses battes : 2 livres
- Une autre broie avec la meilleure des battes : 15 sols
- Le meilleur des rouets : 5 livres
- Le plus moindre des rouets : 1 livre 10 sols
- 40 livres de lin en chenevotte : 5 livres
- 3 livres et demie de reparon : 15 sols
- 8 livres de filette à 12 sous la livre : 4 livres 16 sols

Total du prisage : 1294 livres 3 sols 6 deniers

63 - Jullien Charpentier, laboureur, La Crouvelais, Langan, 22 mars 1789

- 1 travail : 1 livre 4 sols
- Une quenouille et 5 fuseaux : 2 sols
- Une broie avec sa batte : 2 livres
- Ce qu'il y a de lin en chenevotte : 30 livres

Total du prisage : 619 livres 18 sols

64 - Marie Adrien, Bédée, 31 janvier 1778

- 1 travail : 5 sols
- 5 échées de fille et ce qu'il y a de fillace : 10 sous
- 2 roys, avec un brais et sa batte : 3 livres

Total du prisage : 342 livres 7 sols

**65 - Jullien Rivière, village de la Villangé, Iffendic, 1^{er} Juin 1778
(énumération et annotation des biens uniquement ; pas de prisage)**

- 1 travail
- 24 paquets de fillasse broyée de lin
- 2 autres paquets et 4 poupeaux de fillasse de chanvre
- 40 de fil de gros brin et réparette écru
- Des dévidoirs

- 2 broyes
- 1 égrouge
- 4 gerbes de chanvre

66 - Pierre Jubault, agriculteur, Village de la belle (?), La Nouaye, 12 juillet 1778

- Un cellan et sa fillace : 15 sous
- 4 livres de fillace de mauvais lin : 5 livres 10 sous
- 4 livres de fil de gros brin : 3 livres
- 14 livres de fil de réparon à 8 sous la livre : 5 livres 12 sous

Total du prisage : 760 livres 18 sols

**67 - François Rabinneaux, agriculteur, Le Botueillard, La Nouaye, 20 août 1778
(annotation des biens uniquement, pas de prisage)**

- Un travail
- Un rouet
- 5 gerbes et un javelot de lin
- 1 broye

68 - Joseph Tribodet (fermier), Village de la ville Brunel, Iffendic, 16 septembre 1778

- Un travail avec ses jambes : 10 sous
- 8 écheveaux de fil écri dont 5 de reparons et 3 de brin : 2 livres 8 sous
- 2 livres de chanvre en fillasse : 14 sous
- 1 paquet de poupeaux de fillasse au nombre de dix : 2 livres 4 sous
- 6 fuseaux : 2 sous 6 deniers
- 3 paquets de femelle de chanvre : 1 livre 4 sous
- 3 autres paquets broyés femelle : 1 livre 4 sous
- 3 autres paquets broyés femelle : 1 livre 4 sous
- Environ deux boisseaux de chenevis : 4 livres 5 sous
- 83 livres de chanvre prisées à raison de 3 liards la livre : 2 livres 1 sous 62 deniers
- 91 livres de chanvre prisées à raison de 2 liards la livre : 1 livre 2 sous 6 deniers
- 1 pile de fillasse : 8 sous
- 1 perche à fil : 5 sous

69 - Janne Barbel, Village du bois, Pleumelec, 25 janvier 1779

- Un travail : 10 sous
- 3 paquets de lin broyé : 2 livres 8 sous
- 8 poupeaux de fillasse de lin et une petite de chanvre : 12 sous
- 48 poupeaux de fillasse : 1 livre 7 sous
- 3 petites fusées de fil de brin : 3 sous
- 7 fuseaux : 1 sol
- 1 écheveau de fil fin blanc avec deux bouts de fillet blanc : 2 sous
- 12 paquets de lin broyé : 12 livres
- 3 paquets de chanvre broyé : 8 sous
- 3 petites gerbes de chanvre en chenevotte : 1 livre 10 sous
- Ce qu'il y a de chenevys avec le vaisseau qui le renferme : 12 sous
- La plus moindre des brayes : 5 sous
- Une autre broye : 10 sous

Somme totale du prisage : 426 livres 4 sous 6 deniers

70 - Marie Thebault, ancien presbytère de Bédée, bourg de Bédée, 8 février 1779

- Un travail : 5 sous

- 1 paquet et 3 torches de lin : 1 livre 5 sous
- 6 poupeaux de fillasse : 9 sous
- 1 rouet avec ce qu'il y a de quenelles : 3 livres
- 1 poupeau avec deux poupées de fillasse : 2 livres
- 2 fuseaux prisés 6 liards
- 4 écheveaux de fil blanc de reparon : 12 sous

Somme totale du prisage : 18 livres 8 sous 6 deniers

**71 - Ollivier Orain, La Touche Fournet, Bédée, 1779
(pas de prisage)**

- Une vieille poche avec environ 6 livres de poupées de filasse
- Une vieille taye d'oreiller dans laquelle il y a dix livres de poupées de filasse
- 6 écheveaux de fil blanc
- Une caisse de bois avec trois écheveaux de fil
- Une taye d'oreiller avec 4 aulnes de toile jaune en basse laize
- Un travail
- 40 écheveaux de fil de reparon
- 4 paquets de lin
- 3 boisseaux de linettes non vannées
- 2 autres paquets de filasse
- Une broye
- Un boisseau de chenevys
- 8 gerbes de lin en chenevotte
- 35 paquets de lin broyés
- 8 livres de fil de berne
- Une égrouge
- 4 gerbes de chanvre

72 - Jullien Dollé, Village des sept angouères (?), Bédée, 5 juillet 1779

- 3 auges et une braye : 1 livre
- Rateaux, un mauvais rouet à filer et un reste de chanvre : 1 livre
- Deux cent de lin : 20 livres
- 14 couple et demi de lin broyé et une autre quantité indéfinie : 25 livres
- 40 livres d'avoine et 35 de lin sur le champ Le grand clos
- 1 boisseau de lin ensemencé aux Hayes et de très mauvaise apparence : 5 livres

73 - Joseph Pidou, Le Plessis Jus, Iffendic, 17 novembre 1779

- 17 écheveaux de fil de gros brin : 5 livres
- 9 autres écheveaux de fil de gros brin : 3 livres
- 9 livres de fil : 5 sous
- Ce qu'il y a de fil de reparon : 10 livres
- Un travail : 1 livre
- 21 couples de paquets de lin broyé prisés à raison de 24 sols le couple : 4 livres
- 13 livres de chanvre teillé : 5 livres 4 sous
- Une pochonnée de linette : 2 livres 10 sous
- 1 petite poche de toile avec environ un boisseau de chenevys : 2 livres 10 sous
- Ce qu'il y a de lin en chenevotte broyé
- 2 broyes : 1 livre 4 sous
- Tout ce qu'il y a de chanvre en chenevotte : 2 livres 15 sous

Somme totale du prisage : 1315 livres 18 sols

74 - Joseph Bodu, Lethoux, Iffendic, avril 1780

- 8 fuseaux : 2 sols
- Un petit pochon avec du chenevis : 6 sous
- Une broye : 4 sous

76 - Jean André, Tremereil, Pleumelec, 19 avril 1780

- Ce qu'il y a de fil tant de reparon que de brin : 3 livres 12 sols
- Un travail :
- Une broye avec sa batte de fer : 1 livre 5 sols
- 6 poupeaux de fillasse : non prisé
- Ce qu'il y a de chanvre en chenevotte : 1 livre 10 sols
- Un rouet avec ses ustensiles et une vieille baratte : 30 sous

Somme totale du prisage : 410 livres 7 sols

77 - Jean Dallier, Village de la ville Rigouet, Iffendic, 9 avril 1780

- Ce qu'il y a de poupeaux de fillasse sur l'armoire plus un paquet de fillasse : 4 livres
- 5 écheveaux de gros fil écru : 10 sols
- Une broye : 10 sols
- Un boisseau et demi de chenevy ensemencé dans le jardin de derrière avec quelques quantités de feuvres et de bois : 3 livres 12 sols
- Une levée de lin pour laquelle les priseurs n'ont voulu donné aucun prix

78 - Jean Rocher, Pentillac, Iffendic, 17 juillet 1780

- 3 livres de fil de brin : 3 livres
- Environ un demi boisseau de graines de lin : 2 livres
- Ce qu'il y a de chenevy : 6 sols
- 9 paquets de lin broyé : 3 livres
- 43 poupeaux de filoches : 2 livres
- Un travail : 5 sols
- 14 pieds de grosse toille : 3 livres
- 7 livres de poupées de fillasse : 3 livres 10 sols
- 27 livres de fil blanc de brin : 18 livres
- Une taye d'oreiller avec 20 livres de poupées de fillasse : 9 livres
- 52 paquets de fillasse de lin broyé : 20 livres
- Un autre travail : 8 sols
- Une egrouge : 30 sols
- 2 brois et une batte : 2 livres
- Un petit gerbeau de lin : 5 sols
- 2 petites gerbes de chanvre : 15 sols
- 17 livres de fil blanc : 8 livres 10 sols

79 - Jean Padeloup, La Métairie, Romillé, 1 octobre 1784

- 1 travail : 5 sols
- 1 paquet de fil de reparon : 11 livres 10 sols
- Un autre paquet de brin : 5 livres
- 1 broye et une batte : 25 sols
- 2 livres de poupée : 2 livres
- 1 rouet à filler avec ses fuseaux : 2 livres 10 sols
- Ce qu'il y a de graines de chanvre : 3 livres
- Ce qu'il y a de lin : 2 livres
- Ce qu'il y a de lin en chenevotte : 8 livres

- Ce qu'il s'est trouvé de chanvre en chenevotte : 10 sols
- 7 fuseaux à main : 3 sols

Somme totale du prisage : 2193 livres 2 sols

80 - Maître Allain Riault, notaire de plusieurs juridictions, le bourg, Romillé, 27 juillet 1784

- Environ 2 livres de fil fin : 4 livres
- 6 livres de poupée de lin : 5 livres
- 2 livres de gros fil : 10 sous
- 2 travouils avec leurs jambes : 12 sous
- 12 vieux fuseaux : 3 sous
- 1 broye avec sa batte : 2 livres
- 2 rouets à filler avec leurs quenelles : 5 livres

Somme totale du prisage : 386 livres 6 sols

Dette : 27 livres pour de la graine de lin

81 - Joseph Bouvet (agriculteur), la Motte au bois Augay, Romillé, 27 avril 1784

- 10 livres de fil fin : 60 livres
- ce qu'il y a de lin en paquets : 9 livres
- 53 livres de gros fil de reparon : 19 livres 5 sols
- Un travail avec ses jambes, fuseaux et quenouilles : 12 sous
- 2 vieux rouets à filler : 3 livres
- 3 livres de poupeaux de reparon : 1 livre 4 sous
- 2 brais et 2 battes : 1 sol
- 5 paquets de chanvre : 1 livre 5 sols
- 3 boisseaux de graine de lin mesure de Bécherel : 18 livres
- 7 cents de lin en chenevotte à 12 livres le cent : 84 livres

82 - Guillaume Gauttier, Bigrure (?), proche du bourg de Romillé, 19 octobre 1784

- 1 travail avec ses jambes : 15 sous
- 1 rouet à filler avec ses quenelles : 2 livres
- 1 bonne braye avec sa batte : 1 livre 10 sols
- 2 paquets de chanvre : 5 sols
- Ce qu'il y a de lin en chenevotte : 14 livres
- 1 vieux rouet : 15 sous
- 3 paquets de lin : 1 livre 15 sols

83 - Allain Fontaine, La lande en Couvré, Romillé, 16 octobre 1784

- 1 rouet à filler : 1 livre 4 sols
- le plus moindre travail : 10 sols
- 1 paquet de fil écru pesant 19 livres : 9 livres 10 sols
- 1 rouet à filler : 30 sols
- 1 autre rouet : 10 sols
- Ce qu'il y a de lin sur chenevotte : 30 livres

Somme totale du prisage : 1114 livres 13 sols

84 - Robert Saiget (agriculteur), le bourg nouveau, Romillé, 5 avril 1785

- 24 fuseaux à main : 12 sols
- 1 travail avec ses jambes : 6 sols
- 3 livres de poupées de lin : 13 livres
- 50 livres de poupées : 5 livres

- 1 rouet à filler : 1 livre 10 sols
- 1 egrouge de lin : 5 livres
- 40 livres de reparure de lin : 6 livres
- 4 livres de filasse de chanvre : 1 livre 4 sols
- 1 rouet à filler : 1 livre
- 400 livres de lin non broyé : 48 livres
- 340 d'autres lins : 27 livres 10 sols
- Ce qu'il y a de chanvre non broyé : 1 livre
- Ce qu'il y a de lin non broyé : 2 livres
- 3 broyes tant bonnes que mauvaises, garnies de leurs battes : 6 livres
- 5 bois d'égrouge à lin : 3 livres 10 sols

Somme totale du prisage : 3068 livres 2 sols

85 - François Verger, Village du bois, Pleumeleuc, 13 mars 1781

- 1 rouet : 3 livres
- 1 travail : 24 sols
- 5 livres de gros fil : 1 livre 10 sols
- 9 fuseaux : 2 sols
- 1 paquet de chanvre et 11 paquets de lin broyé
- 7 petits poupeaux de fillasse : 7 sols
- 2 vieilles paires de guêtes de toile avec quelques peillots et fuseaux de rouet : 10 sols
- 1 petit pochon de toile avec un peu de gruau et 26 poupées de fillasse : 4 livres
- 113 livres de lin en chenevotte : 10 livres
- Une broye : 1 livre
- Ce qu'il y a de terre charruée pour recevoir semence de grainne de lin : 7 livres

Somme totale du prisage : 433 livre 9 sols

86 - Joseph Dahiot, Village de Carissan, Iffendic, 5 avril 1781

Aucun outil se rapportant au travail du lin et du chanvre ; aucune graine, aucune gerbe, ni de lin ni de chanvre, aucune filasse.

Somme totale du prisage : 7 livres

87 - Pierre Even (laboureur), le chesne bâtard, Iffendic, 19 octobre 1781

- 14 livres de poupées de fillasse : 9 livres
- 3 gerbes de lin de l'année : 3 livres
- 2 gerbes de femelle de chanvre et de vieux lin : 15 sols
- Un vieux travail : 2 sols
- 19 livres de gros fil blanc : 5 livres 4 sols
- 17 paquets de chanvre broyé : 5 livres
- 15 livres de poupeaux de berne : 1 livre 10 sols
- 24 livres de fil de brin : 12 livres
- La moitié du fil de reparon : 37 sols 6 deniers
- Un travail : 12 sols
- Ce qu'il y a de chanvre et de vieux lin sur chenevotte : 5 livres
- Ce qu'il y a de chanvre de la récolte dernière et son chenevy : 5 livres
- Une broye avec sa batte : 1 livre
- 17 paquets de lin broyé : 6 livres
- 15 livres de poupeaux de lin : 3 livres 15 sols
- 15 livres de poupeaux de berne : 1 livre 15 sols
- 9 livres de reparon de chanvre : 1 livre 16 sols
- 24 livres de fil de brin de lin : 12 livres
- 12 livres et demi de fil de reparon : 1 livre 17 sols 6 deniers

Total du prisage : 1697 livres 2 sols

88 - Missire Pierre Daugan (recteur de la Nouaye), presbytère de la paroisse de la Nouaye, 16 septembre 1781

(annotation des biens uniquement, pas de prisage)

- Un travail
- 18 livres de fil de reparon écru
- 2 paquets de lin broyé
- 7 livres de fil de brin écru
- 9 livres de poupées de fillasse
- 1 meule de poupées de lin broyé
- 1 autre poupée de fillasse
- 6 livres de poupeaux
- 4 gerbes de chanvre en chenevotte
- 1 boisseau de douvelles rempli de chenevy
- Une egrouge
- Plusieurs gerbes de lin
- Une broye

89 - Pierre Lebreton (laboureur), Village de Bussion, La Nouaye, 3 novembre 1781

- Ce qu'il y a de fillasse broyée et de lin et de chanvre : 1 livre
- 5 écheveaux de fil écru
- 1 vieux travail : 3 sols
- 2 petits pochons dont 1 rempli de chenevis et l'autre de graine de lin : 4 sols
- 1 vieille broye et une batte de fer : 5 sols
- 1 petite gerbe de lin et un petit paquet de chanvre en chenevotte : 17 sols

Somme totale du prisage : 192 livres 13 sols 6 deniers

90 - François Duval (laboureur), Village de Lehée, Iffendic, 7 janvier 1782

- Ce qu'il y a de chanvre teillé : 10 sous
- Une braie à broyer : 10 sous

Somme totale du prisage : 834 livres 4 sols

91 - Pierre Demay (laboureur), Le temple Trepouet, Iffendic, 6 avril 1782

- Un travail : 8 sols
- Un rouet : 5 sols
- Une broye : 5 sols

Somme totale du prisage : 58 livres 8 sols

92 - Pierre Demay (laboureur), Le temple Trepouet, Iffendic, 6 avril 1782

- Ce qu'il y a de fillasse : 1 livre 10 sols
- Un petit paquet de fil, un petit paquet de chanvre teillé : 2 sols
- Un rataux, une broye prisés ensemble 10 sols

93 - Joseph Cochu (laboureur), Village des vergers, Iffendic, 25 juillet 1782

- Environ 30 poupées de 6 écheveaux de fil : 6 livres 10 sols

- 9 fuseaux : 2 sols
- 3 poupeaux de berne : 3 sols
- 1 rouet : 2 livres 10 sols
- 23 écheveaux de fil : 8 livres
- Un travail : 6 sols
- 3 autres poupées de fillasse : 3 sols
- Une broye : 1 livre
- 2 gerbes de lin : 6 livres

Somme totale du prisage : 1192 livres 14 sols

94 - Pierre Denieul (laboureur), Village du gage, Bédée, 11 novembre 1782

- Environ 30 livres de fil qui est chez le renommé Jan Chouan tisserant au Clozeau paroisse de Pleumeleuc : 15 livres
- 3 paquets de lin et 3 poignées de chanvre : 1 livre 10 sols
- Ce qu'il y a de poupeaux de berne : 6 sols
- Un travail : 2 sols
- Un petit gerbot de chanvre en chenevotte : 3 sols
- Une broye avec sa batte de fer : 12 sols
- Un rouet avec tous ses ustencilles : 2 livres
- 9 livres de poupées de fillasse : 6 livres 15 sols
- 4 paquets de fil de brin : 3 livres 10 sols

Somme totale du prisage : 2017 livres 7 sols

95 - Olive Trinquart, Village de Malaunay, Pleumeleuc, 31 janvier 1783

- Un travail avec ses jambes : 10 sols
- Une broye avec sa batte : 1 livre 10 sols
- 24 livres de fil de reparon : 9 livres 12 sols
- 15 livres de gros fil brin écru : 12 livres 16 sols
- 3 livres de brin : 6 livres
- Un vieux rouet de nulle valeur : 1 livre 10 sols
- Un cent de lin sur la chenevotte : 12 livres
- 18 livres de berne : 3 livres 12 sols

Dette : à Janne Lefeuvre pour le reste d'achat de deux cent de lin : 21 livres

Somme totale du prisage : 660 livres 14 sols

96 - Guillaume Marquer (agriculteur et forgeron), Village des sept engouesses, Bédée, 24 mai 1783

- 2 restes de toile de lin de reparon et l'autre de brin : 3 livres
- 1 poupeau de fillasse : 2 sols
- 6 écheveaux de fil : 1 livre
- 6 vieux poupeaux de fillasse, 1 vieux soufflet, 2 vieilles faucilles : 5 sols
- 2 pots à lait, une petite pochonée de graine de lin, une poche avec environ trois quarts d'avoine, environ trois quarts de chenevy : 1 livre
- 2 travaux et deux écheveaux de fil : 12 sols
- Une vieille egrouge avec un vieux banc : 12 sols
- 2 écheveaux de fil de berne : 4 sols
- 2 broyes et battes de fer : 2 livres
- 2 perches à fil : 5 sols
- 3 petites gerbes de chanvre et 4 petites gerbes de lin en chenevottes : 4 livres

Somme totale du prisage : 575 livres 11 sols

97 - Guillaume Bazouge (laboureur), Village du Buisson, La Nouaye, 16 mai 1783

- 9 echeveaux de fil de berne : 18 sols
- Un travail : 5 sols
- Une broye avec sa batte de fer : 3 sols
- La levée de pannette, chanvre, pois, pommes, choux et herbes du jardin à l'orient de la maison : 22 livres

Somme totale du prisage : 706 livres 13 sols

98 - Michel Catherine (laboureur), Village de la Gennelaire, La Nouaye, 4 août 1783

- 4 paquets de filasse : 2 livres
- 11 écheveaux de fil de brin et 3 de reparon : 7 livres
- 21 poupeaux de filasse de berne : 1 livre
- 1 crible et un petit paquet de chanvre : 15 sols
- Environ cent de lin en chenevotte : 10 livres

Somme totale du prisage : 697 livres 9 sols

99 - François Poulnay (laboureur), Village de la Grenalaye (?), La Nouaye, 22 septembre 1783

- Ce qu'il y a de fuseaux : 2 sols 6 deniers
- 4 livres de chanvre et lin : 1 livre 12 sols
- 8 verges de toile de brin à 30 sols la verges : 12 livres
- 1 pièce de toile de brin de chanvre, six verges et demie : 10 livres 10 sols
- 1 autre pièce de toile de brin et de chanvre d'environ 25 verges : 25 livres
- Une autre pièce de toile de reparon et chanvre : 6 livres 16 sols
- Une autre pièce de toile de reparon de lin : 6 livres
- Une autre pièce de toile de reparon de chanvre : 9 livres
- Un paquet de morceau de toile ensemble attaché : 2 livres 10 sols
- Un paquet de fil de gros brin blanc : 20 livres
- 6 echeveaux de fil de reparon : 1 livre 6 sols
- 2 travaux : 5 sols
- 18 livres de poupeaux de lin : 2 livres 5 sols
- 13 livres de poupées de lin : 7 livres
- 12 livres de poupées de chanvre : 6 livres
- 28 livres de poupeaux de chanvre : 2 livres 10 sols
- 1 rouet à filler : 2 livres 10 sols
- 1 egrouge : 5 livres
- Ce qu'il y a de chanvre et de lin en chenevotte : 5 livres

100 - Michel Corber, Village du Boiret, Pleumeleuc, 12 janvier 1784

- Le meilleur des travaux : 5 sols
- Le moindre travail : 2 sols
- 15 livres de fil de reparure : 3 livres 15 sols
- 13 paquets de lin, le meilleur : 9 livres 15 sols
- 21 paquets de lin, le plus moindre : 13 livres 10 sols
- Ce qu'il y a de poupeaux : 12 sols
- Une broye avec sa batte : 10 sols

Somme totale du prisage : 284 livres 10 sols

101 - Pierre Rigourd (laboureur), Village du Bois Menu, bédée, 14 février 1784

- 2 écheveaux de fil de reparon et brin : 2 livres 4 sols
- 15 livres de poupées de filasse : 9 livres

- 1 paquet de chanvre brayé : 10 sols
- 1 paquet de chanvre reteillé : 1 livre
- Reste de toile d'environ 12 pieds : 1 livre 12 sols
- 10 pieds de toile de brin : 3 livres 10 sols
- Une egrouge : 12 sols
- Chenevy
- Une broye avec sa batte de fer : 15 sols
- 4 broyes : 3 livres

Somme totale du prisage : 281 livres 19 sols

102 - Margueritte Garnier, Village de la Fontaine brun, La Nouaye, mars 1784

- 20 paquets de filasse broyée : 10 livres
- 16 echeveaux de fil : 3 livres 4 sols
- Environ un boisseau de graine de chanvre : 1 livre

Somme totale du prisage : 698 livres 17 sols

103 - Ollive Mahé, La rue es Georges, Bédée, 30 mars 1784

- 1 paquet de fil de berne d'environ 10 livres : 1 livre 10 sols
- 10 echeveaux de fil de reparon : 3 livres
- 1 travail : 12 sols
- 1 rouet à filler : 1 livre 5 sols
- 11 poupées de filasse : 1 livre
- 1 rouet à filler : 1 livre 10 sols
- 1 vieille baratte avec environ un demi boisseau de graine de chanvre : 1 livre
- 1 vieux van avec un quart de graine de lin : 2 livres
- Ce qu'il y a de chanvre en chenevotte : 1 livre 10 sols
- 2 broyes et une batte de fer : 2 livres
- 1 gerbe de chanvre : 10 sols

Somme totale du prisage : 353 livres 11 sols

104 - Margueritte Regnier, Village de la Hirollaye, Bédée, 6 juin 1784

- 11 poignées de chanvre : 4 sols
- 1 broye avec sa batte de fer : 2 livres
- Le meilleur travail : 10 sols
- 5 livres de fil de reparon : 1 livre 15 sols
- 8 livres de fil de berne : 1 livre 4 sols
- 1 rouet avec ses ustencilles : 2 sols
- La levée de froment, orge et lin du grand courtil : 3 livres

105 - Guillaume Lesné, Village du bois froment, Iffendic, 20 septembre 1784

- 17 paquets de fillasse : 12 livres 15 sols
- Une levée de chanvre dans le jardin : 7 livres 10 sols

Somme totale du prisage : 139 livres 2 sols 6 deniers

106 - Ollivier Dahiot (laboureur), Village de Pintillon, Iffendic, 5 août 1785

- 5 paquets de fillasse : 3 livres
- 4 poupées de filasse : 12 sols
- 1 travail avec un echeveau de fil : 5 sols

- Plusieurs poupeaux de filasse : 2 livres
- Environ 20 livres de poupeaux : 3 livres
- 6 poupeaux de filasse : 1 livre 10 sols
- 6 echeveaux de fil : 1 livre
- Ce qu'il y a de graine de chanvre : 2 livres 10 sols
- Ce qu'il y a de graine de lin : 3 livres
- 1 vieux travail : 5 sols
- 13 echeveaux de fil de brin : 3 livres
- 2 broyes : 2 livres

Somme totale du prisage : 713 livres 16 sols

107 - Joseph Lemarquer (laboureur), Village de la Gemelaye, La Nouaye, 14 octobre 1789

- 1 travail : 9 sous
- Un paquet de chanvre en chenevotte : 1 livre
- Un petit paquet de chanvre teillé : 15 sous
- 2 echeveaux de fil de reparon : 10 sous
- La levée de trois quarts de lin : 16 livres

Somme totale du prisage : 1920 livres

108 - Jean Herviaire (laboureur), Village de la Bulandière, La Nouaye, 27 juin 1785

- Une rouette à filler : 1 livre
- Un battire et un travail : 5 sols

Somme totale du prisage : 93 livres 1 sols

109 - Joseph Rigault (laboureur), Village de la ville Oger, Iffendic, 16 janvier 1786

Aucun outil se rapportant au travail du lin et du chanvre...

Somme totale du prisage : 21 livres 14 sols

110 - Ollivier Dahiot Lejeune (laboureur), Village de Pintillon, Iffendic, 6 février 1786

- Le meilleur travail : 10 sols
- Le moindre : 5 sols
- Une vieille taye d'oreiller avec de la filasse : 15 sols
- 5 livres de fil de reparette écru : 2 livres 10 sols
- 1 livre et demie de gros reparon : 12 sols
- 4 fusées de fil et plusieurs fuseaux : 5 sols
- 4 echeveaux de gros fil de berne blanc : 5 sols

Somme totale du prisage : 1216 livres 11 sols

111 - Michel Even (laboureur), Village de Carissan, Iffendic, 31 juillet 1786

- 10 echeveaux de fil de berne : 1 livre 5 sols
- Un travail et deux poids de froc : 1 livre 12 sols
- 8 gerbes de lin en chenevotte : 8 livres
- Une egrouge : 1 livre 4 sols
- La levée de blé noir, chanvre, pommes et poires : 24 livres

Somme totale du prisage : 1183 livres 3 sols

112 - Jean Demay, Village de la Harangeais, Iffendic, 23 mai 1786

- 13 livres de fil de brin : 20 livres
- 14 verges de toile fine : 18 livres
- 5 verges de reparette en deux morceaux : 6 livres
- 6 livres de poupées de lin et de chanvre : 6 livres
- 2 travails : 1 livre
- Une rouette à filler avec ses ustencilles, avec broches et fuseaux : 3 livres
- 2 echeveaux de fil de berne : 5 sols
- Une egrouge : 1 livre 4 sols
- 13 livre de chanvre teillé en pacquets : 5 livres
- 34 livres de poupeaux de chanvre : 5 livres
- 22 livres de fil de reparette de lin : 8 livres
- 32 livres de fil de gros reparon en lin : 9 livres 12 sols
- 2 pacquets de chanvre en chenevotte : 12 sols
- 1 pille à filasse : 1 livre 10 sols

Somme totale du prisage : 274 livres 18 sols

113 - François Trinquart (laboureur), Village de la Roche Blanche, Iffendic, 2 janvier 1787

- Environ un boisseau de graine de lin : 2 livres
- Environ un boisseau de chenevy : 2 livres
- Trente et un paquets de lin et chanvre : 15 livres
- Un travail, un panier : 5 sols
- Une petite gerbe de chanvre : 10 sols

Somme totale du prisage : 856 livres 1 sol

114 - Mathurin Pridou (laboureur), Village de la Ville Rigourd, Iffendic, 29 janvier 1787

- Un fuzellier avec plusieurs fuseaux : 6 sous
- 5 pots, 2 remplis de seil menu, 2 avec de la graine de lin, et l'autre de poids ronds : 5 livres
- 13 livres de poupées en filasse : 9 livres 10 sols
- Ce qu'il y a de fil de reparon et un paquet de filasse : 6 livres
- Poupeaux de reparon : 1 livre 5 sols
- Une vielle baratte avec du chenevy et un cuveau avec du sel : 2 livres 10 sols
- 4 gerbes de lin en chenevotte : 2 livres
- 1 broye avec sa batte de fer et 3 fléaux : 1 livre 5 sols

Somme totale du prisage : 1034 livres 4 sols

115 - Marie Nogues, Village du Lestou, Iffendic, 19 mai 1787

- 4 paquets de lin

Somme totale du prisage : 42 livres 11 sols

116 - Pierre Lenormand, Village de Carissan, Iffendic, 26 mars 1788

- Un travail : 5 sols
- Un petit pochon de toile avec deux poupées de lin : 8 sols
- Un écheveau de fil : 5 sols
- 12 livres de fil de brin de lin : 12 livres
- 12 livres de fil de réparon : 6 livres
- 6 livres de fil de brin non blanc : 5 livres
- 5 livres de fil de réparon non blanc : 1 livre 5 sols
- Ce qu'il y a de grabotte de lin : 1 livre
- Un quart de chenevée : 10 sols

- Un petit paquet de chanvre en chenevotte : 10 sols
Transportés dudit village de Carissan jusqu'à la métairie des Loges, pour faire appréciation du lin et chanvre appartenant à ladite communauté.
- 72 livres pesant de lin en chenevotte : 9 livres
- Une fescinte (?) de chanvre : 10 sols

117 - Jean Odje, Village de La Houé, La Nouaye, 26 juillet 1788

- Un mauvais travail : 6 liards
- 18 poupées de lin : 15 sols
- Une mauvaise quenouille et dix fuseaux : 3 sols

Somme totale du prisage : 134 livres 9 sols 6 deniers

118 - Jean Percherel (laboureur), Village de La Harangais, Iffendic, 5 novembre 1788

- Un fuseau à filer avec une palette : 2 sols
- 30 livres de poupées : 37 livres 10 sols
- 4 livres de poupées de lin : 5 livres
- 6 fuseaux à fil : 1 sol 6 deniers
- 4 écheveaux de fil brin : 1 livre 10 sols
- 12 paquets de lin broyé : 9 livres
- 3 petits paquets de chanvre : 8 sols
- 32 livres de fil de brin : 64 livres
- 1 travail avec son écheveau de fil brin : 1 livre 4 sols
- 9 écheveaux de fil de réparaon : 3 livres
- 1 vieille egrouge : 2 livres 10 sols
- 8 livres de poupeaux de berne : 16 sols
- 43 paquets de lin : 33 livres 15 sols
- Une livre de chanvre teillé : 5 sols
- Le meilleur des rouets à filler : 2 livres
- Le moindre des rouets : 1 livre 10 sols
- 16 livres de fil de berne : 3 livres 4 sols
- 2 fessinnes de chanvre femelle : 2 livres 10 sols
- 4 livres pesant de fillasse de berne : 8 sols
- Un demi paquet de chanvre broyé : 3 sols
- 2 paquets de chanvre en chenevotte : 1 livre 10 sols
- La meilleure broye à fillasse avec sa batte : 1 livre 10 sols
- La moindre des broyes à fillasse : 1 livre 5 sols
- 60 livres de gros chanvre en chenevotte : 3 livres
- Une petite pille à fillasse : 15 sols

119 - Joseph Nicolas (laboureur), Village du Temple, Iffendic, 29 juillet 1789

- Trois poupées de lin : 5 sols
- 1 vieux travail : 5 sols

Somme totale du prisage : 217 livres

120 - Jean Herteau (laboureur), Village du bois de Pleumeleuc, Pleumeleuc, 26 septembre 1789

- Une broye à fillasse : 1 livre 8 sols
- Un travail : 2 sols
- Un autre travail : 15 sols
- Un rouet à filler : 1 livre 10 sols
- Deux écheveaux de fil de réparaon : 6 sols
- 6 verges de toille de réparaon : 6 livres

- Ce qu'il y a de lin brayé : 2 livres
- Ce qu'il y a de lin en chenevotte : 36 livres

Somme totale du prisage : 179 livres 8 sols

121 - Jeanne Even, la métairie de la porte de Marinnois, Iffendic, 7 octobre 1789

- Ce qu'il y a de chanvre sur la chenevotte : 9 livres
- Un travail : 5 sols
- Ce qu'il y a de lin sur la chenevotte
- 25 paquets de lin broyé : 9 livres 7 sols
- 12 paquets de chanvre broyé : 3 livres
- Le tiers du chanvre sur la chenevotte : 3 livres
- Le tiers du lin sur la chenevotte : 3 livres

122 - Yves Fontaine, village de Lôthel Chaudrel, Iffendic, 13 septembre 1790

- Un travail : 8 sols
- Une broye à fillasse : 5 sous
- Une quenouille et six fuseaux : 2 liards

Somme totale du prisage : 82 livres 13 sols

123 - Gilles Boullier (laboureur), village de la ville Poël Levée, La Nouaye, 20 octobre 1790

- Un travail : 1 livre
- Une broye à fillasse : 15 sous
- Un rouet à filler : 2 livres

Somme totale du prisage : 1473 livres 9 sols

124 - Jean Joseph Lemoine (laboureur), village du Melier, Pleumeleuc, 28 octobre 1790

- 12 livres de gros fil de brin : 12 livres
- 12 couples de paquets de lin : 12 livres
- 4 paquets de mauvais lin : 1 livre
- 4 verges de toille de réparon : 4 livres
- 2 travaux : 8 sols
- La meilleure des broyes à fillasse : 1 livre 10 sols
- La moindre des broyes à fillasse : 12 sols
- Une egrouge : 8 livres
- Un rouet à filler : 1 livre 10 sols
- Ce qu'il y a de chanvre en chenevotte avec un vieux pot à lessive et ce qu'il y a de cendre dedans

Somme totale du prisage : 1155 livres 11 sols

125 - Guillaume Guichard (laboureur), village de la Haye l'Oyé, Romillé, 19 avril 1786

- Deux travaux : 1 livre
- Une egrouge : 6 livres
- 1 rouet à filler avec ses quenelles : 2 livres
- 2 mauvaises broyes avec une batte : 1 livre 10 sols
- 1 gerbe de lin : 3 livres

Somme totale du prisage : 209 livres 8 sols

126 - Martin Guichard (laboureur), village de Launay Pigeon, Romillé, 3 août 1786

- 4 écheveaux de gros fil : 1 livre
- Une broye avec sa batte : 2 livres 10 sols
- Un rouet : 2 livres
- Un autre rouet : 3 livres 10 sols
- Un travail : 10 sols
- Un millier de lin en chenevotte : 120 livres

Somme totale du prisage : 1403 livres 3 sols

127 - René Geffroy, Le bois menu, Romillé, 14 octobre 1786

- Une mauvaise broye avec sa batte : 2 sols
- Un bois d'égrouge : 5 sols
- Un travail prisé avec une vieille godiche, deux mauvais rateaux et autres bois à feu : 5 sols

Somme totale du prisage : 99 livres 22 sols 6 deniers

128 - Jean Lemarchand, Bourg de Romillé, 24 août 1786

(annotation des biens, sans prisage)

- Un travail
- Deux écheveaux de fil gris
- Une demie livre de lin non filé
- Trois livres de laine filée
- Trois fuseaux à rouet
- Un rouet à filer

129 - Joseph Mathieu (laboureur), autrement appelé Sieur des Couettes, Village des Couettes, Romillé, 21 août 1786

- Une broye avec sa batte : 1 livre 10 sols
- Un rouet à filler : 2 livres 10 sols
- 1 travail : 15 sols
- Trois cent de lin en chenevotte : 30 livres
- Trois écheveaux de fil : 3 sols

Somme totale du prisage : 2044 livres 13 sols

130 - Isaac Chilou, Village de la Motte, Romillé, 9 octobre 1786

- Une broye avec sa batte prisé avec la moindre batte : 1 livre 4 sols
- Une autre broye, la moindre, avec la meilleure batte : 2 livres
- 6 fuseaux à main : 4 sols
- 1 rouet avec ses ustensiles : 2 livres
- Le meilleur des travaux avec ses jambes : 10 sols
- Le moindre des travaux sans ses jambes : 2 sols
- 2 vieux rouets : 1 livre 4 sols
- 1 vieux travail et un mauvais vau : 2 sols
- 302 livres de lin en chenevotte : 30 livres 4 sols
- 2 paquets de lin broyé : 4 sols
- 3 livres de gros fil écru : 3 livres

Somme totale du prisage : 856 livres 5 sols

Dette : à Pierre Lou, 17 livres pour un boisseau de graines de lin

131 - Gilles Lechaux, La Poulnay, Romillé, 24 février 1787

- Un rouet : 1 livre 10 sols
- Une broye avec sa batte : 1 livre 10 sols
- 26 paquets de lin : 52 livres

Somme totale du prisage : 332 livres 2 sols

132 - Louise Lebrument, La Touche Chev , Romill , 4 d cembre 1786

- Un cent et demi de lin en chenevotte : 18 livres
- Un rouet avec plusieurs quenelles : 1 livre 10 sols
- Une mauvaise broye : 10 sols
- Un travail : 10 sols

Somme totale du prisage : 90 livres 14 sols 6 deniers

133 - Marguerite Louvel, Beheudain, Romill , 29 octobre 1786

- Une broye avec sa batte : 14 sols
- Un travail : 17 sols 6 deniers
- Un rouet : 1 livre 6 deniers
- 112 livres de lin en chenevotte : 15 livres

134 - Michel Geffroy, Les Couettes, Romill , 1 f vrier 1787

- Un travail : 1 livre
- Un rouet avec sa broche et quenelles : 1 livre 5 sols
- 1 gerbe de lin : 3 livres
- 4 livres de gros fil et deux autres de r paration : 4 livres
- 7 livres de fil de berne : 1 livre 10 sols

135 - Charlotte Lechaux, La Grenais, Romill , 12 mars 1787

- Un vieux rouet : une livre

Somme totale du prisage : 64 livres 10 sols

136 - Jean Bigot, La Haute Pigeonnaye, Romill , 18 juillet 1787

- Trois rouets   filler : 6 livres
- Un travail : 12 sols
- 3 broyes et 2 battes : 4 livres 10 sols
- 12 dizaines de lin : 36 livres
- 4  cheveaux de gros fil : 1 livre

Somme totale du prisage : 527 livres 2 sols

137 - Joseph Coudray, village du Placi-Rifault, Romill , 26 mars 1788

- Un travail : 5 sols

Somme totale du prisage : 187 livres 2 sols

138 - Perrine Le Blay, village de Beheudain, Romill , 26 mai 1788

(annotation des biens, sans prisage)

- Un rouet
- Un  cheveau de gros fil

139 - Toussaint Beaumanoire, Le Bignon, Romillé, 1 octobre 1787

- Un rouet à filler : 1 livre
- Le meilleur des rouets à filler : 2 livres
- 2 travails avec une paire de jambes : 1 livre
- La moindre des broyes à lin : 2 livres
- 12 écheveaux de fil de brin écru : 2 livres
- 3 livres de poupées : 2 livres 5 sols
- 12 livres de poupeaux : 1 livre 4 sols
- 6 livres de gros fil blanc : 2 livres 5 sols
- Une broye avec sa batte : 1 livre 5 sols
- Une seconde broye avec sa batte : 1 livre
- 2 gerbeaux de chanvre en chenevotte : 15 sols
- 879 livres de lin en chenevotte : 97 livres 18 sols
- 2 écheveaux de berne : 5 sols
- Ce qu'il y a de grosse toile en haute toize : 17 livres
- 3 verges de toile de brin : 4 livres 10 sols

Somme totale du prisage : 1757 livres 15 sols

Annexe 4 : Liste des professions à Bécherel au début du 19^{ème} siècle (liste issue des documents cadastraux)

Grâce aux différentes professions indiquées sur les registres de baptême, sépultures ou plus rarement de mariages, nous pouvons nous faire une idée des activités dominantes des Bécherellois au 18^{ème} siècle.

Le tableau suivant donne le détail des professions rencontrées dans les registres paroissiaux.

Professions	Nombre de cas
Procureur	25
Chirurgien	18
Domestique	14
Cordonniers	12
Avocats	11
Sénéchaux	10
Employés des fermes du roy	10
Notaires	8
Employés aux droits et devoirs	7
Marchands	7
Aubergistes	6
Boulangers	6
Greffiers	5
Cloutiers	5
Tailleurs d'habits	5
Marchands merciers	5
Sergents	5
Sages-femmes	4
Serruriers	4
Menuisiers	4
Journaliers	3
Conseiller du roy	2
Records	2
Charpentiers	2
Perruquiers	2
Fermiers	2
Soldats	2
Bouchers	2
Faiseurs de chapelets	2
Faiseurs de chaises	2
Tailleurs de robes	1
Fille filandière	1
Ambulant	1
Marchand mercier	1
Couvreur d'ardoises	1
Laboureur	1
Geôlier	1
Faiseur de chapeaux	1

Marchands d'étoffes	1
Contrôleur des actes	1
Receveur de la régie générale	1
Commandant de la garde nationale	1
Etudiant	1
Rentier	1

De ce tableau, ce qui se dégage tout de suite, c'est la force de l'implantation administrative, puisque l'on dénombre plus de 70 personnes affiliés à ce secteur. En revanche, les artisans, bien que représentant la force vive de la paroisse, apparaissent beaucoup moins.

Matrice du cadastre des propriétés non bâties de 1827

Cleret Thomas – filassier
 Filaux Joseph – cordier
 Brindejone Jean – marchand d'étoffes
 Mauge Alexis – marchand d'étoffes
 Gamblin Jean – marchand d'étoffes
 Flaure Isidore – cordier

Il est fort probable qu'il eut resté plus de filassiers, de cordiers, etc., sur la commune de Bécherel au début du 19^{ème} siècle, mais la profession des villageois n'était pas toujours répertoriée dans le registre. Par ailleurs, de nombreux individus produisaient de la corde ou du fil comme activité d'appoint, ce qui justifie le fait qu'ils n'aient pas été mentionnés. Aussi, on ne retrouve aucune trace de tisserand, ni de fileuse ; ce qui, néanmoins, n'est pas surprenant dans la mesure où Bécherel est une petite commune sans terre arable. Or, pour la plupart, les tisserands étaient agriculteurs et tissaient des toiles en plus de leur activité, pour arrondir les fins de mois. Il en est de même pour les fileuses pour qui travailler le lin et le chanvre représentait une activité d'appoint. En revanche, de nombreuses personnes sont classées dans la catégorie « marchand », voire « négociant », sans que l'on puisse savoir précisément de quoi.

Annexe 5

Bécherel le 20 décembre 1852

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joints les tableaux remplis par les maires des dix communes du canton, vous remarquerez pour quelques communes des différences assez frappantes dans la production par hectare de la graine de lin ainsi que de la filasse (brute), cette différence provient de la culture des lins d'hiver et des lins d'été, plusieurs communes ne cultivent que le lin d'été, d'autres le lin d'hiver, dans quelques unes cette culture est mélangée. Les lins d'hiver sont d'un rapport beaucoup plus grand en graine que les lins d'été, c'est l'observation qui a été faite par les maires, tous cultivateurs, et qui semble justifier cette différence qui existe dans les produits des diverses communes, vous remarquerez qu'ils ont calculé les produits colonne 2 et 4 du tableau par hectare (?) et non par la totalité de tous les hectares portés à la colonne 2.

La graine employée en semence peut-être évaluée pour tout le canton à 180 à 200 hectolitres pour 81 hectares 40 ares et on évalue à (?) mille kilogrammes livrée au commerce soit pour la fabrication des huiles soit pour tout autre branche de l'industrie. On ne cultive point de chanvre dans le canton.

Voici maintenant, Monsieur le Préfet, le résumé des questions posées à la commission qui s'est réunie ce jour au chef lieu : les lins sont généralement employés dans le pays et mis en œuvre pour les besoins de la famille, trois communes seulement, Romillé, Irodouër, Cardroc en destinent une faible partie au commerce, leur principale destination est la toile d'emballage qui se fabrique dans la commune de Cardroc, là sont établis plusieurs fabricants qui emploient les grosses filasses du canton et aussi des communes voisines, le tissage est fait par les gens du pays qui sont en même temps ouvriers et agriculteurs.

Il existe dans le canton cent vingt et un métiers et 160 tisserands ; la commune de Cardroc compte à elle seule 60 métiers au moins, 61 fabriquent annuellement pour l'usage du pays 610 pièces de toile, environ, elles donnent, terme moyen, 42.700 mètres ; leur poids à $\frac{1}{2}$ kilogramme par mètre donne 21.350 kilos, la laize est de 66 centimètres à un mètre 20 cm.

Le prix est de 0,75 centimes à 1,40 f.

60 métiers fabriquent les toiles d'emballage, ils font 3.000 pièces mesurant 27.000 m pesant à $\frac{1}{2}$ kilo par mètre 13.500, leur laize est de 0,90 centimètres à 1m,20, leur prix varie depuis 0,30 à 0,90.

Le bénéfice du cultivateur est très minime, leur seul but est de donner quelque occupation aux femmes des fermes surtout pendant la saison d'hiver, il n'y a pas pour lui d'objet de spéculation d'autant plus que cette culture détériore la terre il emploie très peu de terrain et le prix de la filature est si réduit que ceux qui n'auraient d'autre ressource que ce travail ne pourraient y trouver leur existence, les fileuses ne pouvant gagner que 0,30 à 0,35 cmes par jour ainsi que les vieillards et enfants occupés à la fabrication ; le tisserand gagne de 0,75 à 1 f. terme moyen.

Le commerce des lins et des toiles qui autrefois était très florissante dans le canton de Bécherel est bien tombé. La culture a diminué de plus de moitié, il en est de même du filage à la main et de la fabrication des toiles qui n'a plus lieu pour le commerce que dans la commune de Cardroc, il ne peut guère être question au point

de vue de l'industrie de protéger.....de travail qui ne peut lutter avec les produits obtenus par les mécaniques ; il n'en n'est pas de même en ce qui concerne la culture, autre fois les terres en culture de lin étaient considérables, le fermier trouvant et à des prix avantageux à vendre sa récolte soit en nature, soit après l'avoir convertie en fil dont le prix était alors très élevé, si l'on pouvait trouver à nos lins ou à nos filasses un débouché, alors une partie importante des bonnes terres du canton serait de nouveau rendue à cette culture, comme elle l'était autrefois et particulièrement dans la commune de Romillé qui faisait alors un grand commerce de lin ; nous faisons aussi des vœux pour que le gouvernement accorde des primes à cette culture, comme aux autres produits agricoles, ce serait peut-être en attendant un débouché pour les produits un moyen d'encouragement.

Tel est, Monsieur, le résumé de notre travail, j'ai fait tous mes efforts pour le rendre aussi exact que possible.

Agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respect.

Le Juge de Paix du canton
(Signé) Corvaisier

Annexe 6

A Montfort, le 21 juin 1859

Monsieur le Préfet,

L'arrondissement de Montfort est uniquement agricole. L'industrie proprement dite y compte s'y peu d'établissement (les forges de Paimpont et quelques tanneries) que l'on peut dire qu'elle n'existe plus.

L'industrie des toiles rurales qui a longtemps été prospère dans le canton de Bécherel a complètement disparu.

La situation des établissements dont je viens de parler est bonne, mais il ne s'est produit dans aucun d'eux des modifications qui méritent d'être signalées au Conseil Général.

Agréé, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respect.

Le sous-préfet
(signature indéchiffrable)